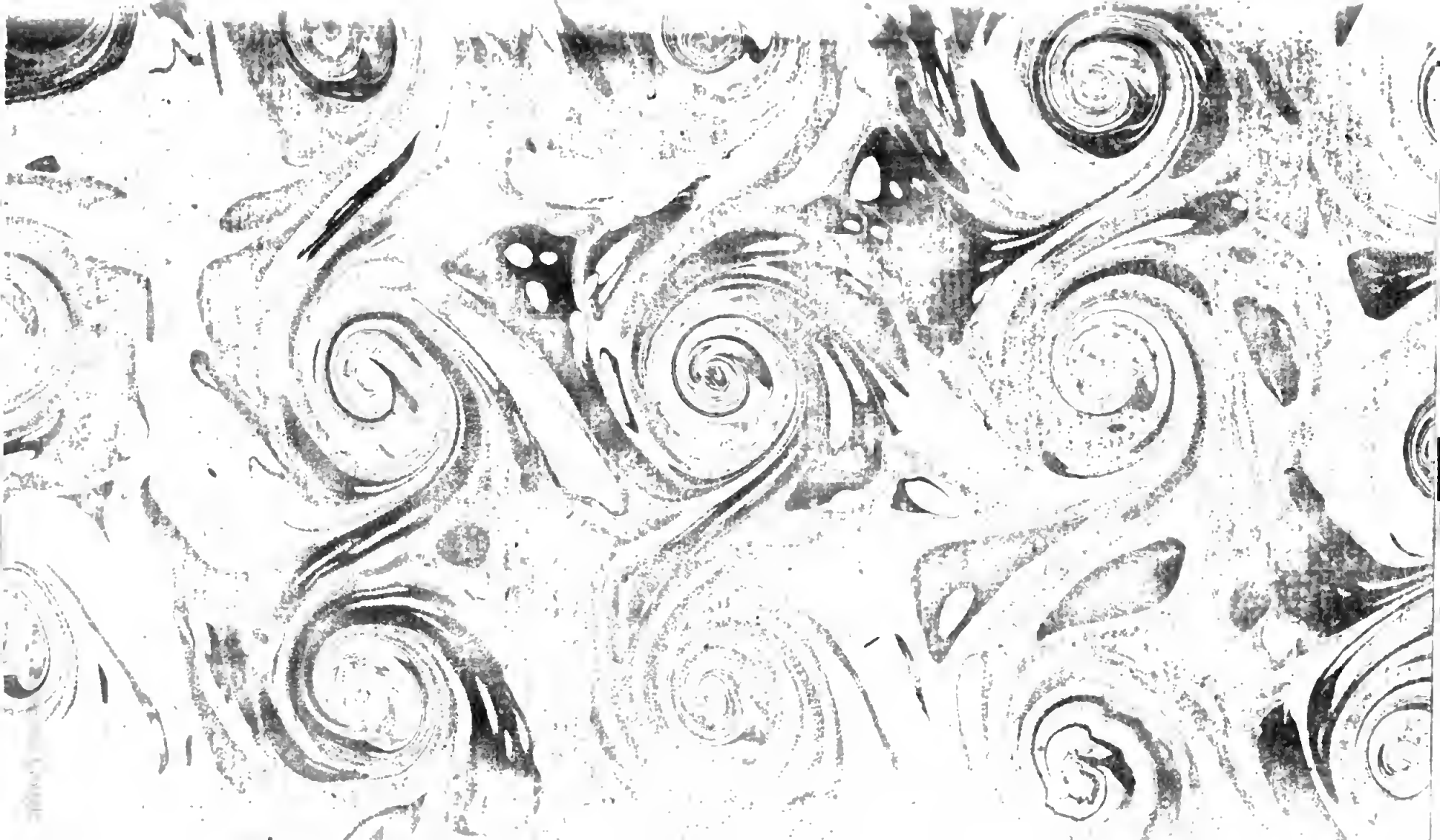

3518

Digitized by Google

Pal. t-X 24

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DE 1789,

ET

DE L'ÉTABLISSEMENT

D'UNE CONSTITUTION

EN FRANCE.

TOME SIXIÈME.

569216

HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION DE 1789,

ET

DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CONSTITUTION EN FRANCE;

PRÉCÉDÉE de l'exposé rapide des administrations successives qui ont déterminé cette Révolution mémorable.

PAR DEUX AMIS DE LA LIBERTÉ.

TOME SIXIÈME.

BIBLIOTECA NAZ. FONDO PALATINO

A PARIS,

Chez CLAVELIN Libraire, rue Haute-Feuille, N°. 5, Quartier Saint-André-des-Arcs.

1792.

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE LA RÉVOLUTION DE 1789.

CHAPITRE PREMIER.

Terreurs & eſpérances ſimultanées des ennemis de la Conſtitution. — Camp fédératif de Jalez. — Moyens employés par ſes Chefs pour en faire le foyer d'une contre-révolution. — Scène remarquable donnée par un Maire de Provence.

UNE des cauſes qui influa le plus ſur la marche des événemens durant le cours de la révolution eſt la merveilleuſe facilité avec laquelle les chefs de l'ariſtocra-

tie paſſoient ſubitement des terreurs les plus exagérées aux plus chimériques eſpérances. Tous les quinze jours ils frémiſſoient dans l'attente d'un maſſacre général & s'occupoient en tremblant de préparatifs de fuite ; tous les quinze jours ils triomphoient de la certitude de la contre-révolution, & méditoient, les uns, des projets de vengeance, les autres, des projets d'ambition; tandis que les fortes têtes du parti réfléchiſſoient ſur les moyens de calmer cet animal féroce qu'ils appeloient le peuple, de le careſſer pour parvenir à l'emmuſeler, & calculoient le tems qu'il faudroit encore lui cacher ſa chaîne, avant de lui en faire ſentir ſans danger tout le poids.

Aux approches de la fédération, ils ſe crurent perdus ſans retour, & jugeant de ce que feroient les patriotes dans un moment où leur force paroiſſoit irréſiſtible, par ce qu'ils auroient fait eux-mêmes, ſi leur pouvoir avoit répondu à leur reſſentiment, ils ne doutèrent pas qu'ils

ne fuſſent dévoués à la mort, & la plupart d'entr'eux cachés au fond de leurs châteaux paſsèrent la journée du 14 juillet & la nuit ſuivante dans les plus terribles angoiſſes : pluſieurs cherchèrent dans le ſerment fédératif un moyen de ſe ſouſtraire au ſort dont ils ſe croyoient menacés, & ne craignirent pas de prendre le ciel à témoin de leur fidélité à une loi qu'ils juroient dans leur cœur d'anéantir. Mais à peine furent-ils bien aſſurés qu'ils reſpiroient encore, qu'une folle préſomption ſuccéda à leur lâche abattement, & qu'ils regardèrent la fédération elle-même comme un inſtrument de contre-révolution, & les fédérés comme autant de miſſionnaires qui alloient ſe répandre dans les provinces, les rallier à leur cauſe & lever une armée pour le rétabliſſement de la nobleſſe, des parlemens & du clergé. Ainſi, dans leurs craintes comme dans leurs eſpérances, toujours jouets de vaines illuſions, ils ne connurent jamais ni leur véritable poſi-

tion, ni celle de leurs adverſaires ; ils ne ſurent ni préparer les événemens, ni en profiter, ni triompher des obſtacles, ni céder à la néceſſité, & ne ſuivant pour guides que les tranſports d'une paſſion aveugle, ils ne montrèrent dans cette longue ſuite de conjurations formées ſans génie & ſoutenues ſans courage, qu'un fol acharnement & une haine impuiſſante qui excite l'indignation & commande le mépris.

Le parti qu'ils prirent d'armer le fanatiſme contre la liberté étoit ſans doute celui qui pouvoit leur offrir les plus puiſſantes reſſources ; mais l'atrocité révoltante d'abuſer de ce que la terre a de plus ſacré pour aveugler des concitoyens & leur mettre le poignard à la main, la lâche hypocriſie de couvrir une telle ſcélérateſſe du voile d'une religion dont ils ſe moquoient & qui leur auroit enſeigné la ſoumiſſion & l'obéiſſance ſi elle avoit été dans leurs cœurs, ce mélange de baſſeſſe & de fureur ne fit que redoubler

l'horreur générale contre cette manie de privileges & cette ſoif de domination qui peut éteindre tous les ſentimens d'humanité & rendre l'homme plus redoutable à l'homme que les ſerpens & les monſtres des forêts.

Les déſaſtres de Nîmes avoient appris aux fanatiques juſqu'où l'on pouvoit au nom du ciel égarer la vengeance du peuple : le mauvais ſuccès de leurs premières manœuvres ne les rebuta point, ils ne ſongèrent qu'à aggrandir leur trame, qu'à l'étendre ſur un tel eſpace que les forces des patriotes néceſſairement diviſées, ne puſſent ſe porter à la fois ſur tous les points, perſuadés qu'il ne falloit qu'un noyau de guerre civile pour allumer un incendie qui ne pourroit être éteint que dans le ſang des défenſeurs de la révolution.

Mais ce n'étoit pas aſſez de ſe couvrir du maſque de la religion ; par un redoublement d'hypocriſie ils empruntèrent encore celui du patriotiſme, & ce fut ſous

l'habit des ſoldats de la conſtitution, & au nom de la liberté, qu'ils réſolurent d'opprimer la patrie.

Les gardes nationales des départemens de l'Ardeche & de la Lozère avoient toujours donné des preuves du civiſme le plus pur : ſous prétexte de cimenter la paix & l'union, on les ſollicita de former un camp fédératif à l'effet de renouveler enſemble le ſerment civique prêté à la confédération générale. Ils s'aſſemblèrent le 18 du mois d'août dans la plaine de Jalez, après une convocation invitatoire & une aſſemblée préliminaire des députés des gardes nationales du diſtrict de l'Argentière tenue à Banies le premier août, & dans laquelle l'état-major de l'armée fédérative avoit été nommé. M. Du Roure avoit été proclamé général ; mais n'ayant pu ſe rendre au camp, M. de la Baſtide commandant en ſecond le remplaça ; MM. de Taurine & Chambon furent élus majors-généraux, les grades ſupérieurs furent accordés preſ-

que tous à des chevaliers de Saint-Louis, à des officiers de ligne, à des ci-devant privilégiés.

Des maires & officiers municipaux de différentes communes ſe rendirent à la fête ; les gardes nationales s'y trouvèrent au nombre de vingt-mille ſous cent ſoixante & dix drapeaux, & repréſentoient plus de quatre-vingt mille hommes. L'armée rangée en bataille aſſiſta à la meſſe, au *Te Deum*, le ſerment fédératif fut prêté par le général & l'état-major devant le maire de Beziers, préſident du comité du camp, en préſence des officiers municipaux dont il étoit entouré & des adminiſtrateurs du diſtrict de l'Argentière auxquels le général avoit donné une garde d'honneur pour les introduire dans la chapelle. L'armée entière le répéta devant le général avec les acclamations redoublées de *vive la nation, la loi & le roi.*

Pendant que la garde nationale faiſoit ſa retraite, le général ſe rendit au châ-

teau de Jalez avec l'état-major, le comité fédératif, les maires, les officiers municipaux & les députés de l'armée. Cette aſſemblée s'occupa ſur-le-champ des moyens de troubler la paix & l'union & d'exciter la révolte contre cette conſtitution qu'on venoit de jurer de maintenir. Des pétitions y furent préſentées ſur l'affaire de Nîmes, au mépris d'un décret de l'Aſſemblée Nationale, ſanctionné par le roi, qui ordonnoit à la ſénéchauſſée de cette ville de pourſuivre les auteurs & les fauteurs des troubles qui l'avoient déſolée, & arrêta qu'ils ſeroient transférés & jugés hors du département du Gard. On oſa arrêter que l'Aſſemblée Nationale & le roi ſeroient ſuppliés d'éloigner de Nîmes le régiment de Guyenne, ce régiment dont la ſageſſe, le courage & le patriotiſme avoient arrêté le máſſacre des bons citoyens & préſervé cette ville des derniers malheurs. On oſa demander que les catholiques de Nîmes fuſſent réintégrés dans tous les

droits de citoyens françois, & par ces catholiques on entendoit les ſignataires de cet arrêté ſéditieux & incendiaire envoyé à toutes les municipalités du royaume, ces factieux que l'Aſſemblée Nationale avoit mandés à la barre pour rendre compte de leur conduite ; qu'elle avoit privés des droits de citoyen actif juſqu'à ce qu'ils euſſent obéi à ce décret, & qui n'y avoient point obtempéré ; on eut l'imprudence de demander que les armes leur fuſſent rendues, à eux qui les avoient tournées contre leurs compatriotes, & que les canons fuſſent remis au dépôt où ils avoient toujours été placés, ſans doute afin que les mal-intentionnés ne puſſent plus être contenus par les précautions que les chefs civils & militaires avoient été contraints de prendre contre leurs attentats.

Pour entraîner dans une démarche auſſi coupable la ville de Montpellier qui depuis le commencement de la révolution avoit donné l'exemple du civiſme

& de l'obéiſſance aux loix, on arrêta qu'il ſeroit formé une députation conciliatrice de la garde nationale de cette ville & de l'état-major pour rétablir la paix dans Nîmes, tandis que le roi en avoit ſpécialement chargé ſes commiſſaires dans le département du Gard ; enfin on décida que le comité du camp de Jalez demeureroit toujours en activité, qu'il connoîtroit des différentes pétitions faites ou à faire par les membres de l'armée, & ſeroit un point central de toutes les gardes nationales fédérées, correſpondant pour toutes les affaires qui auroient trait à la fédération. Les auteurs de cette coupable délibération, en nommant des commiſſaires, pouſsèrent l'audace juſqu'à uſurper un des premiers attributs de la ſouveraineté, & ordonnèrent que les frais de la commiſſion ſeroient répartis ſur tout le département, qui lui-même n'avoit pas le droit d'établir une telle répartition.

C'eſt ainſi que ces conſpirateurs, abu-

ſant du nom des gardes nationales dont ils s'étoient conſtitués les repréſentans, s'efforçoient d'égarer leur patriotiſme, d'entraîner trois départemens dans la révolte, d'allumer tous les feux du fanatiſme & de la guerre civile, & bravoient l'Aſſemblée Nationale & le roi en joignant à leur rébellion des proteſtations d'obéiſſance, & des hommages reſpectueux au mépris le plus outrageant.

Dès que le directoire du département de l'Ardeche eut connoiſſance de cet arrêté, il s'empreſſa d'éclairer les citoyens par une proclamation qui eſt un modèle de ſageſſe & de courage, & de prévenir les ſuites de la conjuration en défendant aux membres de ces commiſſions & de ces comités de donner aucune ſuite à leurs fonctions, à peine d'être pourſuivis comme perturbateurs du repos public, & aux citoyens de s'aſſembler en corps d'armée, ſoit dans l'étendue du département, ſoit au-dehors, ſans que le beſoin de cette réunion ait été bien conſtaté &

autoriſé par le conſeil ou le directoire du département.

Ce complot le plus dangereux peut-être qui eût encore été formé contre la conſtitution, échoua donc preſqu'en même tems qu'il fut conçu, & n'attira à ſes auteurs que l'indignation publique. Cependant les trompettes de l'ariſtocratie ne ceſſoient de répéter les merveilles du camp de Jalez, de vanter le courage & la force de ſes quatre-vingt mille combattans, la fermeté & la ſageſſe de ſes délibérations, & de publier ſes prochains exploits. Ces nouvelles n'effrayèrent perſonne ; mais elles flattoient l'eſpérance des ennemis de la révolution & offroient à leur crédulité un appât qu'elle ſaiſiſſoit avidement : auſſi leurs journaliſtes ne ceſſoient de les en entretenir, & plus de trois mois après la diſperſion du comité, on les amuſoit encore de la fable du camp de Jalez.

Pendant qu'ils triomphoient ainſi en eſpérance, & qu'ils célébroient les ex-

ploits futurs de leurs armées imaginaires, ils rétractoient publiquement le ſerment qu'ils avoient prêté non à la patrie, mais à la peur, & vantoient le courage & la fermeté qu'avoit montré le 14 juillet le maire de Draguignan. La garde nationale & le premier bataillon du régiment de Bourgogne en garniſon dans cette ville, avoient pris les armes comme tous les autres françois, & s'étoient rendus ſur la place pour le pacte fédératif. La joie étoit dans tous les cœurs & brilloit ſur tous les viſages; les braves ſoldats de Bourgogne renchériſſoient preſque ſur la garde nationale. A midi, la municipalité s'avance au milieu des deux corps de troupes, & l'on fait battre un ban. La formule du ſerment ſe prononce; chacun s'empreſſe de le prêter. Tous les yeux ſont fixés ſur le maire, & tous s'apperçoivent que lui ſeul ne participe point au ſerment. Auſſi-tôt un ſoldat patriote ſort du rang & ſomme M. le maire de prêter le ſerment civique; celui-ci s'y

refuſe & demande une garde au colonel du régiment pour faire conduire en priſon l'inſolent qui l'avoit, diſoit-il, inſulté ; *j'ai le droit*, ajoute-t-il, *de recevoir le ſerment des gardes nationales & des troupes de ligne, mais je ne ſuis pas tenu de le prêter moi-même.* Le colonel ne donne point de garde, & repréſente au maire qu'il a à ſes ordres toute la garde nationale & la maréchauſſée. Alors déçu de l'eſpoir d'exciter une diviſion entre la garde nationale & les troupes de ligne ; il veut ſe faire ouvrir un paſſage à travers les rangs, & furieux, il menace de frapper de ſa canne le premier qui oſera l'approcher. A ce propos, la foule ſe preſſe autour de lui, des cris *à la lanterne* ſe font entendre, & un ſoldat ſe diſpoſoit à lui fendre la tête d'un coup de ſabre, ſi M. Laroque, lieutenant-colonel du régiment, n'eût arrêté ſon bras. Les cris redoublent à cet inſtant, & le peuple exige impérieuſement que le maire prête le ſerment ; mais il perſiſte à

le refuſer, & MM. les colonel & lieutenant-colonel de Bourgogne ne parviennent à le garantir de la juſte fureur du peuple qu'en lui ſaiſiſſant fortement le bras & en l'élevant malgré lui. Enſuite avec beaucoup de peine & au milieu des huées d'une immenſe multitude, le maire ſe rend à la maiſon commune où il ſe démet de ſa place; le greffier vient faire lecture de cette démiſſion au peuple qui applaudit à grands cris & ſe retire ſatisfait.

Tels étoient les exploits que les ariſtocrates admiroient; pour eux ils ſe conſoloient de l'heureuſe foibleſſe qui les avoit portés à prononcer eux-mêmes un ſerment qui conſervoit à la bonne cauſe de ſi zélés défenſeurs, ſans les engager à rien (*a*) envers une nation qui oſoit

(*a*) Ils poſoient en principe qu'un ſerment forcé eſt nul, maxime vraie aux yeux de la loi, mais qui ne l'eſt pas toujours aux yeux de l'honneur. Celui ci ne connoît pas de plus grande tache que

méconnoître leur grandeur & ſa baſſeſſe, une abſurde loi qui appeloit tous les hommes à l'égalité, & un monarque aſſez imbécille pour préférer le titre de roi des françois à celui de premier gentilhomme du royaume.

---

la foibleſſe, de plus grand malheur que la honte, de plus grand crime que la lâcheté & le parjure. L'honneur de nos nobles n'étoit pas ſi délicat; ils ne voyoient rien de ſi beau que leurs titres, rien de ſi cher que leur vie, rien de ſi terrible que la lanterne. Il eſt vrai que perſonne ne les en menaçoit, que perſonne ne les contraignoit au ſerment. Mais enfin ils avoient eu peur, & *des gens comme eux*, il faut en convenir, n'étoient pas faits pour avoir peur ſans de bonnes raiſons.

CHAPITRE

CHAPITRE II.

Miracles & prophéties pour allarmer le patriotiſme des campagnes. — Tentative faite au château de Saint-Cloud par MM. d'Hozier & Petit-Jean. — Prodigieux effets du magnétiſme dans toute cette affaire. — Evaſion de M. Bonne-Savardin des priſons de l'Abbaye.

RIEN n'eſt plus honorable pour la révolution françoiſe que le genre d'attaque que lui livrèrent ſes ennemis. Une preuve qu'elle étoit l'ouvrage du bon ſens & de la raiſon, c'eſt qu'on ne put employer contr'elle d'autres armes que celles du fanatiſme, de la ſuperſtition, des préjugés & de toutes les erreurs humaines. Dans l'impoſſibilité de combattre les principes de la conſtitution, on s'efforça d'en diſcréditer les auteurs à force de calomnies; pour obſcurcir les premières notions de juſtice & de vérité que la nature a gra-

vées dans le cœur de tous les hommes, on eſſaya d'égarer l'imagination, & l'on n'oublia aucun preſtige, aucune illuſion pour l'entraîner ou la ſéduire.

On vit ſe renouveler dans les campagnes les antiques merveilles de la légende dorée; des fripons firent des miracles, & quelques dévotes imbécilles y apperçurent le doigt de Dieu; des prophetes parurent, & une propheteſſe annonça de grandes révolutions dans la nature. Avant la fin de 1790, un ſigne devoit paroître à côté du ſoleil, & beaucoup de perſonnes annonçoient gravement que ce ſeroit la tête de Favras; on oſa même propoſer à l'Aſſemblée Nationale de conſulter cette pythoniſſe aux oracles de laquelle dom Gerle avoit la foibleſſe de payer le tribut de ſa crédulité.

Un fait plus étonnant peut-être & qui ſeroit même indigne de la majeſté de l'hiſtoire, s'il ne ſervoit à faire connoître une des plus étranges & des plus incurables maladies de l'eſprit humain, c'eſt

la tentative faite à S. Cloud, le 29 juin, par MM. d'Hozier & Petit-Jean.

Il ſemble que la deſtinée de l'homme ſur la terre ſoit d'être le jouet éternel de ſes propres illuſions & qu'il ſoit condamné à ſe créer ſans ceſſe des fantômes pour les adorer. Affranchi du joug des ſuperſtitions monacales & de la tyrannie dogmatique de l'école, il ne fait que changer de chaînes. Aux ſophiſmes myſtérieux des théologiens, il ſubſtitue les myſtères non moins incompréhenſibles de l'hermétiſme, abandonne Newton, Locke, la nature & la raiſon, pour Arnaud de Villeneuve, Nicolas Flamel, le comte de Caglioſtro, le grand œuvre & le baquet de Meſmer. Affamé d'or & de merveilles, il reſſuſcite les chimères de l'alchymie & les viſions de la cabale : aux convulſions du cimetière de Saint-Médard ſuccédent les criſes magnétiques & les prodiges du ſomnambuliſme, & les crédules mortels toujours dupes du premier fourbe qui veut les tromper, ſont à

peine déſabuſés d'une erreur, qu'ils en ont déjà embraſſé une autre avec la même confiance & le même enthouſiaſme.

Parmi ces ſectes nombreuſes de chercheurs de vérités cachées, qui paſſent aujourd'hui leur vie à deviner ce qu'ils étoient avant de naître & ce qu'ils ſeront après leur mort, il en eſt une qui, ſans ceſſe occupée à dégager les aîles de l'ame des chaînes de la matière & à s'élever au rang des pures intelligences, ne reſpire que dans les plaines éthérées, ne vit que d'amour, ne penſe que par inſpiration, ne converſe qu'avec les eſprits céleſtes, & qui, abſorbée dans les viſions apocalyptiques, oublieroit qu'elle tient encore à la terre, ſi elle ne contemploit dans le monde matériel le type du monde intellectuel.

Ces quiétiſtes de la philoſophie occulte, dont l'imagination & la ſenſibilité également exaltées ſont plus propres à recevoir toutes les impreſſions du charlataniſme, ces eſprits égarés par l'amour

du merveilleux, à qui les idées les plus extraordinaires paroiſſent toutes naturelles pourvu qu'elles paroiſſent révélées, & pour qui tout ce qui a l'apparence du prodige, a les caractères de la vérité, ſemblèrent à quelques ariſtocrates déliés un inſtrument dont on pouvoit utilement ſe ſervir pour attaquer la conſtitution dans l'eſprit du roi, en alarmant ſa conſcience, & en lui inſpirant des terreurs ſuperſtitieuſes. On connoiſſoit la crédule ſimplicité de MM. d'Hozier & Petit-Jean; le premier à peine âgé de vingt-cinq ans, préſident de la chambre des comptes de Rouen, élevé dans la crainte de Dieu & le reſpect des généalogies, né avec une ame tendre, un caractère doux & un eſprit facile, n'eut pas de peine à s'abandonner à un ſyſtême qui offroit un aliment à ſa ſenſibilité & une vaſte carrière à ſon imagination. Le ſecond plus âgé de dix ans, d'un tempérament ſec & ardent, annonçoit dans ſa phyſionomie mélancolique ce caractère ferme & pro-

noncé qui porte vers les idées ſombres & entraîne à l'opiniâtreté. Ce fut ſur ces deux hommes qu'on jetta les yeux pour en faire les acteurs de cette comédie myſtique.

Il y avoit à Nancy deux ſœurs qui toutes deux étoient inſpirées : l'aînée âgée de trente-quatre ans étoit mariée à un officier, alors à Saint-Domingue & ſe nommoit madame Thomaſſin. Madame Vaſſart ſa ſœur n'étoit âgée que de vingt-quatre ans ; l'une & l'autre devoient au magnétiſme les faveurs de l'inſpiration. C'étoit M. Thomaſſin qui, dans l'origine, magnétiſoit ſa femme. Depuis ſon départ elle n'étoit magnétiſée que par M. d'Argence, colonel & chef d'un bataillon du régiment du Roi en garniſon à Nancy ; il endormoit cette dame en lui prenant la main. Après quelques minutes, elle étoit anéantie ou plutôt exaltée dans cet état de ſomnambuliſme.

Pour madame Vaſſart, c'étoit madame ſa mère & M. d'Hozier qui la ſomnambuliſoient. Mais elle avouoit que ſa mère

le faiſoit plus rarement & plus foiblement, parce que ſa ſanté n'étoit pas aſſez forte & qu'il falloit pour la perfection de cet état *la réunion des forces de l'ame aux forces phyſiques.*

Madame Thomaſſin étant malade, ſuivoit à Nancy le traitement magnétique de M. de la Fitte. Elle ne tarda pas à en éprouver les effets & à tomber dans le ſomnambuliſme. Dans cet état elle connut parfaitement ſa maladie, les moyens qu'il falloit employer pour la guérir & le terme où elle finiroit. Elle connut de même celle de pluſieurs autres malades & contribua à les guérir.

Ces effets qui paroiſſent ſi merveilleux au vulgaire, ſont dans le magnétiſme des faits tout ſimples, des événemens communs & d'un ordre inférieur. Mais à la fin de ſa maladie, madame Thomaſſin eut le bonheur d'éprouver un ſomnambuliſme d'un ordre ſupérieur : elle vit une grande lumière avec des ondulations fréquentes moins vives que la lu-

mière ordinaire, où ſe deſſinoient des traits; pluſieurs fois elle y reconnut ſon père mort depuis long-tems; d'autres fois elle y vit des êtres qui lui étoient inconnus, mais qu'elle ſut d'eux-mêmes être un ange & la ſainte Vierge. Elle fut aſſurée de la réalité de ſes viſions, tant par le récit des perſonnes qui l'entouroient & qui recueilloient les paroles qu'elle prononçoit dans cet état, que par ſon ſentiment intérieur quand elle jouiſſoit de ces communications dans l'état de veille; faveur très-rare, quoique d'un ordre bien inférieur.

Madame Vaſſart voyoit auſſi ſon père, les anges & la vierge dans ſes ſommeils & dans l'état de veille. Elle lui apparoiſſoit dans un état de gloire, tantôt plus jeune & tantôt plus âgée, tantôt plus vêtue & tantôt moins.

Le 15 mai 1790, au ſortir d'un ſommeil magnétique, madame Thomaſſin trouva un papier ſur lequel étoient écrites pluſieurs penſées. Elle les conſerva en con-

ſéquence de l'ordre qu'elle trouva au bas de l'original, juſqu'à ce que l'uſage qu'elle devoit en faire lui fût preſcrit. Sur la fin de juin environ, dans un autre ſommeil auquel M. d'Argence ſeul étoit préſent, l'être qui l'inſpiroit lui dit qu'elle devoit copier ſur un papier velin en caractères bleus, les penſées contenues dans cet écrit; elle eſſaya de les copier, & ne pouvant le faire aſſez liſiblement, elle pria M. d'Argence de les écrire, & les lui dicta, l'original étant toujours ſur elle; à ſon réveil elle retrouva l'original écrit de ſa main, de plus la copie qu'elle avoit eſſayé de faire, & celle faite par M. d'Argence. Elle l'envoya à M. d'Hozier, avec la lettre ſuivante:

Mardi, à huit heures du matin.

La poſte va partir, cher fils bien-aimé de votre tendre mère; j'eſpérois pouvoir vous écrire plus longuement, mais une migraine forte m'en a empêchée. Je me hâte donc ſeulement de vous dire que le jour que vous recevrez cette lettre, M. Dupouget, tréſorier de guerre à Nancy, arrive à

Paris porteur d'une boîte à votre adreſſe. Il arrive par la diligence & loge rue de Clichi, chauſſée-d'Antin, n°. 40, maiſon de madame de Grandville. Il faut que vous y alliez, ainſi que j'en ſuis convenue avec lui. Il ne ſortira point de cette ſoirée étant trop fatigué, & vous remettra lui-même le dépôt précieux que notre ſainte M... vous envoie. Oh! mon ami, que votre zèle & votre amour pour elle ſoient parfaits; vous y trouverez raiſon de tout & *grace plénière.* Adieu, cher petit; le plus chéri des enfans de la plus tendre mère, ne l'eſt pas mieux que vous: telle eſt la vérité qui exiſte pour jamais dans l'ame de votre petite mère & celle de ſon M....

Mes tendres amitiés à notre ami commun.

M. d'Hozier ne manqua pas de ſe rendre à des ordres ſi chers & fut chercher le précieux dépôt; il y reçut avec reſpect le magnétique vélin & y lut avec un ſentiment de vénération les paroles ſuivantes, tracées en caractères bleus: les voici tranſcrites littéralement:

Ce 15 mai 1790. — Parolle *donné directement* à nous par la Sainte-Vierge. Penſée diverſſe qu'elle *veut imprimer* par influance dans l'ame du roi;

Premièrement, aller ſans pompe parler aux hommes, demander qui ſuis-je?

Il lui ſera répondu; roi.

2e. Alors, qu'il diſe, de la puiſſance qui y étoit attaché, je ne veut que ma liberté & celle de commander mon armée.

3e. Aller habitter le lieu de ſa naiſſance.

4e. D'être revêttu de ſes habits royaux;

5e. D'aller dépoſer ſa couronne près de celle de Louis traiſe, & lui offrire ſes enfans;

6e. De s'environner dés plus anciens ſoldats dans tous lés ordres, promettre ce jour-là la loix de ſon amour pour ſon peuple, & demander le choix dés miniſtre de ſa confiance, en les prenant parmi ceux qui l'environerais au pied de la Vierge;

7e. N'abandonner Paris qu'après cette œuvre;

8e. Ne plus rien craindre dés hommes, en ce que cette action habattera la puiſſance du mal;

9e. Que l'union de ſon ame au ciel lui donnera une force univerſelle.

Tel eſt la deſtinnée attachée au rang qui lui éſt donné & non a l'homme qui ne ſeroit pas roi, à l'image & pour l'amour de ſon Dieu.

La Sainte-Vierge vous preſcite auſſi qu'à Embroiſe d'imprimer, avec toute la force & l'amour que vous avés pour elle, toute ſes penſée dans l'âme du roi, en lés répettant chaque fois que vous

ſerès près de lui avec toute l'énergie humainne & ſpirituelle que vous poſſédes.

Dictée en ſomnembuliſme, par moi, *ſigné* le Clerc de Thomaſſin.

C'étoit M. d'Hozier qui, de l'aveu de tous les inſpirés, étoit déſigné ſous le nom d'Ambroiſe. Il part plein de foi avec M. Petit-Jean qui, par inſpiration ou par impreſſion, avoit reconnu que l'ordre de la vierge s'adreſſoit à lui de même qu'à M. d'Hozier. Ce fut le 29 juin 1790, jour de la fête de Saint-Pierre & de Saint-Paul, qu'ils ſe rendirent ſur les midi au château de Saint-Cloud ; ils y reſtèrent juſqu'au ſoir, & M. Petit-Jean aſſure que de nombre de perſonnes qui ſe trouvèrent avec lui dans les appartemens & particulièrement dans le veſtibule, les unes ne le voyoient point, ne l'entendoient pas, les autres l'entendoient par contre-ſens. Cependant ils ne purent échapper à tous les regards, & pluſieurs obſervateurs dont le tempérament repouſſoit ſans doute le fluide magnétique, crurent devoir ſuivre

leurs démarches avec attention. Leur iſolement, leur attention à tout obſerver, leur air méditatif & grave ; cet air qui caractériſe les hommes à ſecte & à idées extraordinaires, leur opiniâtreté à reſter, même lorſque l'heure du repas les appeloit ailleurs, durent faire naître des ſoupçons, qui s'aggravèrent encore parce qu'ils étoient inconnus, & qu'ils ne cherchoient point à ſe faire connoître. Auſſi furent-ils écartés ſucceſſivement des appartemens, du veſtibule, du jardin & des cours par un aide-de-camp de la garde nationale qui vint leur dire que leur vue offuſquoit le château. La ſurpriſe augmenta avec les ſoupçons, lorſqu'on les vit hors des grilles mêmes commander à leurs domeſtiques de retourner à Paris, s'opiniâtrer à reſter, à ſe promener, à s'aſſeoir près de ces grilles, quoiqu'il fût près de deux heures de nuit. La patrouille qui veilloit à la ſûreté du château, les trouve en cet état, les interroge : ils répondent qu'ils ſont là *par or-*

dre du roi & du maître. On les conduiſit au corps-de-garde, où le maire de Saint-Cloud les interrogea. M. d'Hozier déclara s'appeler & ſigna *Paul*, quoique ce ne ſoit ni ſon nom de bapême ni ſon nom de famille. Il mentit ainſi pour ſuivre, dit-il, un mouvement intérieur qui lui a fait choiſir le nom du ſaint du jour. Il dit auſſi être amené à Saint-Cloud par des ordres ſupérieurs, des ordres qu'il tenoit de Dieu même.

M. Petit-Jean s'appela & ſigna *Pierre, aujourd'hui*; c'eſt un de ſes noms de baptême & il ne voulut pas décliner ſon nom de famille; il déclara n'être venu à Saint-Cloud que *ſur l'ordre de notre ſainte-mère, pour imprimer à ſa majeſté, aujourd'hui roi de France, les penſées incluſes à l'écrit qu'il venoit de remettre, & n'avoir plus d'autre deſir que de le voir confirmer au roi pour manifeſter à ſon peuple la ſainte vérité de ſa miſſion.* Après cet interrogatoire, MM. Petit-Jean & d'Hozier aſſurèrent de nouveau la garde, *que c'étoit*

le roi qui les avoit mandés ; qu'ils étoient là par ſon ordre, & qu'ils ne ſortiroient du corps-de-garde que par ordre du roi.

La garde n'imaginant pas que ce fût un langage figuré, prit des meſures pour être inſtruite de la vérité de ce mandat. Il ſe trouva faux, & ce fut alors que MM. d'Hozier & Petit-Jean diſſipèrent ſon erreur en certifiant en préſence de M. Villequier, envoyé par le roi pour vérifier les prétendus ordres, *que ce n'étoit point Louis XVI qui les avoit mandés, mais qu'ils avoient été amenés à Saint-Cloud par des ordres ſupérieurs.* Ce langage myſtique ne ſervant qu'à les rendre plus ſuſpects, le maire de Saint-Cloud ordonna de les conduire au comité des recherches de l'Aſſemblée Nationale, avec tous les papiers ſaiſis ſur eux, & notamment l'écrit remis par M. Petit-Jean. Ils furent interrogés par ce comité, enſuite détenus à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, & l'examen de leur affaire fut renvoyé par lui au co-

mité des recherches de l'hôtel-de-ville.

Ils furent interrogés, ainſi que pluſieurs autres perſonnes verſées dans la ſcience du ſomnambuliſme ; voici le réſultat des interrogatoires : — Le magnétiſme animal produit le ſomnambuliſme matériel, lequel conduit au ſomnambuliſme ſpirituel. Ce ſomnambuliſme met les êtres qui l'éprouvent en rapport avec les êtres ſpirituels, & ils communiquent enſuite les impreſſions qu'ils en reçoivent, à ceux avec leſquels ils ſont en rapport. Le ſomnambuliſme eſt un état préparatoire à la communication avec la ſainte Vierge. L'unique objet de madame Thomaſſin, étoit d'unir l'ame du roi à la ſainte Vierge pour ſon bonheur & celui de tout ſon royaume, & c'eſt ce qu'Ambroiſe, c'eſt-à-dire, M. d'Hozier & ſon ami M. Petit-Jean devoient faire, en imprimant au roi par influence les penſées contenues dans l'écrit myſtérieux.

Cette impreſſion par influence étoit, ſuivant M. d'Hozier, une communication par

par le ſentiment intérieur de celui qui veut imprimer, à celui qui doit recevoir l'impreſſion. Suivant M. Petit-Jean, l'impreſſion par influence ne peut s'entendre que par l'idée de ſubſtitution de l'intention d'une ame à une autre. Telle eſt l'efficacité magique de cette impreſſion par influence, qu'elle peut s'exercer ſans être vue de l'être qu'on veut influencer, & qu'elle s'opère de loin comme de près, à la vérité, plus près on a plus de force.

Cependant, M. Petit-Jean ne vouloit pas ſe borner à cette impreſſion mentale des penſées, il déclara que ſon intention étoit de remettre ou faire remettre l'écrit au roi; il annonça même avec un air de myſtère dans ſon premier interrogatoire, qu'il avoit un ſecret de la plus haute importance à confier à l'Aſſemblée Nationale; que le roi couroit le plus grand danger; que ſon ſceptre devoit bientôt lui être enlevé. Sur les inſtances réitérées du comité, il ajouta que le complot qui menaçoit le roi, avoit pour objet

de ſubſtituer la maiſon actuelle d'Orléans à la maiſon régnante; que les préparatifs hoſtiles de l'Angleterre avoient pour objet de ſoutenir cet attentat, & qu'il préſumoit que l'époque de ſon exécution devoit être celle de la fédération.

Interrogé ſur les preuves de ce complot, il en cita trois :

1°. La révélation qui en avoit été faite par la Vierge à madame Thomaſſin; 2°. la galerie des tableaux de Saint-Cloud; 3°. une des centuries de Noſtradamus.

L'expoſé, dit-il, de la révolution préſente, telle qu'elle eſt commencée, telle qu'elle ſe finira, eſt écrit, dévoilé, révélé dans l'arrangement même des tableaux de la galerie de Saint-Cloud. — Il demanda en conſéquence qu'auſſi-tôt le rapport fait à l'Aſſemblée Nationale de ſa dépoſition, elle prît les meſures néceſſaires pour conſerver ce dépôt de preuves eſſentielles dans un état intact, de manière à ce que lui répondant puiſſe en cas d'interrogatoire, ſoit au château,

ſoit devant elle, faire apporter ſucceſſivement les preuves des complots qu'il annonçoit.

Quant aux développemens de cette révolution & de ce complot, il ſe réſerva de les donner à l'Aſſemblée Nationale; cependant dans un ſecond interrogatoire qu'il ſubit en préſence des membres du comité des recherches de l'Aſſemblée Nationale, il donna un de ces développemens *impoſans*, c'eſt l'expreſſion qu'il employa, & dit que l'ameublement du premier ſalon d'entrée de Saint-Cloud préſentoit trois tableaux dont l'un, placé dans le milieu, eſt le duc d'Orléans, père du duc actuel, & les deux autres faiſant pendans l'un de l'autre, indiquent le ſort futur de tous les auteurs de ce complot; ſort dont les événemens prochains juſtifieront avant toute autre recherche ultérieure.

Il ajouta que le tableau de la fête du Champ-de-Mars ſe trouvoit de même dans l'ameublement du château de Saint-Cloud; étendant ſes idées plus loin, il

assura que la révolution politique de la France étoit purement initiatoire d'une révolution religieuse, morale, politique & universelle dans toute la terre, dont Saint-Cloud n'offroit que le tableau.

Comme cet ameublement n'étoit pas propre à détruire l'incrédulité sur ce complot, M. Petit-Jean cita la centurie suivante de Nostradamus :

L'un des plus grands fuira jusqu'aux Espagnes,
Quand longue plaie après viendra saignée.
Passant copie à travers les montagnes,
Devastant tout — ensuite en paix regner.

Ce grand étoit, suivant M. Petit-Jean, M. d'Orléans ; cette longue plaie désignoit le projet combiné des escadres angloise & espagnole, qui devoient fondre sur Brest, y détruire la marine françoise, & à défaut de succès, débarquer une armée en France assez à tems pour seconder à la journée du Champ-de-Mars, M. d'Orléans qui devoit entrer en France avec une armée & marcher sur Paris ;

mais cette armée étant trop peu nombreuſe pour exécuter ce projet, aujourd'hui ſur-tout, a-t-il dit, que ſes complices ne peuvent plus le favoriſer, il ſera forcé de ſe replier en retraite, ſoit ſur la flotte, ſoit ſur l'Eſpagne; & dans l'incertitude de retrouver ſa flotte, il eſt ſimple de croire qu'il ſe retirera ſur l'Eſpagne, ce qui eſt déſigné par ces mots : *paſſant copie* (*copiæ*, troupes), &c...

Ces révélations avoient encore été faites à madame Thomaſſin qui les avoit écrites dans l'état de ſomnambuliſme, & les avoit envoyées dans l'état de veille, à madame de Jumilhac. Celle-ci les avoit copiées & fait paſſer à M. d'Hozier qui les avoit communiquées à M. Petit-Jean. Quelque ridicules qu'elles paruſſent, on crut devoir les approfondir, & examiner avec ſoin des indices, qui tout inſignifians qu'ils étoient, acquéroient de l'importance par cela même qu'ils annonçoient une conſpiration vraie ou fauſſe contre l'état. Les contradictions, les dénéga-

tions, les menſonges continuels des inſpirés firent voir que la communication intime avec les eſprits n'étoit pas la communication avec la vérité, & laiſsèrent de leur bonne foi une idée ſemblable à celle que leur attachement à leurs viſions avoit donnée de leur bon ſens. On renvoya bientôt ces diſciples de Meſmer & de Swedembourg à leurs criſes magnétiques, au ſomnambuliſme & à ſes viſions.

Un conjuré d'un autre ordre, échappé des priſons de l'Abbaye, donna lieu à de plus vives inquiétudes. On ſe rappelle, ſans doute, que M. de Bonne-Savardin y avoit été conduit. Les pièces dont il s'étoit lui-même trouvé porteur, faiſoient eſpérer que l'inſtruction de ſon procès donneroit de grandes & importantes lumières ſur les préparatifs & les projets hoſtiles des puiſſances étrangères & ſur leurs relations avec les ennemis du dedans. Le procureur de la commune avoit déjà fait ſa dénonciation le 10 juillet au procureur du roi du châtelet; le 11, il

avoit dépoſé au greffe toutes les pièces de conviction. Le 13, ſur les neuf heures un quart du ſoir, deux particuliers ſe préſentent à l'Abbaye : ils étoient revêtus de l'uniforme de la garde nationale pariſienne. L'un portoit des épaulettes d'aide-de-camp du général, l'autre des épaulettes de capitaine. Ils demandent le concierge, ſe diſent chargés par le comité des recherches de la municipalité, de transférer ſur le champ M. de Bonne à l'hôtel-de-ville, & lui remettent en même tems une feuille in-4°. dans la forme ordinaire des ordres du comité & ſigné de trois de ſes membres. C'étoit vraiment un arrêté de ce comité dont on avoit gratté quelques lignes auxquelles on avoit ſubſtitué un faux ordre ainſi conçu :

Le concierge des priſons de l'Abbaye remettra à l'officier porteur du préſent, M. le chevalier Bonne pour être conduit à la Ville & réintégré enſuite dans ladite priſon ; l'on ſe ſaiſira du néceſſaire qu'on apportera ſans que le priſonnier en puiſſe rien

diſtraire. Fait au comité le 13 juillet 1790.

Le concierge leur remit auſſi-tôt le priſonnier avec ſon néceſſaire. Ceux-ci affectèrent de le traiter durement, ils le fouillèrent. L'un d'eux le ſaiſit par la poche de ſa lévite, comme s'il eut pu ou s'il eut voulu leur échapper & le menèrent ainſi juſqu'à une voiture de place qui les attendoit à la porte de la priſon. Ces deux hommes le déposèrent ſur le quai des Morfondus, ſans lui donner la moindre indication de ceux à qui il devoit cet important ſervice. Après avoir long-tems erré dans un fiacre, il deſcendit rue des Petits-Champs. Il y rencontra une femme qui lui offrit un gîte qu'il accepta pour la première nuit ſeulement. Il en paſſa deux autres, l'une ſous un hangar, l'autre en courant les rues, ſans ſavoir où aller. Dans une telle détreſſe, il ſe détermina à aller demander un aſyle à l'abbé de Barmond, député à l'Aſſemblée Nationale.

C'étoit le vendredi 16 juillet à ſix heures

du matin. Je ſuis, lui dit-il, le chevalier de Bonne-Savardin. — Quel rapport, lui dit M. de Barmond, y a-t-il entre vous & moi? — Le plus ſacré de tous, lui répondit-il, celui qui doit exiſter entre un homme malheureux & innocent, & un homme juſte & ſenſible. — Il lui demanda un aſyle, qui lui fut refuſé. Introduit en plein jour par le portier, il étoit impoſſible de le garder dans la maiſon; il ſortit après avoir reçu rendez-vous à cinq heures & demie ſur les nouveaux Boulevards. L'abbé de Barmond fut l'y prendre en voiture & le conduiſit à un village à deux lieues au-deſſus d'Atys. Mais M. de Bonne effrayé, ne ſachant où porter ſes pas & regrettant preſque ſa priſon, ſe jette au cou de ſon conducteur & le ſupplie de ne pas l'abandonner.

La nuit s'avançoit, ils retournent enſemble à Paris & deſcendent chez l'abbé de Barmond à dix heures du ſoir : il y paſſa cette nuit & pluſieurs autres. De-là

il fut chez M. de Foucault, où il demeura quelques jours, il y reçut la viſite de deux inconnus dans la maiſon ; on démarqua ſon linge, on lui teignit les cheveux, la figure & la poitrine ; enfin, la belle-ſœur de l'abbé de Barmond vint le prendre dans cet aſyle & le ramena chez ſon frère. Deux jours après, il partit avec lui & M. Eggs, garde nationale d'Alſace, député à la fédération, & qui étoit bien éloigné de connoître & même de ſoupçonner ſon compagnon de voyage.

Avant leur départ, le bruit s'étoit répandu dans le voiſinage que cette maiſon recéloit un inconnu qu'on ne veut laiſſer voir à perſonne. Plus on le cache, plus on eſt impatient de le voir. On l'apperçoit derrière une jalouſie, & l'on croit reconnoître M. de Bonne. M. Meſtre qui a conçu ces ſoupçons, en fait part à M. Julien, aide-de-camp de M. de la Fayette. On reſpecte l'aſyle que cet homme ſi ſuſpect s'étoit choiſi, on ſe contente de ne pas le perdre de vue. A peine eſt-il

parti, que ſes ſurveillans ſont ſur ſes pas : ils rencontrent la voiture ſur la route de Châlons-ſur-Marne. M. Meſtre reſte derrière pour la garder à l'œil, M. Julien prend les devans pour prévenir le maître de poſte de ne point donner de chevaux. Les voyageurs vont à la municipalité ſe plaindre de ce refus. Un détachement de la garde nationale ſe préſente & les arrête. On les conduit devant les officiers municipaux qui ſur la demande de M. Julien avoient donné l'ordre de leur arreſtation. Tous les trois ſont ſur-le-champ reconnus & ramenés bientôt après à Paris en vertu d'un décret de l'Aſſemblée Nationale. MM. Eggs & de Bonne furent envoyés à l'Abbaye, & M. de Barmond fut dépoſé & conſigné chez lui. Il fut interrogé, & après une diſcuſſion qui ne fut remarquable que par les traits de violence du parti ariſtocratique qui forcèrent l'Aſſemblée à condamner M. Lambert de Frondeville à huit jours de priſon, & à faire grace à M. de Faucigny qui

avoit encouru une juſte punition, M. Eggs fut relâché. Il fut déclaré qu'il y avoit lieu à accuſation contre l'abbé de Barmond; mais peu de jours après, il fut mis hors de cauſe par le châtelet.

Dans le même tems on arrêta à Bourgoin les ſieurs Trouard de Riolles & Gouvelot chargés tous deux de paquets qui annonçoient une ſuite de menées criminelles de la part des princes & de leurs agens. Ils furent auſſi ramenés à Paris par ordre de l'Aſſemblée.

CHAPITRE III.

Fermentation de l'Armée. — Réclamations des Soldats contre les Etats-Majors. — Affaire de Nancy.

PENDANT que des conſpirateurs ſubalternes travailloient à ſoulever le royaume & que des complots découverts auſſitôt que formés ſuccédoient à des complots toujours impunis, on préparoit à la nation le coup le plus terrible ; on ne ſe propoſoit rien moins que de paralyſer entièrement la force publique & de faire écrouler par le fondement l'édifice de la conſtitution.

La fermentation générale qui, depuis le commencement de la révolution, agitoit tout le corps politique, ne s'étoit pas fait ſentir dans l'armée avec moins de violence. Il y exiſtoit une action & une réaction continuelle des officiers aux ſoldats & des ſoldats aux officiers ; les

uns voulant arrêter les influences de la liberté naiſſante, les autres voulant franchir les bornes de cette liberté. Ceux-ci brisèrent bientôt le joug de la diſcipline, & les autres, par malveillance & au riſque d'en devenir eux-mêmes les victimes, travaillèrent à précipiter dans la licence ceux qu'ils ne pouvoient plus aſſujettir à leur deſpotiſme & faire ſervir à leurs deſſeins.

Les exagérations imprudentes de quelques écrivains plus ivres de l'eſprit d'indépendance qu'éclairés de l'eſprit de liberté, contribuèrent à exalter l'enthouſiaſme des ſoldats, & pluſieurs journaux prétendus populaires concoururent avec les ennemis du nouveau régime à propager les déſordres & à accélérer une déſorganiſation générale favoriſée par la nature même des choſes. Bientôt l'inſubordination devint univerſelle; des comités s'établirent dans preſque tous les régimens: on y jugeoit ſans appel de la police de chaque corps, de l'adminiſtra-

tion, de ſes revenus, & les ſoldats à la fois juges & parties dans leur propre cauſe, profitoient de leur force pour mettre ſur-le-champ leurs jugemens à exécution.

On ſe plaignoit depuis long-tems du brigandage des états-majors qui s'engraiſſoient de la ſubſtance des troupes, & ſous prétexte d'entretenir la maſſe des régimens, dévoroient près de la moitié du foible ſalaire accordé aux ſoldats. Ceux-ci exigèrent des comptes & firent remonter leurs prétentions juſqu'à des époques très-reculées. Dans quelques garniſons les officiers furent taxés à des contributions très-fortes, par forme de reſtitution; dans d'autres on s'empara de la caiſſe militaire: le ſuccès & l'impunité de telles entrepriſes les renouvelèrent tous les jours, au grand contentement des ennemis de la choſe publique qui triomphoient de tant de malheurs. L'excès du mal força d'y appliquer un puiſſant, mais douloureux remède; il en coûta du ſang, & la France

eut à pleurer la mort de pluſieurs de ſes enfans.

L'Aſſemblée Nationale avoit fait, le 6 août, un réglement proviſoire dans lequel elle cherchoit à concilier ce qu'elle devoit aux ſoldats comme hommes, comme citoyens, avec ce qu'exigeoient la diſcipline militaire & la ſûreté de l'état. Elle ordonnoit le maintien de l'ancien régime juſqu'à la promulgation du nouveau dont elle s'occupoit avec activité. Elle caſſa ces comités eſſentiellement oppoſés à l'eſprit de ſubordination ſans lequel il ne peut exiſter d'armée, & introduiſit une forme de compte propre à raſſurer le ſoldat ſur ſes droits. Elle aſſujettit la peine des cartouches jaunes à un réglement qui en proſcrivoit l'arbitraire; elle ôta à celles qui avoient été diſtribuées depuis le premier mai 1789, le caractère flétriſſant qu'elles imprimoient; enfin elle rappela aux officiers la juſtice & les égards qu'ils devoient aux ſoldats, & aux ſoldats, le

le reſpect & l'obéiſſance abſolue qu'ils avoient jurés à leurs officiers.

Les patriotes ſe flattoient de l'efficacité de cette meſure pour calmer les impatiences bien excuſables du militaire françois ; les ariſtocrates aſſuroient d'un air de triomphe que ce décret ne feroit qu'augmenter l'inſubordination de l'armée. En effet l'impulſion que leurs manœuvres & la force des choſes avoient donnée aux eſprits étoit telle, que les digues les plus fortes ne pouvoient plus en arrêter la violence. Les inſurrections ſemblèrent ſe multiplier, les comités ne furent point diſſous ou exiſtèrent ſous des noms différens, les officiers continuèrent leurs intrigues, & les inſtigateurs de ſédition leurs perfides manœuvres. A Metz le régiment de Salm voulut s'emparer de ſa caiſſe : M. de Bouillé s'étant rendu au quartier pour s'oppoſer à cet enlévement, les grenadiers ſe diſpoſèrent à employer la force. Le général étoit encore ſur l'eſcalier, les officiers l'environnent pour le défendre ; mais ils

ſont bientôt enveloppés eux mêmes par une partie de la troupe, tandis que l'autre s'empare du dehors. Les armes ſont chargées, on les couche en joue, & ce n'eſt que par le ſacrifice d'une ſomme de 22,000 liv. qu'ils rachètent les jours de leur général.

A Heſdin les officiers de Royal-Champagne, le premier régiment qui ſe fût fédéré avec la garde nationale, ne pouvoient pardonner à leurs ſoldats, ni aux ſoldats-citoyens leur attachement à la liberté. Ils tourmentoient les uns & moleſtoient les autres à chaque occaſion qui ſe préſentoit. Le premier août, à une fête rendue par la garde nationale, ils eurent l'impudeur de manifeſter dans leurs diſcours & dans leurs chanſons leur haine contre la conſtitution. Ils venoient d'éleyer au grade de ſous-lieutenant un de ces valets flatteurs qu'ils careſſent & qu'ils mépriſent, eſpions ſoudoyés des actions & des diſcours de leurs camarades & prédicans gagés de l'ariſtocratie. Les ſoldats indignés d'un tel choix, refuſèrent de le recon-

noître. Quelques-uns voulant venger l'insulte faite à la garde nationale, se répandent dans les rues, criant *vive la nation, au diable les aristocrates.* C'étoit le soir même de la fête, & il n'y avoit point d'appel ce jour-là. Les officiers furieux menacent le régiment de le faire casser: M. de Fournès, leur colonel, écrit que l'Assemblée Nationale rendra le 5 le décret de licenciement, & sur-le-champ la municipalité stupidement allarmée mande des détachemens des garnisons voisines, cloue les ponts, braque des canons, & fait pour assurer la tranquillité publique tout ce qu'il falloit pour la troubler. Ces imprudentes mesures n'eurent cependant pas les suites qu'on en pouvoit craindre.

L'Assemblée Nationale improuva la conduite de quelques soldats. Le régiment députa deux sous officiers pour lui présenter un mémoire appuyé par une adresse de la garde nationale d'Hesdin, & demander une information par des commissaires non suspects, à l'effet de cons-

tater leur conduite & celle de leurs chefs. Les officiers effrayés ſurprennent au comité militaire une déciſion qui portoit que le décret du 6 août n'empêche point le miniſtre de faire expédier des cartouches blanches aux ſoldats qu'il jugera à propos de chaſſer des régimens. On en livre ſur-le-champ des paquets aux officiers, qui les diſtribuoient à ceux des ſous-officiers & ſoldats qui auroient pu dévoiler leurs trames : c'étoient de véritables lettres de cachet qui privoient arbitrairement des citoyens de leur état. Elles leur enjoignoient, de plus, de ſe rendre dans leur pays ſans s'écarter de leur route. Quelques-uns d'entr'eux s'arrêtèrent à Paris & furent accueillis & logés par la ſection de Saint-Jacques de l'Hôpital. Ils demandoient *leur honneur & leurs armes ou la mort.* La ſection ſe déclara leur protectrice par un ſentiment d'humanité très-louable ſans doute, mais qui l'entraîna au-delà de toutes les bornes, en l'engageant à s'ériger pour ainſi dire en juges

& à envoyer à Hesdin des commissaires à qui elle n'avoit pu transmettre des pouvoirs qu'elle n'avoit pas elle-même, car apparemment elle n'avoit pas de juriſdiction ſur la municipalité de cette ville, ni ſur le régiment de Royal-Champagne.

Il exiſtoit dans l'armée entière un principe général de diſſolution. Les officiers tirés preſque tous du ci-devant ordre privilégié, profeſſoient une haine déclarée contre la révolution. Les ſoldats rétablis comme tous les citoyens dans les droits dont d'abſurdes uſurpations avoient depuis ſi long-tems dépouillé le genre humain, ne pouvoient que chérir des loix qui les replaçoient enfin au rang des hommes, & voir dans leurs officiers que d'injuſtes oppreſſeurs & des ennemis jurés de la choſe publique. Par la nature même des choſes la véritable puiſſance qui eſt la force phyſique, réſide dans la multitude qui doit obéir, & l'autorité accompagnée de la ſeule force morale, dans le petit nombre de ceux qui ſont condamnés au

pénible enploi de commander. Mais quelle eſt cette force morale qui diſpoſe à ſon gré de la force phyſique, ſi ce n'eſt la confiance ? Or cette confiance ne pouvant plus exiſter, tous les liens de l'obéiſſance étoient néceſſairement rompus. Dans des circonſtances auſſi allarmantes, M. de Mirabeau oſa propoſer un expédient dont la hardieſſe effraya tous les partis, & qui cependant pouvoit ſeul égaler l'étendue du péril & couper le mal dans ſa racine. C'étoit de licencier l'armée & de la reconſtituer ſur les principes des loix nouvelles; mais les eſprits étoient bien éloignés de juger de la véritable ſituation des choſes, & l'on fut plus épouvanté du remède que de la criſe mortelle dans laquelle on ſe trouvoit.

Cependant le déſordre faiſoit chaque jour de nouveaux progrès, on marchoit à grands pas vers une diſſolution complette, & telle étoit notre déplorable poſition, que l'on dut regarder comme un événement ſalutaire peut-être, cette in-

ſurrection de la garniſon de Nancy dont les amis de l'humanité déploreront longtems les ſuites funeſtes.

Cette ville la plus favoriſée peut-être du royaume étoit & devoit être la moins préparée à la révolution. Tout y étoit privilégié, hors ce qu'on appeloit alors le peuple. Auſſi dès les premières aſſemblées formées pour la rédaction des cahiers & l'élection des députés aux états généraux, la diviſion des opinions & des ſentimens y éclata de la manière la plus marquée ; les nobles offrirent pour la contribution égale des impôts un conſentement qu'ils rétractèrent le lendemain ; moins politiques que ceux du reſte du royaume qui eurent la prudence de ſe réſerver pour des tems plus heureux. La même oppoſition ſe manifeſta conſtamment avec des conſéquences plus ou moins funeſtes dans toutes les occaſions où l'intérêt public fut agité, & il eſt facile de juger que le régiment du Roi ſtationné depuis ſept ans dans cette ville,

fut néceſſairement agité des mêmes diſſentions; que les officiers embraſsèrent la cauſe des privilégiés, & les ſoldats celle des ſimples citoyens avec leſquels ils avoient tous des relations & des habitudes.

Peu de ſemaines après la priſe de la Baſtille, le régiment, ſans aucun ſujet de plainte, demanda en tumulte la liberté des portes, l'exemption de l'appel de quatre heures & quelques autres objets d'auſſi peu d'importance. Les officiers cédèrent après quelque réſiſtance, & cette première victoire apprit aux ſoldats le ſecret de leurs forces. Elle les enhardit & irrita encore plus les officiers dont les plus jeunes manifeſtèrent ſans aucune retenue leur averſion pour les loix nouvelles. Pluſieurs même portèrent le mépris juſqu'à l'inſulte : l'uniforme de la garde nationale allumoit leur jalouſie & redoubloit leur haine ; il en réſulta une multitude de haines & de combats ſinguliers, où le ſort des armes favoriſa conſtamment les citoyens & aigrit encore

le reſſentiment des privilégiés en humiliant leur orgueil. Dès le mois d'octobre 1789, on avoit propoſé un plan de fédération entre la garde nationale de Lorraine & celle des provinces voiſines. Ce projet n'éprouva d'oppoſition que dans le choc des opinions qui diviſoient les citoyens de Nancy; mais au mois d'avril 1790, l'exemple de pluſieurs départemens ne laiſſant plus lieu à aucune objection, la fédération fut décidée & annoncée.

Les officiers de Meſtre-de-Camp cavalerie, eurent le bon eſprit de prévenir le deſir que leurs cavaliers devoient avoir de partager la joie & le ſerment de cette fête. Ceux du régiment du Roi ne s'y prêtèrent pas de ſi bonne grace; ils ſe rendirent cependant, mais ils parurent à cette cérémonie en redingotte & en négligé: quelques pelotons défilant devant la garde nationale, ne lui rendirent pas les honneurs militaires & gardèrent l'arme au bras, ſoit qu'ils n'euſſent pas entendu l'ordre du lieutenant-colonel, ſoit que

leurs officiers n'euſſent pas jugé à propos d'y obéir. Un de ces derniers même eut l'inſolence de cracher devant le drapeau national & de tenir un propos plus mépriſant encore.

Chaque jour ajoutoit à l'aigreur des deux partis. Vers le milieu d'avril, le régiment s'oppoſa tumultueuſement à ce que M. de la Laurencie prît le commandement en qualité de premier lieutenant-colonel, ſous le prétexte de ſa dureté dans l'exercice de ſes fonctions, & cinquante-cinq ſoldats furent renvoyés avec des cartouches jaunes. Environ ſix ſemaines après, une lâche & indigne manœuvre de quatre jeunes officiers, MM. de Cheffontaine, Biſſy & Charitte, porta l'indignation au comble. Ils furent ſurpris faiſant provoquer deux bourgeois par un ſoldat traveſti, nommé Rouſſiere, & l'appuyant l'épée à la main : joignant la tyrannie à l'aſſaſſinat, ils ordonnent à la ſentinelle d'arrêter ces deux bourgeois. Sur l'obſervation qu'elle lui fit, qu'il ſeroit indiſ-

penſable d'arrêter auſſi Rouſſiere, *viens-t-en*, dirent-ils à leur complice, *il n'y a rien à faire.* Cette nouvelle ſe répand; les ſoldats indignés, arrêtent le ſcélérat qui les déshonore. Il nomme ceux qui le faiſoient agir; ils diſparoiſſent : on le condamne à trois mois de cachot. Ses camarades exigent ſon expulſion; il eſt amené au milieu du quartier, on lui poſe ſur la tête un bonnet de papier ſur lequel on liſoit d'un côté *iſcariote*, & de l'autre : *c'eſt ainſi que l'honneur punit la baſſeſſe.* Un officier, le ſieur de Montluc le cadet, menace le grenadier qui lui mettoit le bonnet. Cependant on conduit Rouſſiere aux portes de la ville, & on l'en chaſſe avec ignominie. On ſe plaignit avec raiſon que le crime des quatre officiers n'eût été ni légalement conſtaté ni ſuivi de la punition qu'il méritoit.

Le calme parut cependant ſe rétablir, & juſqu'à la fédération, il ne ſe commit aucun nouveau déſordre. Il s'étoit formé au printems un comité de ſoldats, dont

le premier objet fut de s'aſſembler pour lire les papiers publics : bientôt on y parla de la diſcipline du corps, & les fondateurs de cette eſpèce de club ne jugèrent pas que cet objet dût leur être étranger. On prétend que les membres du comité s'arrogeoient une certaine autorité ſur leurs camarades ; qu'ils inſcrivoient le nom des ſoldats qui leur déplaiſoient, & les menaçoient de les punir.

Quoi qu'il en ſoit, peu de jours après la fédération, cinq à ſix cens ſoldats ſe mirent à crier dans le quartier : *point de comité, nous ne voulons être gouvernés que par nos officiers.* Que cette réclamation eut été ſollicitée & provoquée par eux, il eſt difficile d'en douter. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'ils en profitèrent le jour même pour défendre aux ſoldats ces ſortes d'aſſemblées. Le lendemain, deux grenadiers membres du comité, ſont attaqués dans un cabaret par neuf fuſiliers, & ces neuf fuſiliers étoient connus pour les plus habiles ſpadaſſins du

corps. Les grenadiers courent au quartier & s'écrient qu'on a voulu les aſſaſſiner, parce qu'ils ſont membres du comité. On les croit d'autant plus, que leurs aggreſſeurs paſſent pour être ſtipendiés par l'état-major pour cet odieux métier, & qu'un d'eux avoit reçu de l'argent d'un officier pour s'être battu contre un garde national. Les compagnies de grenadiers s'irritent; on court chercher les aggreſſeurs, on les charge de coups, on les traîne en priſon : les officiers interviennent & les en font ſortir. Cette démarche augmente la fureur; le régiment menace de ſe rendre à Paris avec ſes armes & la caiſſe militaire. Trois fois les officiers demandent le raſſemblement des gardes citoyennes & les préparatifs de la loi martiale. Trois fois la municipalité envoie des députés au quartier : on les reçoit avec calme & décence en proteſtant qu'on eſt prêt à ſe conformer aux deſirs des officiers municipaux. Enfin, les neuf ſpadaſſins ſont réintégrés dans les priſons & bientôt tranſ-

férés à la tour par le conſeil de la municipalité.

Le 2 août, nouveau ſujet de trouble. Un grenadier étoit de garde à la porte royale, c'étoit celui qui avoit poſé ſur la tête de Rouſſiere l'inſcription *iſcariote*. Ce poſte étoit commandé par M. de Montluc l'aîné, frère de celui qui avoit alors menacé Bourguignon. C'étoit un ancien uſage que, la retraite battue, tous les ſoldats de garde à la porte royale demeuraſſent dans l'enceinte formée par les colonnes qui ſoutiennent cette porte. Cette contrainte étoit depuis long-tems négligée; M. de Montluc veut la renouveler. Un ſoldat s'y refuſe, tous les autres ſuivent ſon exemple; en deſcendant la garde, l'officier ordonne que Bourguignon ſoit conduit en priſon comme auteur de l'inſubordination.

Toute la compagnie s'y oppoſe : le commandant de la place interdit toute la compagnie; toutes les compagnies de grenadiers refuſent le ſervice; le com-

mandant de la place interdit toutes les compagnies de grenadiers. Le régiment entier refuſe le ſervice ; le commandant interdit le régiment entier & requiert la municipalité de raſſembler les gardes nationales pour faire le ſervice conjointement avec les régimens de Château-Vieux & Meſtre-de-Camp.

La fermentation étoit effrayante ; le régiment vouloit faire le ſervice malgré l'interdiction prononcée par le commandant, & avoit pris les armes. Les Suiſſes & Meſtre-de-Camp, commandés pour remplir les poſtes, obéiſſoient encore. Le carnage pouvoit être prévu par les moins puſillanimes. Alors le commandant à ſon tour eſt requis par la municipalité de lever ſon interdiction ; il cède, tout rentre dans l'ordre, mais ce ne fut pas pour long-tems.

Le 9 du même mois, le régiment étant en bataille, deux hommes par compagnie ſortent des rangs & demandent que MM. de l'état-major s'aſſemblent pour

entendre leurs *récriminations ;* ce fut le terme dont ils ſe ſervirent. Cinq officiers ſupérieurs ſe rendent à cette aſſemblée de ſoldats. Le ſieur Pommier, l'un d'entr'eux, expoſe leurs prétentions : la grande difficulté étoit relative aux regiſtres. On vouloit remonter juſqu'en 1767, époque de la mort de M. de Guerchy, & le plus ancien regiſtre alors exiſtant étoit de 1776. Enfin après deux jours de pour-parlers & de négociations, les officiers effrayés, conſentent à leur payer proviſoirement une ſomme de 170,000 livres.

Cette ſomme diſtribuée entre tous les ſoldats, leur produiſit à chacun 73 l. 4 ſ. qui furent verſés dans leurs ſociétés en dépenſes de toutes eſpèces, & ce qui fut plus funeſte encore, le bruit ſe répandit qu'il leur revenoit en outre 500 liv. par tête. Les deux autres régimens étoient juſque-là demeurés fidèles ; mais cette fidélité ne fut point à l'épreuve du deſir d'entrer en partage d'une telle richeſſe diſtribuée à leurs camarades. Dès le lendemain le régiment

giment de Château-Vieux députa deux ſoldats à ſon état-major pour demander des comptes. Cette démarche parut un crime irrémiſſible. M. de Salis vouloit qu'ils fuſſent pendus comme ſéditieux, le conſeil de guerre crut leur faire grace en les paſſant aux courroies, & une heure ſuffit pour l'accuſation, la procédure, le jugement & l'exécution.

Cette conduite atroce révolta tous les eſprits; on ſe porte en foule aux caſernes des ſuiſſes, les officiers & même les ſoldats ſont inſultés, maltraités; les femmes & les enfans les pourſuivent dans la rue à grandes huées & à coups de pierres. Les deux autres régimens envoient une députation aux caſernes de Château-Vieux. Les portes de la priſon ſont forcées, les deux condamnés en ſont retirés, le lieutenant-colonel eſt contraint de les rétablir, on les promene en triomphe par la ville & l'on finit par donner aſyle à l'un, dans les caſernes du régiment du Roi, à l'autre, dans celles de Meſtre-de-

Camp. Jamais le décret du 6 août n'avoit été plus néceſſaire, on le proclame le 12, & cette proclamation donne lieu elle-même à de nouveaux actes d'inſubordination.

Le commandant avoit ordonné qu'elle ſeroit faite au régiment du Roi dans ſon quartier ; au mépris de cet ordre ce régiment ſe rend ſur la place royale où les deux autres régimens viennent le joindre. Les deux ſuiſſes punis la veille étoient dans les rangs, l'un de Meſtre-de-Camp, l'autre du régiment du Roi. Un nouvel épiſode vient augmenter la licence : une lettre de M. Denoue, commandant de la place, à M. de Balivière qui commandoit le régiment du Roi, étoit tombée entre les mains des ſoldats. M. Denoue y diſoit que l'Aſſemblée Nationale prenoit des meſures pour réprimer *le brigandage des troupes* : les ſoldats indignés vouloient des réparations ; le commandant ſe rendit à la municipalité & ſe mit ſous ſauve-garde. Des grenadiers & des

chaſſeurs étant venus donner la parole des ſoldats que le commandant ſeroit reſpecté, il deſcendit avec les officiers municipaux en écharpe & les adminiſtrateurs du département. Un ſoldat, le ſieur Pommier, ſort des rangs & lit à haute voix cette lettre : M. Denoue dit qu'ayant toujours été très ſatisfait du régiment du roi dans lequel il avoit ſervi pendant trente années, il n'avoit jamais eu l'intention de lui appliquer l'expreſſion de *brigand*, qu'au contraire il regardoit tous ſes membres comme des militaires pleins d'honneur. Cela dit, il fait le tour des quatre bataillons.

La loi étoit enfin proclamée ; il étoit trop tard. Le ſoir même, des détachemens de toutes les troupes promenent dans toutes les rues les deux ſuiſſes condamnés, avec un déſordre allarmant. Ils forcent le lieutenant-colonel à délivrer à chacun d'eux ſix louis pour ſon décompte, & cent louis d'indemnité pour plus parfaite réhabilitation ; on les incor-

pore ſucceſſivement dans le régiment du Roi, dans Meſtre-de-Camp, dans la garde nationale, & ils partent munis de congés de ces trois corps.

Le même ſoir ceux de Châteaui-Veux conſignent leurs officiers au quartier pour leur faire rendre leurs comptes. Le lendemain 13, ils les forcent de leur délivrer proviſoirement une ſomme de 27,000 liv. qui fut prêtée par M. Vaubecourt citoyen de Nancy. Le même jour les cavaliers de Meſtre-de-Camp demandent de l'argent, ſe ſaiſiſſent du quartier-maître, mettent une garde à leur caiſſe & retiennent leurs officiers captifs juſqu'au 15, qu'ils les contraignent à leur payer une ſomme de 24,000 liv. qui leur fut avancée par la municipalité.

Cependant le régiment du Roi ſoutenant que le décret publié la veille ne lui étoit point applicable, s'obſtinoit à demander un compte. Le commandant effrayé fait mettre une garde de maréchauſſée à la porte de la caiſſe du régiment. C'é-

toit la plus fauſſe des meſures ; elle eut l'effet qu'elle devoit avoir, celui d'irriter les ſoldats. Dès le lendemain 14, un détachement de deux cens hommes vient l'enlever ſous les yeux, & malgré les remontrances de la municipalité, & après en avoir conſtaté l'état par un procès-verbal & l'avoir ſcellée, la porte chez le major qui la refuſe, & delà, la dépoſe au quartier.

Cette ſubverſion effrayante de toute regle détermina dans la nuit du 14 au 15 les corps adminiſtratifs à mettre ſous les yeux de l'Aſſemblée Nationale & du roi le danger imminent de la ville. L'Aſſemblée Nationale profondément affligée d'égaremens ſi coupables & convaincue de l'urgente néceſſité de rétablir par un grand exemple le nerf de la diſcipline, rendit le 16 août le décret ſuivant :

« L'Aſſemblée Nationale après avoir entendu le rapport qui lui a été fait au nom de ſes trois comités, militaire, des recherches & des rapports réunis, indignée de l'inſubordination continuée

dans la garniſon de Nancy, par les régimens du Roi infanterie, de Meſtre-de-Camp cavalerie, & de Château-Vieux ſuiſſe, depuis & au mépris du décret du 6 de ce mois, quoiqu'il renfermât les diſpoſitions propres à leur aſſurer la juſtice qu'ils pourroient réclamer par des voies légitimes; convaincue que le reſpect pour la loi & la ſoumiſſion qu'elle commande aux ordres du chef ſuprême de l'armée ainſi que des officiers, & aux regles de la diſcipline militaire, ſont les caractères eſſentiels, comme les premiers devoirs des ſoldats citoyens, & que ceux qui s'écartent de ces devoirs, au préjudice de leur ſerment, ſont des ennemis publics dont la licence menace ouvertement la liberté & la conſtitution; conſidérant combien il importe de réprimer avec ſévérité de ſemblables excès & de donner promptement un exemple tel qu'il puiſſe tranquilliſer les bons citoyens, ſatisfaire à la juſte indignation des braves militaires qui ont vu avec horreur la conduite de leurs indignes camarades, enfin éclairer & retenir par une terreur ſalutaire ceux que l'erreur ou la foibleſſe a fait condeſcendre aux ſuggeſtions d'hommes criminels, les premiers & principaux auteurs de ce déſordre:

» A décrèté & décrète d'une voix unanime, que la violation à main armée, par les troupes,

des décrets de l'Aſſemblée Nationale ſanctionnés par le roi, étant un crime de lèze-nation au premier chef, ceux qui ont excité la rébellion de la garniſon de Nancy, devoient être pourſuivis & punis comme coupables de ce crime, à la requête du miniſtère public, devant les tribunaux chargés par les décrets, de la pourſuite, inſtruction & punition de ſemblables crimes & délits.

» Que ceux qui ayant pris part à la rébellion, de quelque manière que ce ſoit, n'auront pas dans vingt-quatre heures, à compter de la publication du préſent décret, déclaré à leurs chefs reſpectifs, même par écrit, ſi les chefs l'exigent, qu'ils reconnoiſſent leur erreur & s'en repentent, ſeront également après ce délai écoulé, pourſuivis & punis comme fauteurs & participes d'un crime de lèze-nation.

» Que le préſident de l'Aſſemblée Nationale ſe retirera immédiatement vers le roi, pour le ſupplier de prendre les meſures les plus efficaces pour l'entière & parfaite exécution du préſent décret; en conſéquence d'ordonner, 1°. à ſon procureur au bailliage de Nancy, de rendre plainte contre toute perſonne, de quelque rang, grade & condition qu'elle ſoit, ſoupçonnée d'avoir été inſtigateur, fauteur ou participe de la rébellion qui a eu lieu dans la garniſon de Nancy, depuis la

proclamation des décrets des 6 & 7 de ce mois; 2°. aux juges du bailliage de Nancy, de procéder ſur ladite plainte, conformément aux décrets précédemment rendus concernant l'inſtruction & le jugement des crimes de lèze-nation; d'ordonner pareillement à la municipalité & aux gardes nationales de Nancy, ainſi qu'au commandant militaire de cette place, de faire chacun en ce qui les concerne, les diſpoſitions néceſſaires & qui ſeront en leur pouvoir, pour s'aſſurer des coupables & les livrer à la juſtice, même d'ordonner le raſſemblement & l'intervention d'une force militaire tirée des garniſons & des gardes nationales du département de la Meurthe & de tous les départemens voiſins, pour agir aux ordres de tel officier-général qu'il plaira à ſa majeſté de commettre, à l'effet d'appuyer le préſent décret; de faire en ſorte que force reſte à la juſtice, & que la liberté & la ſûreté des citoyens ſoient efficacement protégées contre quiconque chercheroit à y porter atteinte, à l'effet de quoi cet officier-général ſera ſpécialement autoriſé à caſſer & licencier les régimens de la garniſon de Nancy, dans le cas où ils ne rentreroient pas immédiatement dans l'ordre, ou s'ils tentoient d'oppoſer la moindre réſiſtance au châtiment des principaux coupables ».

La garniſon de Nancy commençoit à être elle-même épouvantée de ſes propres excès, & le morne ſilence qui accompagne l'effroi avoit ſuivi tant de violentes agitations. Le régiment du Roi avoit été frappé de voir la multitude qui juſqu'alors l'avoit encouragé par ſes cris, muette & conſternée au moment où la caiſſe qu'ils venoient d'enlever, traverſoit la place royale. Elle fut rapportée le lendemain, & trouvée intacte, de l'aveu même des officiers. Les ſuiſſes de Château-Vieux témoignent leur repentir, conjurent leurs officiers de les recevoir à réſipiſcence, rentrent ſous la diſcipline ordinaire & prononcent un nouveau ſerment d'être fidèles à la nation, à la loi & au roi. Le régiment du Roi prête le même ſerment, & huit membres du comité partent pour Paris en députation avec l'agrément de leurs officiers qui leur remettent 3000 liv. pour leur voyage.

On étoit encore dans la première indignation des événemens de Nancy. Le

miniſtre de la guerre demande à M. Bailly un ordre pour arrêter ces députés à leur arrivée, & le maire de Paris a la foibleſſe de le donner. Son exécution ne cauſa guère moins de fermentation à Paris qu'à Nancy même, où cependant la paix ne fut point troublée, graces à la médiation de la garde nationale qui engagea les trois régimens à ſigner le 20 août, un acte de repentir & de ſoumiſſion pour implorer l'indulgence de l'Aſſemblée à qui il fut porté par une députation de deux ſoldats citoyens. Le 21, M. Pecheloche, aide-major de la garde pariſienne, arrive à Nancy avec deux des ſoldats arrêtés à Paris, les autres, après avoir été transférés aux invalides, furent bientôt remis en liberté. Le calme paroiſſoit ſe rétablir; on attendoit avec confiance le retour des députés de la garde nationale de Nancy: on eſpéroit tout de leur voyage.

Le 24 août, M. de Malſeigne arrive & annonce à la municipalité qu'il eſt

chargé par le roi d'examiner les comptes des trois régimens en garniſon à Nancy & de les ramener à l'ordre. La ſtature, la force & le courage d'Hercule, telles ſont les qualités de ce général beaucoup plus propre à l'action, qu'à une commiſſion qui demandoit autant d'adreſſe que de fermeté. Il ſe rend au quartier des ſuiſſes, travaille avec les députés du régiment, leur alloue pluſieurs articles de réclamation, & refuſe de prononcer ſur le dernier. On convient que les députés du régiment & lui enverront chacun de leur côté un mémoire au miniſtre, pour être le jugement prononcé par l'Aſſemblée Nationale. Le ſieur Ceriſier ſe charge de la rédaction du mémoire des ſoldats, & tous les députés ſont invités à faire part à leur corps de cette déciſion. En deſcendant dans la cour, M. de Malſeigne fait au régiment une remontrance véhémente ſur leur inſubordination; ſon éloquence n'eut pas un heureux ſuccès.

Le lendemain 25, la fermentation dans

le quartier des ſuiſſes étoit telle contre le général, que les officiers crurent devoir l'engager à tenir ſa ſéance à l'hôtel-de-ville ; mais il auroit rougi de la moindre marque de foibleſſe, & voulut ſe rendre au quartier. Il apprit en arrivant que le mémoire n'étoit pas fait, que les ſoldats n'étoient pas d'accord. Il demande deux hommes par compagnie pour donner le vœu du régiment. Ils ſe raſſemblent ; deux ſont d'avis que le général juge ſur-le-champ, deux vouloient renvoyer l'affaire aux cantons ſuiſſes, tous les autres s'en rapportoient au jugement de l'Aſſemblée Nationale. Le régiment étoit ſous les armes dans la cour du quartier : on lui porte le vœu de la majorité, ce vœu n'eſt point accepté. Toutes les voix s'écrient : *de l'argent, de l'argent, & que le général juge tout de ſuite.*

Il deſcend, leur adreſſe la parole ; ſon diſcours eſt à peine écouté ; les eſprits s'échauffent, la rumeur devient générale, les ſoldats ſe plaignent d'avoir été

insultés la veille par ses reproches : quelques voix crièrent qu'il ne falloit point le laisser sortir. Il s'avance vers la grille ; quatre grenadiers la gardoient, ils lui présentent la bayonnette & veulent l'arrêter. Il met l'épée à la main & leur fait commandement de se retirer. Ces soldats le menacent en poussant leurs bayonnettes près de son corps. Il est forcé de parer les coups & de se défendre. Ils sont légèrement blessés ; son épée se brise dans ses mains. Il prend celle du prévôt général. La blessure de ces soldats achéve d'irriter les esprits, & malgré les efforts des officiers, soixante hommes s'échappent du quartier & se précipitent sur les pas de M. de Malseigne, qui, toujours l'épée à la main, se rend d'un pas égal chez M. Denoue. Cette maison est à l'instant investie. Des officiers du régiment du Roi & de Château-Vieux défendent l'escalier avec intrépidité & sans armes. Des grenadiers du régiment du Roi marchent sous les ordres de MM. de Pecheloche & de

Gouvernet, mais le calme étoit rétabli avant leur arrivée. Des piquets de Meſtre-de-Camp ſe préſentent auſſi en bonne diſpoſition. La garde nationale eſt commandée, & c'eſt ſous ſon eſcorte que M. de Malſeigne ſe rend à la municipalité.

Une députation d'un homme par compagnie s'y rend ſur ſa demande ; il renouvelle ſes propoſitions, elles ſont refuſées. Les deux autres régimens improuvoient hautement la conduite des ſuiſſes & offroient à M. de Malſeigne de prendre un appartement à leur quartier, répondant de la ſûreté de ſa perſonne. On lui donna cette nuit une garde compoſée du régiment du Roi, de Meſtre-de-Camp & de la garde nationale. Le lendemain 26, l'opiniâtreté des ſuiſſes fut la même, & ils ne voulurent entendre à aucune propoſition, pas même à celle de mettre les ſommes réclamées en dépôt à la municipalité, juſqu'à la réponſe de l'Aſſemblée Nationale.

Le ſoir à ſept heures, M. de Malſeigne

leur donne ordre de partir le lendemain 27 pour Sarrelouis, & dreſſe procès-verbal de leur refus. M. Deſmottes, aide-de-camp de M. de la Fayette, envoie dans la nuit aux gardes nationales voiſines de Nancy pluſieurs couriers porteurs d'une dépêche dont M. de la Fayette l'avoit fait dépoſitaire, & qui contenoit une invitation fraternelle aux gardes nationales dans le cas où leur concours ſeroit requis. M. Deſmottes leur écrivit lui-même que les régimens paroiſſoient rentrer dans l'ordre, mais que leur concours ſeroit peut-être néceſſaire, dans le cas où les ſuiſſes refuſeroient d'exécuter l'ordre que M. de Malſeigne leur avoit donné de partir. Ces lettres concertées avec pluſieurs membres du directoire furent ſuivies d'une réquiſition générale à toutes les gardes nationales du département de la Meurthe, de ſe rendre ſans délai à Nancy pour conjointement avec les troupes de ligne forcer le régiment de Château-Vieux rébelle aux décrets de l'Aſſemblée Na-

tionale, à rentrer dans l'obéiſſance.

Le 27, ni la municipalité, ni les officiers de Château-Vieux ne prennent aucune meſure pour faire exécuter l'ordre donné la veille par le général. La journée ſe paſſe en négociations inutiles: la municipalité & la garde nationale offrirent de dépoſer chez un banquier la ſomme demandée, & même de donner en otage quatre hommes par compagnie & leur commandant lui-même, tout fut également inutile. Cependant 4000 gardes nationales arrivent ce jour même à Nancy, la plupart ignorent l'objet précis de leur voyage. L'on n'avoit pris aucune meſure pour inſtruire les troupes & les citoyens de la cauſe exacte de ce raſſemblement. L'inquiétude ſe répand, bientôt l'allarme eſt générale. Une députation du régiment du Roi vient témoigner ſes craintes au conſeil d'adminiſtration de la garde nationale. Le commandant, peu inſtruit lui-même des motifs de l'arrivée de tant de ſoldats citoyens, eſt réduit à faire une

réponſe

réponſe vague. Dix citoyens ſe préſentent à la municipalité pour s'informer de la cauſe de ces mouvemens & demander la convocation du conſeil général de la commune. Elle leur répond qu'elle n'a eu aucune part à l'arrivée de ces troupes; que ſes pouvoirs ſe bornent à tranſmettre les réquiſitions qui lui viennent du directoire, & que la municipalité étant ſeule reſponſable de la tranquillité publique, la convocation du conſeil de la commune eſt inutile.

Ces terreurs que perſonne ne ſe met en devoir de détruire, s'augmentent par dégrés; on ſe perſuade que ces gardes nationales étrangères ſont armées contre la garniſon: le peuple & les ſoldats emploient auprès d'elles tous les moyens de ſéduction. C'étoit le tems où l'Empereur venoit de demander le paſſage pour un détachement de troupes autrichiennes qui ſe rendoient dans les Pays-Bas. On part delà pour en inférer que M. de Malſeigne étoit un faux général qui venoit avec M.

de Bouillé faire une contre-révolution. L'agitation s'accrut au point d'occaſionner quelques attroupemens qui engagèrent la municipalité à faire publier des défenſes de s'attrouper. On remarqua ſur les ſix heures du ſoir deux voitures remplies de ſoldats ſuiſſes & du régiment du Roi qui faiſoient jouer par les portières une eſpèce de drapeau rouge fait avec les ſtores d'une voiture, & perſonne n'oſa les punir.

Le 28 au matin, le lieutenant-colonel & le major de Château-Vieux ſe rendirent au quartier pour exécuter l'ordre du départ qu'ils avoient reçu de M. de Malſeigne. *Payez-nous*, leur répondit-on, *& nous vous ſuivrons au bout du monde.*

La fermentation étoit extrême dans toute la ville, & les corps adminiſtratifs ne prenoient aucune meſure pour l'appaiſer & éclairer les citoyens. A midi, un caporal de la garde nationale s'approche de M. de Malſeigne: *Général*, lui dit-il à l'oreille, *cela ne va pas bien, on com-*

plote de vous arrêter ; le Régiment du Roi prend ou va prendre les armes. Ce premier avis eſt à peine écouté : quelques inſtans après le même caporal revient à la charge. M. de Malſeigne cède, il dit à ceux qui l'entourent qu'il va vers le régiment du Roi, prend avec lui quatre cavaliers ſeulement & ſort de la ville. Il en laiſſe trois à quelque diſtance, leur dit de l'attendre juſqu'à ſix heures, & ne gardant avec lui que le ſieur Canone, il prend le chemin de Lunéville.

A peine cette nouvelle eſt-elle répandue, que cent cavaliers de Meſtre-de-Camp montent à cheval, & ſe précipitent à la pourſuite du général. A ce moment même le courier de Paris entroit à Nancy & avec lui le *N°.* 327 des Annales politiques ; on y dénonçoit une nouvelle manœuvre du gouvernement qui, diſoit-on, envoyoit des agens patentés dans les départemens pour corrompre les municipalités, diſſoudre l'armée, livrer le royaume aux brigands des forêts de Saurbruck & des

bruyères de Trèves & commencer ainſi la guerre civile. Cet avis combiné avec le départ de M. de Malſeigne, fait l'impreſſion la plus vive & la plus funeſte. Pendant que le détachement de Meſtre-de-Camp court à ſa pourſuite, on bat la générale, les ſoldats courent aux armes, & entrent dans toutes les maiſons pour y chercher leurs officiers & les ramener à leur compagnie. M. Denoue eſt ſaiſi dans ſa maiſon par des cavaliers de Meſtre-de-Camp : un combat ſe livre ſur la terraſſe de la Pépinière entre les ſoldats qui l'ont pris, & les officiers du régiment du Roi qui veulent le délivrer : quelques officiers & un ſoldat ſont bleſſés, un cheval eſt tué. M. Denoue délivré d'abord, puis repris par des ſoldats des trois régimens, eſt conduit au quartier du régiment du Roi, dépouillé de ſes vêtemens, couvert d'un ſarreau de toile & mis au cachot. Les officiers qui l'avoient défendu, & M. Pecheloche lui-même ſubiſſent le même ſort. Quelques-uns ſont arrêtés ſous

divers traveſtiſſemens, & l'on ne peut leur ſauver la vie qu'en les envoyant à la Conciergerie.

Un nouvel incident vient augmenter le déſordre. Deux ſoldats du régiment du Roi arrêtent à la porte Notre-Dame un cavalier de maréchauſſée porteur de trois lettres écrites par M. Huin, prévôt général, l'une à M. de Bouillé, les deux autres au prévôt général de Toul & à celui de Pont-à-Mouſſon. Ces lettres ſont apportées à l'hôtel-de-ville ; on en exige l'ouverture. Elles contenoient les diſpoſitions de la maréchauſſée pour la conduite des ſoldats de Château-Vieux hors du royaume. Ces lettres colportées hors de la ville augmentent l'effervescence. Les ſuiſſes avoient été vendus, puiſqu'on vouloit les conduire hors de France; M. de Malſeigne étoit un traître, il avoit été découvert, il avoit pris la fuite ; le projet de contre-révolution eſt certain ; c'eſt ainſi qu'on raiſonnoit à Nancy. Le prévôt général eſt pourſuivi avec acharne-

ment, ſa maiſon eſt forcée; il a cependant le bonheur de ſe dérober aux recherches.

Au milieu de cette effrayante fermentation, quelques cavaliers de Meſtre-de-Camp reviennent de la pourſuite de M. de Malſeigne, criant que leurs camarades avoient été maſſacrés. En effet M. de Malſeigne arrivé à Lunéville quelques minutes avant eux, avoit fait monter à cheval quelques carabiniers, qui s'étoient portés en avant pour arrêter les cavaliers de Meſtre-de-Camp qui arrivoient par bandes ſéparées. Quelques coups de carabines & de piſtolets furent tirés dans ces rencontres, & ſoixante-un cavaliers de Meſtre-de-Camp faits priſonniers.

Cette nouvelle redouble la fureur. En un inſtant trois mille hommes ſe mettent en route pour Lunéville, jurant ſur le chemin qu'ils ramèneront M. de Malſeigne mort ou vif & qu'ils tailleront en pièces les carabiniers. Le magaſin des poudres eſt forcé, & près de trois mille fuſils en

ſont enlevés. L'armée de Nancy étoit à onze heures du ſoir à une lieue & demie de Lunéville : elle campe ſur la hauteur de Flinval, pour entrer dans la place le lendemain à la pointe du jour. Les gardes nationaux de cette ville étoient ſurveillés comme otages au milieu de l'armée : deux d'entr'eux, MM. Thiébault & Langlès, s'échappent par la taverne & viennent avertir la municipalité. Elle ordonne ſur le champ de tenir toutes les rues illuminées, fait défenſe de ſe ſervir d'armes contre les ſoldats de Nancy, & pendant la nuit, ſur quatre alertes différentes, tous ſes membres en écharpe, le maire à leur tête, ſe tranſportent ſur le chemin de Nancy avec des ſergens de ville, au-devant de trois mille ſoldats dont la démarche exprimoit aſſez l'emportement.

Les carabiniers de leur côté, par une diſcrétion également louable, avoient décidé de ſe ranger en bataille & de reſter dans le Champ-de-Mars derrière le châ-

teau pour écarter au moins de la ville le désordre & le carnage.

Au point du jour l'armée de Nancy se décida avec peine à envoyer une députation ; elle s'y résolut cependant. Les carabiniers en firent de même, & l'on signa de part & d'autre une capitulation dont les principales conditions furent, que M. de Malseigne se rendroit à Nancy dès qu'il en seroit requis par la municipalité, qu'il s'y rendroit escorté par douze carabiniers & deux fusiliers choisis dans chacun des trois régimens de Nancy, & dans la garde nationale ; que trois heures après son départ, l'armée de Nancy se mettra en marche pour y retourner, & qu'il ne sera attenté ni à la personne ni à la liberté de cet officier, jusqu'à ce que l'Assemblée Nationale ait statué sur les griefs respectifs. L'assassinat de l'adjudant des carabiniers tué d'un coup de fusil à la porte même de l'hôtel-de-ville par un cavalier de Mestre-de-Camp auroit rompu toute négociation, sans l'extrême modé-

ration des premiers. Le prétexte de ce meurtre étoit la mort d'un cavalier tué, diſoit-on, dans l'affaire de la veille par cet adjudant : on offrit de chercher & punir le coupable ; les carabiniers préférèrent de terminer le traité important dont on s'occupoit. M. de Malſeigne vint lui-même le ſigner.

Un cavalier de Meſtre-de-Camp eſt auſſi-tôt envoyé à Nancy pour inviter la municipalité à donner les réquiſitions néceſſaires, & des députés de Lunéville partent pour en prévenir l'armée ; mais elle étoit déjà en marche pour s'en retourner. Le directoire du département & la municipalité perdirent un tems conſidérable en meſſages & en diſcuſſions oiſeuſes ; la réquiſition ne fut pas faite, & le directoire ſe contenta de déclarer que M. de Malſeigne étoit ſous la ſauve-garde de la loi & à inviter la municipalité de Lunéville à prendre telle précaution qu'elle jugeroit convenable pour la ſûreté de cet officier.

Cependant M. de Malſeigne étoit remonté à cheval & avoit repris le chemin du Champ-de-Mars. Bientôt il eſt environné par une foule de ſoldats & de gardes nationaux de Nancy, qui s'étoient ſéparés de l'armée & n'étoient point repartis avec elle. Ils le preſſent de tenir ſa promeſſe & de ſe rendre ſur le champ dans cette ville. Il veut leur faire entendre que les conditions ne ſont point remplies; ils lui préſentent la bayonnette & exigent qu'il retourne à l'hôtel-de-ville pour y attendre la réquiſition de la municipalité de Nancy. Il ſe préſente pour entrer, on lui ferme la porte; la troupe qui l'entoure lui préſente de nouveau la bayonnette & le preſſe avec menaces de prendre ſur le champ la route de Nancy. Il cède. En face du caffé de Lunéville, M. Fauchet, adjudant des carabiniers, lui dit: *vos jours ſont en danger, il faut s'échapper.* M. de Malſeigne répond qu'il n'y a rien à craindre. Il avoit alors avec lui vingt carabiniers; le corps entier eſt bientôt

inſtruit que l'on force ſon chef à marcher vers Nancy. La compagnie de la Douze du ſecond régiment eſt détachée, ſous le commandement de M. de Beaurepaire. Cet officier le joint au premier pont & lui demande : *Général, eſt-ce de votre bonne volonté que vous allez à Nancy ?* M. de Malſeigne répond *oui* d'un ton qui vouloit dire non. Les ſoldats qui l'entourent prodiguent à M. de Beaurepaire les proteſtations d'amitié & de paix, & aſſurent qu'il n'arrivera rien à M. de Malſeigne.

On avançoit toujours : un carabinier nommé Etienne ſe détache, paſſe à côté de M. de Malſeigne, & lui dit tout bas : *il eſt tems.* M. de Malſeigne répond : *ne me perds pas de vue.* Quelques pas plus loin, ſur la place des Carmes, à l'endroit où il faut tourner à gauche pour prendre le chemin de Nancy, M. de Malſeigne fait ſigne à M. de Beaurepaire, met le ſabre à la main, ſe baiſſe ſur la ſelle, fond en avant, & prend à toute bride le chemin qui conduit à Vic. A l'inſtant

même ceux de Nancy font une décharge de mouſqueterie. Quatre carabiniers ſeulement ſuivent M. de Malſeigne ; les autres reviennent ſur leurs pas, on les attaque, & vingt-cinq ſont tués ou bleſſés : M. de Malſeigne lui-même reçoit une balle dans ſon buffle. Il revient par le village de Jolivet, & paſſant la rivière au moulin, il rejoint le corps des carabiniers qui étoit encore au Champ-de Mars.

Ce retour déplut au plus grand nombre ; pluſieurs ſe plaignoient de ce qu'il expoſoit le corps à de nouveaux dangers en ne rempliſſant pas ce qu'ils appeloient ſa promeſſe. Les chefs prennent le parti d'éloigner cette troupe de Lunéville. Ils la diviſent, placent un régiment à Croſmar diſtant d'une lieue de cette ville, & l'autre à deux lieues plus loin. Le général reſte au château avec un détachement de cinquante hommes.

Le bruit de ſon évaſion & de ſon ſéjour prolongé à Lunéville y répand la terreur : on croit y voir encore fondre

l'armée de Nancy. Le conſeil de la commune s'aſſemble. On envoie une députation à MM. Roſſel & Courtivron, officiers ſupérieurs des carabiniers, pour les prier de contraindre M. de Malſeigne lui-même. Il expoſe les motifs de ſa conduite, le ſilence de la municipalité de Nancy, les menaces des ſoldats, le feu fait ſur ſa troupe & ſur lui, voies de fait qui le dégagent de ſa parole. Il ajoute qu'il croit cependant ſortir le lendemain de la ville. En effet il avoit reçu l'ordre de ſe rendre le lendemain à Saint-Nicolas avec les carabiniers pour y rejoindre l'armée qui ſe raſſembloit. Il en ſortit plutôt, l'agitation générale des citoyens le déterminant à partir le ſoir même avec ſa troupe & à rejoindre le premier régiment campé dans la plaine de Croſmar.

C'étoit la nuit du 29 au 30. Les carabiniers ſe chauffant autour des feux qu'ils avoient allumés ſe répétoient tous les propos qu'ils avoient entendus à Lunéville ſur le prétendu complot de contre-révo-

lution, ſur la vente des ſuiſſes & autres régimens. Les têtes fermentent, l'effervescence devient générale. Les officiers étoient dans la plus parfaite ſécurité, lorſqu'à une heure du matin on entend un coup de piſtolet dans la campagne. Un brigadier eſt envoyé à la découverte; avant ſon retour on crie : *à cheval, alerte.* On monte à cheval, les compagnies ſe forment, tous les officiers s'y rendent; M. de Malſeigne vint lui-même s'informer du motif de ce mouvement. Tout-à-coup pluſieurs carabiniers de chaque compagnie ſortent des rangs, s'aſſemblent, forment un cercle autour du général, s'écrient qu'il eſt *un traître & qu'il faut qu'il rende les armes.* Les officiers veulent s'oppoſer à ce mouvement; ils ſont menacés, quelques-uns même ſont pourſuivis & obligés de prendre la fuite. Un détachement précédé d'un trompette vient prévenir la municipalité de Lunéville que le général va s'y rendre. Il étoit alors quatre heures du matin. Il y eſt en effet amené

& y reſte gardé par quelques carabiniers & gardes nationaux. On dépêche un courier à Nancy pour y annoncer ſa prochaine arrivée & inviter à prendre les meſures néceſſaires à ſa sûreté. Il part enfin lui-même dans une voiture à quatre places, accompagné de deux officiers de la garde nationale de Lunéville & d'un carabinier nommé Violet, ſous l'eſcorte de ſoixante hommes de la garde nationale, & d'un nombreux détachement de carabiniers.

La ville de Nancy avoit paſſé la journée du 29 dans cet état de méfiance inſéparable d'un grand trouble. On arrêtoit aux portes tous ceux qui vouloient entrer; on ne laiſſoit ſortir qu'avec des paſſeports: les troupes regnoient deſpotiquement dans la ville; le régiment de Château-Vieux exigeoit une ſomme de 200,000 livres, & dans ce moment de trouble on ne pouvoit les trouver.

Cependant on apprend la nouvelle de l'arrivée de M. de Malſeigne. Le directoire lui envoie une réquiſition de reſter

avec les carabiniers à Saint-Nicolas, juſqu'à nouvel ordre. Malgré cette réquiſition, l'avant-garde des carabiniers arrive ſur la place-royale où elle eſt reçue avec de grandes démonſtrations d'amitié par les ſoldats de la garniſon.

Le général entre bientôt après dans la ville ſous l'eſcorte de pluſieurs ſoldats des trois régimens qui s'étoient avancés à quelque diſtance pour le recevoir des mains des carabiniers. Il avoit été décidé qu'il ſeroit conduit à la municipalité. La garde nationale étoit diſpoſée en haie depuis la porte Saint-Nicolas juſqu'à l'hôtel-de-ville; mais l'emportement du peuple & la fureur des femmes qui ſe manifeſtoit par les ſignes les plus effrayans, ne permit pas d'y arriver. Un ſoldat du régiment du Roi, monté derrière la voiture, le ſabre nud à la main, menaçoit de lui couper la tête s'il y deſcendoit. Le régiment du Roi étoit ſous les armes, les imputations les plus atroces circuloient dans les rangs: le général avoit, dit-on, vendu

vendu les ſuiſſes aux autrichiens pour trois millions, & le régiment du Roi pour ſix. Un cavalier de Meſtre-de-Camp couroit à toutes les compagnies en criant à chacune : *Mes amis, votre avis n'eſt-il pas que le général ſoit pendu aujourd'hui?* Ce fut alors que le régiment du Roi exigea un nouvel à-compte d'un louis par homme. On l'accorda ſous la condition cependant que chaque ſoldat ſigneroit une promeſſe d'honneur de ne plus rien exiger juſqu'au jugement de l'Aſſemblée Nationale.

M. de Malſeigne fut conduit au quartier de ce régiment & mis en priſon ; il n'y demeura qu'une heure. Le directoire & la municipalité le firent à travers mille dangers transférer à la Conciergerie, où il demeura juſqu'au lendemain, gardé par des ſoldats toujours armés de ſabres & de piſtolets.

Tel étoit l'état des choſes dans cette ville, où il n'exiſtoit plus aucune puiſſance publique, lorſqu'on y reçut la nou-

velle de l'approche de M. de Bouillé. Cette nouvelle même ne ſervit qu'à confirmer l'erreur de la garniſon ſur les motifs de ſon voyage. On diſoit qu'il venoit avec 30,000 hommes pour opérer une contre-révolution, & l'on n'oublioit aucune des circonſtances propres à accréditer cette fable; ce qui fit ſentir enfin la néceſſité de détromper le peuple, que toutes les meſures priſes juſqu'alors avoient néceſſairement dû jetter dans de fauſſes conjectures.

Le décret du 16 août étoit arrivé le 19, des exemplaires en avoient été diſtribués aux chefs de chambrées; mais il n'avoit été ni proclamé à la tête des troupes, ni publié, ni affiché. On ne s'étoit pas mis plus en peine de détruire les bruits populaires ſur la fauſſeté de la miſſion de M. de Malſeigne & ſur ſes prétendus projets de contre-révolution. On reconnut la faute; la municipalité envoya prier le département de donner une proclamation qui inſtruisît le peuple des

motifs de l'approche de M. de Bouillé & de ſon armée. Le département avoit eu la même idée, il avoit même rédigé un projet de proclamation; mais il avoit malheureuſement arrêté que cette proclamation ſeroit différée juſqu'au retour des députés qu'il venoit d'envoyer à M. de Bouillé; nouvelle meſure abſolument contraire à celles qu'il convenoit de prendre pour éclairer la multitude. Mais alors les ſoldats révoltés régnoient ſeuls à Nancy; ils avoient intercepté toute communication entre le directoire & l'armée nationale : bientôt ils le contraignirent avec menaces d'envoyer des gardes citoyennes ſur les routes par où devoient arriver les troupes, pour les ſommer de ſe retirer, ce que quelques-unes exécutèrent ſi bien, qu'ils firent reculer à ſix lieues un régiment de l'armée de Bouillé. Ils forcèrent également le directoire à députer M. Foiſſac un de ſes membres, M. Saladin, membre de la municipalité, & M. Coliny, major de la garde natio-

nale, vers ce général, pour le requérir de retirer ſes troupes. Mais on les chargea ſecrettement de lui peindre la ſituation de la ville, le deſpotiſme de la garniſon, la ſervitude des corps adminiſtratifs, & de le ſupplier d'accorder quelques délais à une conciliation peut-être encore poſſible.

Ils arrivèrent à Toul entre onze heures & midi. M. de Bouillé leur déclara que le plus léger retard dans l'inexécution des décrets de l'Aſſemblée Nationale pouvoit précipiter la nation dans les plus grands malheurs, & leur remit une vingtaine d'exemplaires de la proclamation qu'il avoit fait imprimer à Toul, dont le but étoit d'énoncer l'objet de ſa miſſion, en les invitant à la faire publier à Nancy. Il y en avoit déjà envoyé cent cinquante exemplaires, mais ils avoient été interceptés.

MM. Foiſſac & Saladin ſe diſant chargés d'une miſſion ultérieure pour l'Aſſemblée Nationale, crurent devoir attendre

à Toul de nouvelles inſtructions, M. Coliny revint ſeul à Nancy. Il remit en entrant trois exemplaires de la proclamation de M. de Bouillé à trois officiers de la garde nationale, en donna un à preſque tous les membres du directoire, en leur diſant que M. de Bouillé deſiroit qu'elle fût publiée, & dépoſa le dernier qui lui reſtoit, ſur le bureau de la municipalité.

Cette proclamation ſi néceſſaire pour détromper les citoyens ſéduits & en impoſer à la garniſon coupable, ne fut publiée & affichée que le premier ſeptembre, lendemain de l'expédition. Par une malheureuſe fatalité, toutes les opérations des corps adminiſtratifs, contraires ſans doute à leurs intentions, ne tendirent qu'à égarer l'opinion publique ſur le véritable état des choſes, & à induire les citoyens dans les erreurs les plus funeſtes.

M. de Bouillé, effrayé des préventions univerſellement répandues contre lui dans le département de la Meurthe & les dé-

partemens voiſins, avoit écrit au miniſtre de la guerre pour lui rendre compte des événemens & lui faire part de ſes inquiétudes. Il deſiroit que deux membres du corps légiſlatif fuſſent envoyés dans ſon camp pour être des témoins irrécuſables qu'il n'étoit que l'exécuteur des volontés de l'Aſſemblée Nationale. Cette lettre écrite de Metz le 29 août, fut envoyée le 31 à l'Aſſemblée par M. de la Tour-du-Pin. On héſita long-tems entre une promptitude d'action qui ſembloit néceſſaire & un ralentiſſement que l'on trouvoit ſage. Enfin ſur la motion de M. Barnave, il fut arrêté qu'il ſeroit fait une proclamation dans laquelle l'Aſſemblée interprétant elle-même ſes décrets, en faiſant eſpérer aux ſoldats la juſtice à laquelle ils ont droit, même contre les officiers, leur feroit ſentir combien ils ſe ſont rendus coupables par leur révolte, & qu'il y ſeroit envoyé deux commiſſaires jouiſſant de l'eſtime de la nation, mais pris hors du ſein de l'Aſſemblée.

Pendant qu'on s'occupoit de cette inſtruction paternelle, le ſang couloit à Nancy. Ce jour à cinq heures du matin, M. de Noue toujours retenu aux caſernes du régiment du Roi, envoie chercher M. Poirſon, préſident de la commune, & lui remet une lettre de M. de Bouillé, conçue en ces termes :

« Je ſuis arrivé en vertu d'un décret de l'Aſſemblée Nationale ſanctionné par le roi, pour rétablir l'ordre dans la ville de Nancy, & la diſcipline parmi les troupes de cette ville. Si les ſoldats, honteux de tant d'excès, veulent donner un acte de repentir, le premier témoignage que j'en demande, c'eſt la délivrance de M. de Malſeigne à qui j'ordonne de venir me joindre ſur la route de Pont-à-Mouſſon, où je ſerai à la tête des troupes ſur les dix heures. Je ferai enſuite connoître mes ordres ultérieurs ; ſinon je rallierai aux troupes fidèles tous les bons citoyens des gardes nationales, & ces ſoldats traîtres à la patrie verront la nation entière marcher contr'eux pour punir leur rébellion & les forcer d'obéir à la loi & au roi ».

M. Poirſon fait aſſembler le conſeil de

la commune & lui communique cette lettre. Affichée en placard, elle auroit éclairé les citoyens sur la marche de M. de Bouillé : on se contente d'en ordonner l'impression & de la faire porter à la garnison par quatre officiers municipaux ; mais celle-ci oppose à toutes les paroles de paix la plus criminelle résistance. Les soldats se présentent en troupe à la municipalité, & demandent que la générale soit battue pour appeler tous les citoyens en armes à la défense de la ville, & que réquisition soit faite aux carabiniers de venir pour le même objet se joindre à la garnison de Nancy. Après quelques refus le département & la municipalité cédent aux menaces ; mais les carabiniers répondirent qu'ils ne pouvoient marcher sans une réquisition du département, appuyée d'un ordre d'un officier supérieur.

Bientôt le bruit se répand qu'il faut que tous les citoyens prennent les armes, s'ils veulent que leur propriété soit respectée, & l'on vit des officiers de bail-

liage, des vieillards demander des fuſils & ſe placer dans les rangs de la garde nationale. Quelque tems après des ſoldats montent à l'hôtel-de-ville, & déclarent qu'il leur faut des hommes pour le ſervice des canons, & qu'ils veulent que l'on faſſe ordonner par le tambour de la ville à tous ceux qui ont ſervi dans l'artillerie de ſe rendre au quartier du régiment du Roi, pour de-là être diſtribués aux canons placés aux portes de la ville. Le préſident de la commune, ſeul au bureau, veut envain oppoſer quelque réſiſtance; il eſt contraint de ſouſcrire à une diſpoſition qui devoit faire regarder à la claſſe la plus nombreuſe des citoyens de Nancy la défenſe de la ville comme une défenſe légitime. Pour comble de malheur la municipalité toujours forcée par les ſoldats, charge la garde nationale du ſervice de l'intérieur de la place, ſans doute parce que les troupes de ligne ſe chargeoient de la défenſe extérieure. Cette même matinée les ſoldats de Château-

Vieux exigèrent encore de leurs officiers une ſomme de 27,000 livres.

Cependant ſur les dix heures du matin, les ſoldats firent quelques réflexions: vaincus par les inſtances des officiers municipaux, ils ſe rendent eux-mêmes au département pour engager ce corps adminiſtratif à députer vers M. Bouillé, & conſentent à envoyer quatre hommes de chaque corps. Ces députés réunis partent de Nancy ſur les onze heures, & trouvent le général à Frouare, village diſtant de Nancy de deux lieues ou environ. Il leur donne audience au milieu de ſon armée dont on avoit peine à calmer la fureur, leur répète ce qu'il avoit exprimé dans ſa proclamation & leur ajoute qu'il ordonnoit que les trois régimens ſortiſſent de la ville pour y attendre l'exécution des décrets, & qu'il vouloit avant tout, que MM. de Noue & de Malſeigne fuſſent remis en liberté. On avoit préparé des circulaires pour l'armée de Bouillé, & l'on ſe vantoit qu'une heure ſuffiroit

pour la déſarmer. Mais loin de les recevoir, ils reprochèrent hautement à ceux de Nancy qu'ils étoient des traîtres & des rebelles, & demandèrent qu'on les menât au combat. Les députés de la municipalité craignant d'être égorgés à leur retour dans la ville, demandèrent au général un ordre pour en être diſpenſés. Il le leur refuſa & leur offrit une eſcorte ; mais ils s'obſtinèrent à reſter à Frouare, & ſe contentèrent de faire part à la municipalité du ſuccès de leur miſſion par une lettre qui ne pouvoit faire le même effet que leur préſence. Cette lettre arrive ſur les trois heures après midi.

M. de Bouillé s'étoit mis en marche à midi & demi : à deux heures & demie, il étoit à une demi-lieue de la ville. Il y rencontra de nouveaux députés de la garniſon avec des officiers qu'ils avoient forcés de marcher avec eux. Il leur fait la même réponſe qu'aux premiers, & ajoute qu'il exige que quatre des plus coupables par régiment lui ſoient livrés pour être en-

voyés ſous eſcorte à l'Aſſemblée Nationale, & jugés par elle; il leur remet de plus un ordre écrit de ſa main en ces termes: « Dans » une heure, M. de Malſeigne & M. de » Noue ſeront en dehors de la ville, ainſi » que les trois régimens repoſés ſur les » armes, & attendront mes ordres; ſinon » j'entre à coups de canon ». Ils demandèrent un délai d'une heure, il leur fut accordé.

La municipalité fit imprimer & publier la lettre de ſes députés: elle fut lue à une troupe de gardes nationales raſſemblées ſur la Place-Royale. Il fut ordonné aux officiers des gardes placés aux portes de leur en donner lecture & de faire mettre bas les armes, auſſi-tôt que l'armée de M. de Bouillé paroîtroit.

Cependant les troupes étoient rentrées dans leurs quartiers. Le régiment du Roi après avoir entendu les conditions impoſées par le général, & ſur-tout l'énumération des forces dont on le ſuppoſoit environné, & que l'on portoit à 17,000

hommes d'après la quantité d'uniformes différens qu'on avoit remarqués, frappés ſur-tout de l'indignation dont on avoit paru pénétré pour les députés de la garniſon, ſe mit à crier aſſez unanimement, *la loi, la loi, la loi*, & ſe détermina à ſouſcrire à ſes volontés. Il envoya une députation aux deux autres régimens pour les engager à prendre le même parti, & les deux autres imitèrent leur exemple.

Il étoit quatre heures du ſoir. Une députation du régiment du Roi vient à la municipalité annoncer que les trois régimens vont obéir. En paſſant ſur la Place-Royale, ils apprennent la même nouvelle aux gardes nationales ſous les armes, qui les embraſſent avec tranſport. Quelques momens après M. de Noue à la tête d'un détachement de chaſſeurs & de grenadiers du régiment du Roi, ſe rend à la Conciergerie pour en tirer M. de Malſeigne ; mais ſes gardes refuſent de le rendre & menacent ſa vie. La municipalité députe auſſi-tôt deux officiers

municipaux & deux notables, qui, accompagnés du major de la garde nationale & de pluſieurs citoyens qui ſe joignent à eux volontairement, parviennent à le délivrer, montent avec lui dans une voiture & le conduiſent à travers mille dangers au milieu d'une multitude encore furieuſe parce qu'elle étoit encore trompée. Les délais accordés par le général étoient expirés. Il ordonne à l'avant-garde de marcher vers les portes de la ville qui étoient encore garnies de troupes, de peuple armé & de canons. Une nouvelle députation de la municipalité & des officiers du régiment du Roi ſe préſente ; il fait arrêter une ſeconde fois les troupes à trente pas des portes, & va parler aux députés qui étoient ſortis par une autre. Il leur réitère l'injonction déjà faite à la garniſon de ſortir de la ville pour venir attendre ſes ordres. On lui répond que les régimens ſont en marche pour ſe rendre dans une prairie voiſine qu'il avoit indiquée & qui étoit ſur ſa gauche. La com-

pagnie de la garde nationale du fauxbourg des Trois-Maiſons vient toute entière ſe joindre à l'armée de Bouillé, & y eſt reçue avec tranſport. Ce moment étoit déciſif. Un garde nationale traverſe la ville à cheval en criant que la paix eſt faite: mais les cris de perfidie & de trahiſon ſe mêlent aux cris de paix. Les ſoldats qui conduiſoient M. de Noue & M. de Malſeigne s'en alloient diſant : *nous ſommes trahis, on nous livre, on nous mène au ſupplice.* D'autres plus furieux couchoient en joue les deux généraux que des citoyens couvroient de leurs corps.

Une multitude d'étrangers, d'inconnus, rempliſſoit la ville & avoit pris place dans les rangs des ſoldats citoyens. Ceux-ci étoient toujours ſous les armes. Les portes, ſur-tout celles de Stainville & de Staniſlas, étoient toujours gardées par des détachemens des trois régimens & de la garde nationale. Ces ſoldats réſiſtoient opiniâtrément aux ordres que leurs officiers oſoient encore leur donner. Les

gardes nationales qui vouloient quitter les portes étoient menacés par les ſoldats & même par les plus animés de leurs camarades. Pour comble de malheur, ils n'avoient pas encore reçu de la municipalité l'ordre de ſe retirer. Les citoyens ne ſavoient s'ils devoient ſe livrer à la terreur ou à la joie.

Cependant MM. de Noue & de Malſeigne étoient arrivés ; le général converſoit avec eux & avec les officiers municipaux, & leur aſſuroit que ſi la garniſon tenoit ſa parole, il n'y auroit pas une amorce brûlée. Il avoit changé ſon ordre de bataille : au lieu de diviſer ſon armée en deux colonnes, & de la faire entrer dans la ville par deux portes, il la fit ranger ſur une ſeule colonne pour entrer par une ſeule porte, celle de Stainville. Il avoit envoyé dix volontaires de la garde nationale de Metz pour marquer les logemens. Il ſe diſpoſoit à ſe rendre vers la prairie, lorſque deux officiers viennent l'avertir de quelques mouvemens. Il

vole

vole du côté de la ville, & à l'inſtant même on entend un coup de canon & pluſieurs coups de fuſil.

L'avant-garde n'étoit qu'à trente pas de la porte Stainville. Les volontaires étoient à la tête de la colonne avec deux pièces de canon. Ils avoient ordre d'entrer de force, ſi l'on s'oppoſoit à leur paſſage. On venoit de ſommer les ſoldats qui la gardoient, de la rendre. C'étoient pour la plupart des ſuiſſes de Château-Vieux ; avec eux étoient des ſoldats du régiment du Roi & une foule de peuple armé. Ils répondent par des cris de fureur & ſe préparent à mettre le feu à un canon chargé à mitrailles. Un jeune héros s'élance, & ſe preſſant ſur la bouche du canon : *Ce ſont vos amis*, s'écrie-t-il, *ce ſont vos frères, l'Aſſemblée Nationale les envoie, le régiment du Roi ſera-t-il déshonoré ?* C'étoit le jeune Déſilles breton de naiſſance & officier au régiment du Roi. MM. Desbourbes & Nicolas qui avoient été députés vers M. de Bouillé, rentroient

alors à Nancy : ils ſe joignent à Déſilles, le ſerrent dans leurs bras, ſont arrachés, repouſſés avec lui, ſaiſis, maltraités, menacés, tandis que l'indomptable Déſilles s'échappe, s'élance, ſe précipite entre les rebelles & l'avant-garde de M. de Bouillé. Il eſt frappé de quatre coups de fuſil & tombe couvert de gloire & de bleſſures. Un garde nationale de Nancy, âgé de dix-huit ans, M. Hæner, fils d'un imprimeur, ſe précipite ſur lui au milieu du feu, le prend dans ſes bras, l'enlève & le porte dans une maiſon voiſine. Au même inſtant le coup de canon part, il eſt accompagné d'une décharge de mouſqueterie qui tue le capitaine, deux officiers & la moitié des volontaires. Ceux-ci ripoſtent & enfoncent la porte. Ils ſont ſuivis par les grenadiers & deux régimens ſuiſſes : le poſte eſt emporté, on s'empare du canon, & après avoir tué tout ce qui fait réſiſtance, toute cette troupe vient déboucher ſur une place voiſine où elle ſe range en bataille. Bientôt elle eſt aſſaillie de

coups de fuſil tirés des maiſons environnantes, par les caves, par les fenêtres, par les débouchés de toutes les rues. La ville retentit des cris de perfidie & de trahiſon. Les trois régimens qui repoſoient ſous les armes dans la prairie, ſe troublent, s'irritent, s'ébranlent au bruit du canon & rentrent dans la ville au pas de charge malgré leurs officiers toujours menacés.

L'armée patriotique de ſon côté, perſuadée qu'elle eſt trahie par la garniſon, ſe livre à tous les tranſports de la fureur. Il s'engage dans les rues un combat ſanglant qui dure plus de trois heures. M. de Bouillé n'avoit que 2400 hommes d'infanterie de ligne, & 6 à 700 de gardes nationales tant de Metz que de Toul, Pont-à-Mouſſon & des environs; les ſoldats & la populace armée formoient plus de 10,000 hommes. A l'attaque imprévue des ſoldats qui gardoient la porte Stainville, les aſſaillans avoient repris leur premier plan d'attaque. Tandis que la pre-

mière diviſion entroit par cette porte, la ſeconde ſe préſentoit à la porte Staniſlas : la grille étoit fermée, & les coups de fuſil partoient à travers les barreaux, & par les fenêtres des maiſons voiſines. La ſerrure de la grille ayant été briſée d'un coup de canon, la colonne s'avance par la rue de l'Eſplanade, toujours fuſillée par les fenêtres & par les ſoupiraux des caves.

Le déſeſpoir pouſſé juſqu'à la rage tranſporte ceux de Nancy, toujours perſuadés qu'ils ſont livrés à leurs ennemis. Des troupes de forcenés ſe jettent dans les maiſons d'où ils font feu ſur les ſoldats, tandis que d'autres défendent les rues & les carrefours avec de l'artillerie. Une pièce de canon braquée ſur la Place-Royale alloit foudroyer la colonne qui s'avançoit par la rue de l'Eſplanade, ſi un officier de l'autre diviſion n'avoit ſabré celui qui y mettoit le feu. On voyoit des pelotons de furieux attendre au coin d'une rue les détachemens de l'armée patrioti-

que, tirer leurs coups de fuſil, s'enfuir & ſe porter au coin d'une autre rue pour recommencer la même manœuvre. On vit un officier de huſſards bleſſé, recevoir de celui à qui il demandoit la vie, un coup de piſtolet dans la tête. On vit un forcené devancer un prêtre qui portoit à un mourant les ſecours ſpirituels, & aſſommer le mourant à coups de croſſe de fuſil. Au milieu de ces convulſions de la rage, on recueille avec attendriſſement quelques traits d'héroïſme. Tel eſt celui d'un jeune homme à peine ſorti de l'enfance, M. Bouthilier, qui tombant bleſſé d'un coup de fuſil, & entendant dire autour de lui qu'on le portât à l'hôpital, raſſemble tout ce qui lui reſte de forces pour prononcer ces mots : *ſi mes bleſſures ſont mortelles, mettez-moi ſur les drapeaux du régiment, c'eſt-là que je veux mourir;* tel celui de la dame Hambourg conſigne d'une des portes de la ville : cette femme, après avoir fait d'inutiles efforts pour vaincre l'opiniâtreté des ſoldats qui vouloient

mettre le feu à un canon, s'expoſant à toute leur furie, jette ſur la lumière un ſeau d'eau, à l'inſtant où la mèche alloit toucher l'amorce. Déſilles ne montra ni plus de courage, ni plus d'humanité.

Cependant les rebelles chaſſés de poſte en poſte, de maiſon en maiſon, ne préſentoient plus qu'une foible réſiſtance. A ſept heures l'armée étoit maîtreſſe de la ville. Ceux de Château Vieux qui s'étoient montrés les plus opiniâtres étoient preſque tous pris ou tués : le gros du régiment s'étoit retiré à la citadelle. La plus grande partie de Meſtre-de-Camp s'étoit ſauvée à la Chartreuſe à une lieue de Nancy. Le régiment du Roi renfermé dans ſon quartier fit dire au général qu'il étoit prêt à recevoir ſes ordres. Il ſe rendit ſeul au quartier, & après avoir reproché aux ſoldats leur déſobéiſſance, leur ordonna de ſortir de la ville & de prendre le chemin de Verdun. A huit heures ils étoient en route avec un détachement de huſſards qu'ils demandèrent eux-mêmes

pour leur propre ſûreté. Les débris de Château - Vieux furent envoyés ſur le champ à Vic & Marſal avec leurs officiers. Pour Meſtre-de-Camp, un ſeul détachement étoit reſté dans les caſernes, d'où il partit à quatre heures du matin. Le nombre des priſonniers montoit à plus de 400, celui des morts & des bleſſés à environ 300. On ne peut rendre trop de juſtice au courage, au zèle patriotique & à la noble clémence que montra l'armée victorieuſe, ainſi qu'à l'exacte diſcipline qui y regna. L'ardeur & l'intrépidité des gardes nationales mêla quelques conſolations à la douleur que cauſèrent les malheurs de cette journée, en faiſant voir à l'Europe la puiſſance d'une nation qui pouvoit oppoſer à ſes ennemis quatre millions de pareils défenſeurs.

M. de Bouillé s'empreſſa de renvoyer dans leurs quartiers reſpectifs une partie des troupes qui compoſoient ſon armée, & ne garda avec lui que trois bataillons ſuiſſes, trois cens hommes de Royal-Lié-

geois & cinq ou ſix eſcadrons. Il prit en même tems des meſures pour faire venir d'Alſace de nouvelles troupes, & faire ſortir de Nancy celles qui avoient eu part à cette malheureuſe expédition. Le 2 ſeptembre, il ſe tint un conſeil de guerre des régimens ſuiſſes de Vigié & de Caſtella pour juger conformément à leurs loix les coupables du régiment de Château-Vieux. Le 4, 23 ſoldats ſubirent la peine de mort, 41 furent condamnés aux galères, & 71 envoyés à la juſtice de leur régiment.

Dès que l'on ſut à Paris la victoire de M. de Bouillé & la perte de tant de citoyens & de ſoldats de part & d'autre, il n'y eut qu'un cri contre le choix qu'on avoit fait de ce général. On diſoit qu'un chef patriote auroit fait mettre bas les armes aux régimens, ſans tirer un ſeul coup de fuſil; on demandoit pourquoi il n'avoit pas attendu les deux commiſſaires qu'il avoit appelés lui-même; on ſe plaignoit de ce qu'il n'avoit pas écouté les ſoldats, lorſqu'ils lui envoyèrent une dé-

putation ; pourquoi il ne s'étoit pas trouvé à la tête du premier corps pour empêcher que l'affaire ne s'engageât par un mal-entendu. Enfin, on citoit la proclamation décrétée par l'Aſſemblée Nationale, comme une preuve que le décret du 16 août lui avoit été ſurpris.

La colère publique ſe tourna contre les miniſtres : c'étoit eux, diſoit-on, qui avoient fait paſſer de faux renſeignemens à l'Aſſemblée, après lui avoir caché les crimes que commettoient depuis long-tems les officiers. C'étoit eux qui avoient bravé l'opinion publique en nommant pour chef de la réduction de Nancy un officier généralement regardé comme ennemi de la révolution, & particulièrement des ſoldats de Nancy.

Ces réflexions devoient produire une exploſion, & elles la produiſirent. Quarante mille hommes ſe rendirent aux Tuileries devant la ſalle de l'Aſſemblée Nationale, & un cri univerſel demanda le renvoi des miniſtres.

Lorſque les têtes furent échauffées, les motions ſe multiplièrent; on propoſa d'aller les enfermer dans leurs hôtels, & de leur donner des gardes; d'autres vouloient qu'on plaçât une garde de citoyens aux barrières pour les empêcher de partir. Tout-à-coup une voix crie: *allons à S. Cloud.* Un *non* univerſel repouſſe la motion qui fut inutilement répétée pluſieurs fois. Quatre jeunes gens voulurent grimper aux croiſées de la ſalle pour y faire entendre la demande du peuple; on ſe porta unanimement à les en empêcher.

Enfin, on ſe décide à envoyer une députation à la barre de l'Aſſemblée, & l'on nomme à cet effet ſix députés. Ils partent; mais la députation n'eſt pas légale, elle n'eſt point admiſe. Cependant les cris qui continuoient ſur la terraſſe des feuillans jettèrent l'effroi dans la partie droite de la ſalle de l'Aſſemblée, & pluſieurs des membres qui s'y trouvoient placés, paſſèrent du côté gauche.

Quand le peuple fut fatigué de crier

ſur la terraſſe des Tuileries, il réſolut d'aller arrêter M. de la Tour-du-Pin, ou de demander à M. de la Fayette d'en répondre. Le premier parti prévalut, & quatre à cinq mille partirent pour ſe rendre à l'hôtel du miniſtre de la guerre; mais ils y trouvèrent une garde nombreuſe, deux pièces de canon & la mèche allumée. Le lendemain 3 ſeptembre, une multitude de citoyens auſſi nombreuſe que la veille ſe porta aux Tuileries & cria long-tems le renvoi des miniſtres; on craignit même que cette extrême fermentation ne renouvelât à Paris les ſcènes déſaſtreuſes qui l'occaſionnoient; mais la courageuſe patience de la garde nationale ſut prévenir un tel malheur.

L'Aſſemblée Nationale ne jugea point de cette affaire comme la multitude, dont les cris menaçans ſembloient vouloir l'intimider elle-même & lui dicter un jugement rigoureux. Frappée des dangers où l'indiſcipline de l'armée avoit plongé la patrie, & de la néceſſité d'y mettre enfin

un terme, elle vota des remercîmens à M. de Bouillé, aux gardes nationales, aux troupes de ligne, au directoire du département de la Meurthe & à la municipalité de Nancy. On va juger du degré de reconnoiſſance que méritoient les corps adminiſtratifs.

Dès le lendemain de la victoire de M. de Bouillé, on n'oublia rien pour l'inveſtir d'une autorité dictatoriale, on lui demanda des ordres pour fermer le club auquel on affectoit d'attribuer tous les malheurs, pour réformer la garde nationale, pour faire empriſonner les perſonnes qu'on déſignoit, enfin ſur tout ce qui intéreſſoit l'adminiſtration ou plutôt l'opinion dominante. Mais il déclara qu'il n'étoit venu que pour exécuter les décrets de l'Aſſemblée Nationale, réduire une garniſon rébelle, & non pour exercer aucune autorité adminiſtrative. Il ſe hâta de retourner à Metz le 2 ſeptembre.

La tranquillité regnoit à Nancy, mais c'étoit la tranquillité de la terreur & de

la conſternation. Le patriotiſme y étoit un indice de crime. Les couleurs nationales y étoient proſcrites; la cocarde & l'uniforme forcés de ſe cacher. La municipalité triomphante ne parloit que des dangers qu'elle avoit courus, & vouloit en cherchant des crimes aux amis de la liberté, juſtifier la coupable inertie qu'elle avoit montrée dans les momens périlleux. Elle avoit autoriſé les capitaines à déſarmer leurs compagnies. La garde nationale ne faiſoit plus aucun ſervice : un ſeul factionnaire de ce corps étoit à la porte de l'hôtel-de-ville, encore n'y fut-il placé que ſur l'obſervation de M. de Bouillé qui témoigna ſon étonnement de ne voir de ſoldat citoyen à aucun poſte. On s'occupoit à détruire cette milice, ſous prétexte de la réformer. Un capitaine alla juſqu'à demander que les drapeaux fuſſent brûlés en place publique. Les empriſonnemens arbitraires continués pendant pluſieurs jours, rempliſſoient les priſons; les juges ne trouvoient de coupables que dans

les défenſeurs de la cauſe populaire, & pour mettre le comble au déſeſpoir des bons citoyens, ils démandoient de concert avec les corps adminiſtratifs, qu'on leur attribuât la connoiſſance & le jugement en dernier reſſort, des délits relatifs à l'inſurrection de Nancy.

La plupart des boutiques étoient fermées, les émigrations étoient nombreuſes; quelques ſoldats de la garniſon nouvelle paroiſſoient oublier les principes de modération qu'ils avoient annoncés; des citoyens, des cabaretiers, des femmes même avoient été inſultés. D'autres ſoldats de l'ancienne garniſon échappés à la déroute du 31 août, erroient dans les bois ſans vêtemens, ſans nourriture, & menaçoient la tranquillité publique. Enfin ce qui étoit plus allarmant encore, toutes les villes voiſines manifeſtoient contre celle de Nancy des ſentimens de haine. On en avoit rapporté à Metz des balles applaties que l'on portoit ſuſpendues aux boutonnières avec cette inſcription:

vengeance contre les traîtres de Nancy.

Telle étoit la ſituation des choſes, lorſque les commiſſaires du roi arrivèrent à Nancy. C'étoient MM. Duveyrier & Cahier de Gerville. Ce dernier avoit été ſubſtitué à M. Duport du Tertre dont les ſervices à Paris en qualité de lieutenant de maire firent juger indiſpenſable qu'il demeurât à un poſte dans lequel il étoit difficile de le remplacer dans les circonſtances.

Ils arrivèrent à Nancy le 5 ſeptembre; ils eurent bientôt reconnu la diſpoſition des eſprits, & ils jugèrent qu'un développement ſubit de l'autorité ſeroit plus nuiſible qu'utile à l'objet de leur miſſion. Ils prirent donc le parti de n'oppoſer au torrent de l'opinion, que la force de la raiſon, & d'opérer par une douce perſuaſion ce qui étoit impoſſible à l'action même de la puiſſance. L'accès près d'eux fut ouvert à tous ſans diſtinction de rang ou de fortune; tous furent également entendus; ils promirent à tous juſtice de la part de

l'Aſſemblée Nationale & du roi. Une manifeſtation impartiale & douce de leurs ſentimens, dictée par les principes mêmes de la conſtitution & de la véritable liberté, ramena les eſprits, rapprocha les opinions, concilia les intérêts. Les couleurs nationales osèrent reparoître ; les citoyens illégalement détenus furent remis en liberté, la garde nationale fut rétablie, & la ſociété des amis de la conſtitution injuſtement accuſée, injuſtement perſécutée, reprit ſes ſéances ; ſes papiers illégalement enlevés lui furent reſtitués, après avoir offert une preuve non ſuſpecte de leurs efforts pour ramener la garniſon à l'obéiſſance & à l'exécution de la loi. MM. Gaillard & Leroy ſecrétaires de la commiſſion, furent affiliés à cette ſociété, & les commiſſaires regrettèrent que l'impartialité de leurs fonctions ne leur permît pas d'accepter la même faveur.

Les recherches exactes faites par eux ſur les cauſes & les circonſtances de ces malheureux événemens fixèrent l'opinion publique

publique flottante & incertaine, au milieu des imputations & des récits contradictoires dont les journaux étoient remplis. Il fut impoſſible à tout homme de bonne foi de ne pas reconnoître que les malheurs de cette ville n'étoient que le réſultat des paſſions & des opinions différentes, ſans ceſſe en oppoſition, enflammées par leur choc continuel & entretenues par des mal-entendus éternels & des ſoupçons exagérés.

Il fut évident que la garniſon fut & dut être, comme la ville elle-même, diviſée en deux partis. La haine ouverte des jeunes officiers contre la conſtitution, révolta les ſoldats & leur inſpira de juſtes préventions contre la haine cachée des anciens. De-là des méfiances & des mépris réciproques; de-là, perſécution d'une part, inſubordination de l'autre, & des deux côtés une ſuite de fautes qui portèrent enfin le déſordre à ſon dernier période.

Les corps adminiſtratifs de leur côté

laiſſèrent échapper dans leur conduite leur averſion pour les nouvelles loix, leur indifférence pour le bonheur du peuple qui leur avoit confié le ſoin de veiller à la sûreté publique, & montrèrent dans le danger la foibleſſe la plus condamnable, la puſillanimité la plus honteuſe. Pourquoi ne ſe ſervirent-ils pas de leur aſcendant ſur les troupes pour les ramener à l'obéiſſance, puiſqu'il eſt prouvé par leurs procès-verbaux que ces troupes leur marquoient la plus grande confiance ? Pourquoi ne firent-ils pas afficher le décret du 16 août ? Pourquoi ne donnèrent-ils pas la plus grande publicité à la proclamation de M. de Bouillé ? Pourquoi les députés envoyés à Toul ne vinrent-ils pas eux-mêmes rendre compte de leur miſſion ? Pourquoi la municipalité laiſſa-t-elle battre la générale dans la matinée du 31 août ? Pourquoi donna-t-elle ordre au tambour d'avertir les citoyens qui connoiſſoient la manœuvre du canon, de ſe rendre aux portes pour le ſervice de l'artil-

lerie ? Pourquoi ordonna-t-elle aux gardes nationales de faire le ſervice de l'intérieur? Pourquoi le département envoya-t-il des émiſſaires pour requérir les régimens de ſuſpendre leur marche, & pour ordonner aux carabiniers de marcher au ſecours de Nancy ? Les adminiſtrateurs s'excuſent ſur leurs craintes. Et que devoient ils craindre de plus, que de trahir la confiance du peuple, & d'expoſer leur patrie à une perte certaine ? auſſi l'Aſſemblée Nationale mieux informée rétracta par un décret les éloges qu'elle leur avoit donnés.

A l'égard de M. de Bouillé, la réſiſtance qu'il apporta long-tems à prêter le ſerment civique, la lâcheté avec laquelle il a depuis manqué à ſa foi & trahi ſes engagemens, ſemblent juſtifier les ſoupçons que conçurent les patriotes, de ſa loyauté & de la pureté de ſes intentions. Mais la juſtice que l'on doit même à ſes ennemis, nous oblige de dire que nous n'avons trouvé dans ſa conduite en cette occaſion aucune trace de malveil-

lance & de perfidie, & que les nombreuſes fautes qu'il commit, tiennent à un caractère fougueux, à une opiniâtreté de courage qui ſouvent ſuivie du ſuccès, lui a fait une réputation de talens, tandis qu'il ne mérite peut-être que celle d'une heureuſe témérité. Ceux qui ont ſuivi ſes opérations dans la dernière guerre, ont reconnu dans le chef de l'expédition de Nancy le même homme qu'ils avoient vu à Saint-Euſtache, à S. Chriſtophe & dans l'Amérique ſeptentrionale; même hardieſſe, même inconſidération, même bonheur. Plus de concert entre les trois régimens, une connoiſſance exacte des forces du général, quelques réflexions ſur leurs moyens d'attaque & de défenſe, & ce fameux vainqueur voyoit diſparoître ſa gloire devant une poignée de rebelles. Le bon génie de la France la ſauva d'un déſaſtre qui auroit allumé la guerre civile dans l'empire & l'auroit peut-être livré tout entier au deſpotiſme des troupes, dont aucun frein n'auroit plus arrêté

la violence, & qui ſe ſeroient répandues ſur la ſurface du royaume comme un torrent qui a rompu ſes digues. Peut être un général plus prudent eut-il été moins utile; peut-être une bruſque attaque qui ne laiſſoit aux révoltés ni le tems, ni le moyen de ſe reconnoître, étoit-elle la voie la plus sûre de les dompter. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut nier que M. de Bouillé & ſes troupes n'aient rendu à la France le plus ſignalé ſervice; qu'on ne pourroit ſans une injuſtice extrême leur imputer des malheurs dont on ne doit accuſer qu'une eſpèce de fatalité, & les fautes des corps adminiſtratifs qui laiſſant les troupes & les citoyens dans une erreur funeſte du véritable objet de l'arrivée de ces troupes, contribuèrent à exalter & à égarer le patriotiſme de la ville & de la garniſon. C'eſt à tort qu'on fit un crime à M. de la Fayette d'avoir ſollicité la garde nationale pariſienne de voter des remercîmens à M. de Bouillé & à ſes ſoldats. Il étoit de la plus grande impor-

tance dans ce moment de défiance & d'agitation, de rendre ſalutaire le grand & terrible exemple que l'on venoit de faire, en montrant la réunion intime de tous les citoyens dans le même vœu, & de rendre ſon nerf à la diſcipline en détruiſant les ſoupçons qu'on ſe plaiſoit à entretenir entre les troupes & leurs chefs. La patrie paya aux citoyens qui eurent l'honneur de donner alors leur vie pour la défenſe des loix, un juſte tribut de reconnoiſſance en votant pour honorer leur mémoire, une fête funèbre qui fut célébrée le lundi 20 ſeptembre au champ de la fédération avec la plus grande ſolemnité.

Les amphithéâtres de ce cirque immenſe étoient tendus de noir & couverts de plus de deux cents mille ſpectateurs. La galerie du fond également tendue de noir & ornée au dehors de draperies noires & blanches, étoit occupée par les 24 députés de l'Aſſemblée Nationale, par la municipalité, les électeurs de 1789 & les repréſentans de la commune. Au milieu

étoit l'autel de la patrie tendu en noir drapé de blanc & entouré de cyprès, & ſur la plate-forme un trophée funèbre & guerrier. Sur le devant de ce trophée étoit cette inſcription : *aux mânes des braves guerriers morts à Nancy pour la défenſe de la patrie & de la loi, le 30 août 1790.*

Sur les trois autres faces étoient les trois inſcriptions ſuivantes : *ennemis de la patrie, tremblez, ils laiſſent leur exemple.*

Le marbre & l'airain périront ; mais leur gloire eſt éternelle comme l'empire de la liberté.

C'eſt ici qu'ils venoient de jurer d'être fidèles à la nation, à la loi & au roi.

Aux quatre coins de cet autel brûloient des torches funèbres & quatre caſſolettes d'où s'élevoit une épaiſſe fumée. A l'entrée étoient placés ſoixante lévites vêtus de lin ; & les miniſtres de l'éternel l'invoquoient pour les guerriers dont on pleuroit la perte.

Les ſix diviſions de la garde nationale entrèrent, dans le même inſtant par les

ſix principales ouvertures, les armes bas & dans le plus grand ordre : elles portoient un étendart à la romaine. L'état du ciel étoit aſſorti à ce triſte ſpectacle. Il étoit ſombre, & quelques rayons de ſoleil perçant à travers des nuages épais, ſembloient annoncer des jours plus heureux qui feroient enfin diſparoître les orages qui obſcurciſſoient notre horizon politique.

Quand les bataillons & les gardes nationales des municipalités voiſines eurent pris leurs places, tous les drapeaux allèrent ſe ranger autour de l'autel; les drapeaux de la patrie devoient orner la tombe de ſes défenſeurs. Alors quatre coups de canon annoncèrent le commencement de la cérémonie, pendant laquelle un corps de muſique très-nombreux exécuta divers morceaux de ſymphonie adaptés au caractère de la fête.

Après la meſſe, le commandant fut avertir la députation de l'Aſſemblée Nationale qu'elle étoit attendue à l'autel, & que

le clergé venoit au-devant d'elle pour l'y conduire.

Précédés des miniſtres du culte, & de la muſique, environnés de tous les commandans militaires des gardes nationales les armes renverſées, les députés arrivèrent devant l'autel, & après avoir rendu un hommage religieux aux monumens élevés à la mémoire des glorieuſes victimes de la patrie, ils reprirent au milieu de leur cortege, dans un triſte ſilence, la route de la capitale.

CHAPITRE IV.

Conjuration des puiſſances européennes contre la Conſtitution. — Intervention armée de la France dans les projets de guerre entre l'Eſpagne & l'Angleterre. — Réforme du code pénal de la marine. — Syſtême d'indépendance élevé dans la colonie de Saint-Domingue. — Opérations & mouvemens des rebelles. — Leur départ pour Breſt. — Comment ils ſéduiſent la municipalité, le club & jettent le trouble dans l'eſcadre de ce port. — Déſarmement de la flotte.

TANDIS que la France épuiſée par ſes propres efforts, ſembloit ne pouvoir réſiſter qu'avec peine aux attaques continuelles des ennemis de l'intérieur, & aux violentes ſecouſſes qu'elle recevoit des orages de la liberté, le deſpotiſme réuniſſoit toutes ſes forces pour lui porter les derniers coups, & travailloit à liguer

tous les rois contre un ſeul peuple libre. L'Europe avoit vu avec autant d'épouvante que d'étonnement une révolution auſſi entière & auſſi rapide dans le gouvernement, dans les loix, dans les mœurs & les opinions d'un ſi grand empire. Elle ne ſortit de l'eſpèce de ſtupeur où l'avoit jettée le prodigieux concours de tant d'événemens, que pour s'armer contre les progrès d'une fièvre qu'elle jugeoit devoir être ſi contagieuſe, & pour noyer dans le ſang des françois ce monſtrueux dogme de l'égalité qui menaçoit d'envahir l'univers, & ces principes ſacrileges de la déclaration des droits qui aviliſſoient les titres auguſtes de la nobleſſe devant les droits roturiers du genre humain, & réduiſoient les rois à n'être plus que les mandataires des peuples.

L'Eſpagne couvroit la mer de vaiſſeaux, le miniſtère anglois continuoit ſes armemens avec une effrayante rapidité, & il n'étoit pas vraiſemblable que ces deux puiſſances prodiguaſſent tant de tré-

ſors & déployaſſent des forces ſi impoſantes, pour ſe diſputer la navigation d'une baie preſqu'inconnue de la mer du ſud & le droit d'aller à travers mille périls échanger quelques pelleteries ſur les rives ſauvages de Nootka-ſund.

Cette république féodale connue ſous le nom de corps germanique, cette ligue de petits deſpotes couronnés, caſqués, mitrés, qui, ſous les noms d'électeurs, landgraves, margraves, &c. tiennent tant de milliers d'hommes attachés à la glebe, & éterniſent l'eſclavage dans ces antiques forêts de la Germanie autrefois l'aſyle de la liberté, fremiſſoit de l'idée de voir tout-à-coup l'Allemagne ſortir de ſa longue léthargie, briſer les écuſſons, fouler aux pieds les ornemens de la chevalerie, remplacer le college des électeurs par des aſſemblées électorales, & ſubſtituer les actes ſouverains des repréſentans du peuple, aux actes de la chambre de Wetzlaer & de la diète de Ratisbonne. Le prince évêque de Spire, eſprit brouillon & re-

nuant, rempliſſoit toutes les cours de ſes cris, & le cardinal de Rohan, déſerteur de l'Aſſemblée Nationale, avoit paſſé le Rhin pour le ſeconder ; tous deux s'agitoient pour armer tous les cercles contre la nation françoiſe.

Le roi de Sardaigne venoit, diſoit-on, de raſſembler à Chamberi, douze mille hommes auxquels devoient ſe joindre ſix mille piémontois ; un train d'artillerie étoit prêt à partir pour Nice qui étoit alors le rendez-vous des françois réfugiés. Dans cette ville, & dans le château de Copet ſe tenoient des conférences entre les chefs de parti qui avoient des intelligences & des agens dans tous les départemens du royaume, & juſqu'au ſein de l'Aſſemblée Nationale. On répandoit en Alſace des placards ſéditieux pour l'exciter à la révolte, & le prince de Condé venoit de publier un manifeſte dans lequel il exhaloit toute ſa haine contre la nation françoiſe & la conſtitution ; les provinces méridionales étoient toujours dans

la plus violente fermentation, & il ſuffiſoit d'une étincelle pour y allumer un grand incendie.

Joſeph II étoit mort, & malgré l'inquiétude que l'ambition & la puiſſance de la maiſon d'Autriche donnoient au corps germanique, la crainte de la liberté des peuples plus effrayante pour des princes, que celle de la domination d'un deſpote, réuniſſoit tous les ſuffrages en faveur du roi de Hongrie, & Léopold étoit aſſuré de cette dignité impériale devenue pour ainſi dire le patrimoine & l'héritage de ſa famille. La révolution du Brabant ſi vantée d'abord par nos journaux & nos gazettes, mais poſée ſur des baſes abſolument différentes de celles qui ſoutenoient la conſtitution françoiſe, ne nous préſentoit plus que des chances périlleuſes. Ce n'étoit pas pour la liberté, mais pour le choix d'un maître, que le peuple de cette contrée avoit pris les armes; il ne briſoit le joug de la maiſon d'Autriche que pour s'impoſer le joug plus déshonorant & plus

peſant encore du fanatiſme & de la ſuperſtition, & ne déchiroit la pourpre impériale que pour révérer ſtupidement la craſſe du froc. Il s'affranchiſſoit du deſpotiſme des miniſtres, & ſe laiſſoit enchaîner par des moines fripons & un intrigant du dernier ordre qui n'avoit que l'hypocriſie pour talent, & une cupidité ſans bornes pour génie. Là, les armes de la France avoient été arrachées des lieux où elles ſe trouvoient placées, indignement traînées dans les rues & couvertes de boue. Les ſuccès de la faction dominante aſſuroient un aſyle & des alliés aux ariſtocrates de France : ſa défaite augmentoit la puiſſance de Léopold, lui fourniſſoit un prétexte de couvrir nos frontières de légions autrichiennes & de ſe tenir à portée de profiter de toutes les occaſions ſoit pour favoriſer nos troubles intérieurs, ſoit pour nous attaquer à l'improviſte, & renverſer de fond en comble un gouvernement qu'il déteſtoit.

Il avoit déjà demandé paſſage pour plu-

ſieurs régimens qui marchoient vers les provinces belgiques, & cette permiſſion accordée par M. de Bouillé avoit inſpiré l'indignation & la défiance à tous les départemens voiſins. Depuis Arras juſqu'à Metz, on entendit pendant la nuit crier aux armes; les payſans étoient ſortis en foule de leurs villages, & ſe prenant reſpectivement pour des ennemis, s'étoient vus ſur le point de s'entr'égorger. Depuis les frontières de France juſqu'à Liège, les deux rives de la Meuſe étoient tellement couvertes des troupes brabançonnes & impériales, que le commerce en étoit entièrement intercepté. Les préparatifs du roi de Hongrie annonçoient la prochaine arrivée de forces plus conſidérables encore, & le roi de Pruſſe tenant toujours une armée prête à marcher au premier ſignal, effrayoit le Brabant, contenoit la Hollande & inquiétoit la France.

Tant de circonſtances réunies excitèrent les plus violentes réclamations contre le miniſtre. De quel droit avoit-il oſé

oſé permettre à des troupes étrangères de paſſer ſur notre territoire, puiſqu'il exiſtoit un décret qui défend formellement de les y introduire ſans le conſentement du corps légiſlatif? Comment ouvroit-il à ſon gré un paſſage à des légions dont on devoit ſe défier, & dont la ſeule deſtination apparente étoit d'aller opprimer un peuple qui combattoit pour ſa liberté? On l'accuſoit de plus d'avoir dégarni de troupes les places fortes de la Flandre & d'avoir laiſſé ſans défenſe Rocroi & Charleville. Des commiſſaires de l'Aſſemblée Nationale furent vérifier aux bureaux de la guerre l'état des forces militaires dans cette partie du royaume; & dans ceux des affaires étrangères, la ſituation politique des diverſes puiſſances de l'Europe relativement à la France. Les commiſſaires firent leur rapport, les miniſtres leur apologie, & le corps légiſlatif après s'être réſervé de ſtatuer ſur le paſſage demandé par l'ambaſſadeur du roi de Hongrie, prit les meſures les plus ef-

ficaces pour prévenir toute infraction au droit des gens, assurer la tranquillité publique, la liberté du commerce & mettre le royaume en état de défense. Il établit le lendemain un comité diplomatique chargé de prendre connoissance des traités existans entre la France & les diverses puissances de l'Europe, & des engagemens respectifs qui en résultoient.

Cependant l'Espagne demandoit au ministère françois une réponse décisive; elle le pressoit de déclarer si la France tiendroit les engagemens contractés par le pacte de famille, ou si la cour de Madrid devoit chercher de nouveaux alliés. La réponse étoit embarrassante : la voix publique n'étoit pas favorable à ce pacte de famille. On disoit avec raison que ces pactes de rois ne convenoient pas à un peuple libre, & que les françois ne devoient plus reconnoître que des pactes de nation. Ce fut le premier travail du comité diplomatique, & M. de Mirabeau fut chargé du rapport. Jamais il n'enchaîna avec plus

d'art les principes philoſophiques à ceux de la philanthropie ; il diſcuta avec ſa logique vigoureuſe les intérêts politiques & commerciaux des deux puiſſances, & combattant la force de l'opinion publique par l'enthouſiaſme de l'honneur, il préſenta les miniſtres d'Eſpagne ſignant avec nous en 1761 un traité d'alliance ſur les tronçons briſés de nos armes, ſur la ruine de notre crédit, ſur les débris de notre marine. Il peignit cette nation toujours fidèle à ſa parole, nous livrant à la première requiſition, ſouvent même contre ſon intérêt, ſes flottes, ſes tréſors, ſes ſoldats ; repouſſant trois fois loin de nous les dangers qui l'obligeoient enfin à ſon tour de recourir à notre aſſiſtance. L'éloquence de l'orateur triompha, les applaudiſſemens étouffèrent les objections qui s'élevoient contre le rapport, & l'armement d'une flotte de trente vaiſſeaux de ligne fut décrété. Mais on aſſure que M. de Mirabeau écrivit confidentiellement à M. de Florida Blanca, premier miniſtre

d'Eſpagne, que la poſition actuelle de la France, toute fidèle qu'elle étoit réſolue d'être à ſes engagemens, ne lui permettroit d'offrir que de bien foibles ſecours, & que le vœu de la nation & de l'Europe étoit pour la paix. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le miniſtre ſe montra depuis moins difficile ſur les conditions. Cependant l'armement décrété s'effectua, & le commandement de la flotte fut donné à M. d'Albert de Rioms.

L'Aſſemblée Nationale venoit de s'occuper du ſort de l'armée, & après avoir établi un mode d'avancement également aſſorti au principe d'égalité qui exige que des citoyens égaux entr'eux puiſſent parvenir également à tous les grades; & à l'intérêt de l'état qui demande qu'on ouvre uue voie particulière aux talens ſupérieurs, elle avoit décrété un nouveau code pénal dégagé des rigueurs & des minuties de l'ancien régime, mais aſſez ſévère cependant pour rétablir & conſerver le nerf de la diſcipline. Après avoir réglé le ſort de

l'armée de terre, ſes regards ſe portèrent ſur l'armée navale. Elle décréta ſur les mêmes baſes l'organiſation de la marine, le mode d'avancement & un code pénal qui ne parut trop ſévère qu'à ceux qui n'ont pas réfléchi à la néceſſité d'armer d'une grande puiſſance un homme qui en pleine mer, ne pouvant attendre de ſecours que de lui-même, ſe verroit bientôt la victime de ceux à qui il doit commander, s'il n'étoit inveſti d'une autorité impoſante, & ſi les plus légères fautes contre la ſubordination n'étoient rigoureuſement punies. L'exceſſive rigueur de ces peines fut cependant adoucie, & l'Aſſemblée, par des motifs d'humanité, crut devoir en ſubſtituer de nouvelles à quelques-unes des anciennes qu'elle jugea devoir proſcrire.

Ce décret produiſit cependant un effet tout différent de celui qu'on avoit lieu d'en attendre. Il arriva à Breſt pendant qu'on équipoit l'eſcadre; une grande multitude de matelots y étoit raſſemblée. On

leur en fait lecture ; on gliſſe rapidement ſur les peines prononcées contre les officiers coupables, ſur le recours accordé par la loi aux matelots qui auroient éprouvé des vexations, & l'on inſiſte fortement ſur les peines qui doivent être infligées à ces derniers. Une, entr'autres, les ſoulève d'indignation, c'eſt celle d'avoir le pied attaché à un anneau avec une petite chaîne. L'Aſſemblée, dans cette diſpoſition n'avoit eu pour objet que de remplacer par une punition douce & légère, la peine douloureuſe & malſaine des fers ſur le pont & du retranchement du vin pendant une longue ſuite de jours, privation qui attaquoit les forces & la ſanté dans des voyages où l'uſage de cette liqueur fortifiante eſt abſolument néceſſaire. Mais la reſſemblance de ce châtiment avec celui des forçats & avec l'état des eſclaves qui y ſont aſſujettis dans leur paſſage aux îles, bleſſa la délicateſſe des matelots, qui crurent y voir une flétriſſure & une tache que des hommes libres

ne peuvent ſupporter. Quinze cens d'entr'eux ſe rendent à terre & marchent à l'hôtel-de-ville : on s'effraye de leur nombre, on croit qu'ils ſe révoltent, on propoſe de courir aux armes & de faire marcher les troupes contr'eux. La municipalité de Breſt refuſe ſagement de ſe prêter à cette meſure violente, & les fait inviter à n'envoyer que deux députés par vaiſſeau. Ils ſont admis ; on écoute leurs plaintes ; on leur explique le code ; on leur fait voir qu'il n'y a rien d'infamant dans la peine contre laquelle ils reclament, & on leur promet d'écrire à l'Aſſemblée Nationale pour l'engager elle-même à les raſſurer.

Les députés ſatisfaits, communiquent l'explication à leurs camarades, & tous retournent tranquillement à leurs vaiſſeaux. Le décret que les repréſentans de la nation s'empreſsèrent de rendre pour déclarer que cette peine ne portoit aucune infamie, & ne pouvoit faire ſuppoſer aucune ſimilitude entre de vils criminels

& l'utile & honorable claſſe des matelots françois, auroit entièrement rétabli le calme, ſi le Léopard ne fut arrivé de Saint-Domingue, révolté lui-même & portant ſur ſon bord l'aſſemblée coloniale également révoltée contre la mère-patrie.

On a déjà vu comment les premiers mouvemens de Saint-Domingue tendirent à l'indépendance plutôt qu'à la liberté, & comment les françois habitans de cette colonie cherchèrent bien plus à s'affranchir de la conſtitution françoiſe, qu'à ſecouer le joug des miniſtres. Ils imaginèrent donc de détacher les colonies de l'Aſſemblée Nationale de France, d'en faire un gouvernement à part, qui ſeroit régi par une aſſemblée coloniale décrétant ſous la ſanction du roi ou de ſon repréſentant, c'eſt-à-dire, ſous une ſanction chimérique & forcée. Au gouvernement des comités ſuccéda bientôt celui d'une aſſemblée générale, qui, établie d'abord proviſoirement à l'effet de propoſer des plans, pour faire participer la

colonie au bienfait de la régénération, ſe conſtitua elle-même définitivement & s'arrogea le pouvoir légiſlatif.

Cet acte d'uſurpation fut ſuivi par des actes de tyrannie. Le ſecret des lettres fut violé; des citoyens ſans diſtinction d'âge, d'état, ſans égard aux diſtances, furent mandés à la barre de cette aſſemblée qui ne tarda pas à élever plus haut ſes prétentions, & voulut marcher l'égale de l'Aſſemblée conſtituante, en décrétant l'inviolabilité de ſes membres, & leur indépendance de leurs commettans. Elle ſe déclara permanente, enjoignit à l'ordonnateur des finances de tranſporter auprès d'elle ſa caiſſe & ſes bureaux, manda les commandans militaires, ſuſpendit toute réunion & conceſſion de domaines, organiſa les municipalités ſur des baſes différentes de celles adoptées dans la métropole; enfin elle rendit le fameux décret du 28 mai 1790, par lequel, entr'autres principes erronnés & attentatoires à la ſouveraineté nationale, elle déclara

1°. qu'à elle appartenoit eſſentiellement & néceſſairement le droit de ſtatuer ſur ſon régime intérieur ; 2°. qu'en ce qui concerne les rapports commerciaux & les autres rapports communs entre Saint-Domingue & la France, le nouveau contrat devoit être formé d'après le vœu, les beſoins & le conſentement des parties contractantes ; 3°. que tout ce qui eſt relatif aux ſubſiſtances ne fait point partie des objets compris dans la claſſe de ces rapports communs ; 4°. que ce décret, conſtitutionnel pour Saint-Domingue, ſeroit envoyé en France pour être préſenté à l'*acceptation* de l'Aſſemblé Nationale & du roi.

Lorſque l'Aſſemblée générale rendit ce décret, elle n'avoit pas encore reçu officiellement les loix des 8 & 28 mars; elles ne lui parvinrent que quatre jours après, le premier juin. Sur-le-champ elle rendit un nouveau décret par lequel elle déclara, 1°. qu'elle adhéroit au décret du 8 mars, en tout ce qui n'étoit pas contraire

à ſon arrêté du 28 mai; 2°. que ſans rien préjuger ſur les inſtructions du 28 mars, elle invitoit les paroiſſes à ſe réunir, & à délibérer ſi elles entendoient que l'Aſſemblée générale continuât ſes fonctions.

Ces contraventions formelles aux loix & aux droits de la métropole excitèrent l'indignation d'une partie de la colonie. Diverſes paroiſſes, & notamment celles de la Croix-des-Bouquets, du Petit-Goave, du Fond-des-Nègres, du Môle, de Jaquemelle, de la Cule & de l'Anſe-à-Veau prirent des délibérations vigoureuſes par leſquelles elles reclamèrent l'exécution des décrets de l'Aſſemblée Nationale. La commune du Port-au-Prince déſavoua authentiquement tout principe qui ſeroit contraire aux loix de l'Aſſemblée conſtituante; l'Aſſemblée provinciale du Nord ſur-tout, s'éleva avec la plus grande force contre le ſyſtême d'innovation de l'Aſſemblée générale, & arrêta qu'elle ne permettroit à l'avenir la promulgation d'aucune loi, ſi elle n'avoit

été préalablement communiquée aux assemblées provinciales, revêtue de la sanction du gouverneur-général, & terminée par ces mots : *sauf la décision définitive de l'Assemblée Nationale, & la sanction du roi.*

Cependant la colonie s'occupoit de la convocation des assemblées de paroisses, pour déterminer si celle de Saint-Marc seroit continuée, ou si l'on n'éliroit pas de nouveaux représentans. L'Assemblée générale craignant de voir prononcer sa dissolution, choisit dans son sein de nombreux émissaires, les répand dans tous les quartiers & dans toutes les villes, pour se faire des partisans. Plusieurs paroisses résistèrent à toutes les insinuations & révoquèrent l'Assemblée; d'autres la maintinrent purement & simplement; quelques-unes, à la charge de se conformer aux décrets de l'Assemblée Nationale. Onze paroisses gardèrent le silence. Rien ne fut oublié pour rendre les élections orageuses, pour en écarter les citoyens

tranquilles & influencer les délibérations. Au Port-au-Prince, les excès furent portés à un tel point, que l'égliſe où les électeurs s'étoient réunis fut déſerte en un inſtant, & la délibération abandonnée à quarante ou cinquante votans ſeulement.

Malgré tant d'intrigues & de manœuvres, l'Aſſemblée générale ne fut continuée qu'à une très-légère majorité; mais enfin elle fut continuée, & dès-lors elle ne mit plus de bornes à ſes eſpérances & à ſes projets. Le 20 juillet, elle ouvrit tous les ports aux étrangers, le 22, elle ſe rendit maîtreſſe du magaſin à poudre de Léogane, le 27, elle licencia l'armée, & la réorganiſa ſous le nom de garde nationale ſoldée de la partie françoiſe de Saint-Domingue, le même jour elle enjoignit au commandant du vaiſſeau de ligne le Léopard de ne point quitter la rade du Port-au-Prince; en même tems elle mettoit tout en œuvre pour ſéduire les troupes. Le régiment du Port-au-Prince étoit ſur le point de ſe laiſſer corrompre, lorſque

l'arrivée de M. Mauduyt ſon colonel, abſent depuis huit mois, le rappela à ſes devoirs. Les moyens de ſéduction furent plus heureuſement employés auprès de l'équipage du Léopard : M. de Peynier, commandant de la colonie, crut ne pouvoir ſauver ce vaiſſeau qu'en lui faiſant lever l'ancre ; il donna en conſéquence l'ordre à M. de la Galiſſonniere qui en étoit capitaine, d'appareiller & de partir pour le Cap. L'équipage refuſe d'obéir & annonce qu'il eſt aux ordres du comité du Port-au-Prince & de l'Aſſemblée générale qui avoit ordonné par ſon décret du 27 juillet, que l'officier commandant le vaiſſeau du roi le Léopard, ainſi que les forces navales qui ſe trouvoient dans le port, ſeroit requis au nom de l'honneur, du patriotiſme, de la nation, de la loi, du roi, & particulièrement de la partie françoiſe de Saint-Domingue, de ne point ſortir de la rade juſqu'à nouvel ordre. Les officiers de ce vaiſſeau n'étoient plus en ſûreté à leurs bords ; ils reçu-

rent l'ordre d'en deſcendre, & l'équipage, ſoutenu dans ſon inſurrection, perſiſta dans ſa déſobéiſſance.

Le gouverneur effrayé de tant d'audace, après avoir fait d'inutiles tentatives pour rappeler aux principes une Aſſemblée qui les violoit auſſi ouvertement, fit le 29 juillet une proclamation dans laquelle il déclara ſes membres traîtres à la patrie, & invita tous les bons citoyens à ſe réunir à lui pour ſauver la choſe publique : le même jour il aſſembla un conſeil où furent appelés tous les chefs militaires. Il étoit très-preſſant de prendre des meſures pour écarter les dangers dont la colonie étoit menacée ; les avis qui arrivoient de toutes parts annonçoient les projets les plus déſaſtreux : on ſut même depuis que s'ils n'avoient pas été exécutés, c'eſt que les moyens n'avoient pas été bien concertés. Pour prévenir des malheurs qui ne devoient tomber que ſur les bons citoyens & ſur ceux dont la fortune pourroit aſſouvir la cupidité des ſcé-

lérats qu'on employeroit, il fut arrêté qu'on s'aſſureroit des principaux agens de la conjuration, pour ſervir de garans de la conduite de l'Aſſemblée elle-même qui la dirigeoit, & M. Mauduyt fut chargé de cette expédition. Mais on craignoit le reſſentiment du Léopard, lorſqu'il apprendroit que ſes amis étoient arrêtés; on attendit donc que la frégate l'Engageante fût hors de la portée de ſon canon, pour ſe mettre en marche. Il étoit une heure après minuit: M. Mauduyt apprend que la maiſon où ſe tient le comité eſt défendue par plus de trois cens hommes armés, quoique la garde ordinaire ne fût que de vingt hommes. Il en fait part au général, & l'aſſure en même-tems qu'il diſſipera cet attroupement s'il en reçoit l'ordre: le général le lui envoie. Cependant l'attroupement augmente, les émiſſaires répandus dans la ville forcent les citoyens à quitter leurs maiſons pour ſe rendre en armes au comité. Des patrouilles bourgeoiſes de quarante, cinquante

&

& juſqu'à quatre-vingts hommes parcourent les rues ; une patrouille militaire de cinq hommes eſt déſarmée : on annonce des projets ſur les magaſins du roi où l'on veut attirer toutes les forces afin d'exécuter plus ſûrement celui que l'on méditoit. Le colonel Mauduyt détache un piquet qu'il y envoie ſous les ordres d'un capitaine. A l'inſtant on y voit déboucher une patrouille nombreuſe avec deux fanaux, quoique la lune éclairât de manière à ne rien laiſſer à appréhender de l'obſcurité de la nuit.

M. Mauduyt ayant reçu ordre du gouverneur de faire toutes les diſpoſitions pour prévenir le mal, prend deux pièces de canon, & préſumant que les agens déſignés pour être arrêtés étoient au comité, il y marche à la tête de quatre-vingt-quatre ſoldats auxquels ſe joignent vingt-cinq volontaires qui s'étoient rendus aux caſernes à la vue des mouvemens qui menaçoient la sûreté de la ville. Arrivé à l'encognure de la rue, il range ſa troupe

en bataille, s'avance ſeul à vingt pas devant elle, & ſomme cet attroupement, au nom de la nation, de la loi & du roi, de ſe diſſiper. *Non, non*, s'écrient les ſatellites du comité, en faiſant une décharge de mouſqueterie. Il répète la même ſommation avec le même ſang-froid qu'il venoit de la faire; on lui répond par une ſeconde décharge de coups de fuſils & d'eſpingoles. Un ſapeur & un grenadier accourus à la première décharge ſont tués à ſes côtés; pluſieurs ſoldats ſont renverſés & bleſſés derrière lui, deux volontaires mordent auſſi la pouſſière. Alors il commande à ſa troupe de faire feu, & deux ennemis périſſent. On crie *grace:* auſſi-tôt le colonel fait ceſſer la charge, & arrête ſes ſoldats frémiſſans de rage & brûlant de venger la mort de leurs camarades, juſqu'à ce que les malheureuſes victimes de la ſéduction euſſent eu le tems de s'échapper. Il entre enfin dans la maiſon lorſqu'il la crut évacuée & ordonne à ſes ſoldats de s'emparer des armes aban-

données par les fuyards. On y trouve beaucoup de fuſils, de piſtolets & trois eſpingoles. Trente-cinq perſonnes y étoient encore enfermées, mais le colonel les met ſous la ſauve-garde de l'honneur, & leur vie eſt reſpectée.

Il eſt difficile de peindre la ſituation de l'aſſemblée générale à la nouvelle de cette expédition. Elle fait à la hâte une proclamation pour inviter toutes les paroiſſes à ſe réunir, elle préſente l'expédition de M. Mauduyt comme la ſuite d'un projet de contre-révolution, elle le proſcrit, le déclare traître à la patrie ainſi que les autres chefs militaires. Elle déclare de même M. de Peynier déchu du gouvernement de la colonie, & défère le commandement général à M. de Fierville commandant particulier de la ville des Cayes. Enfin elle autoriſe les mulâtres & nègres à prendre les armes & à ſe joindre aux citoyens armés qui ſe vouent à la défenſe de l'aſſemblée générale. Ces proclamations, ces cris d'armes produiſent dans

quelques paroiſſes l'effet qu'elle en attend, & ſoulèvent d'indignation les quartiers qui n'adoptent point ſes principes ſéditieux. A Léogane on force le magaſin à poudre, on fait des préparatifs d'attaque & de défenſe, on porte des canons ſur les grands chemins & dans la ville ; au Petit-Goave, le même vertige occaſionne les mêmes déſordres ; aux Cayes on va plus loin, on arrête de prendre les armes pour aller au ſecours des malheureux que l'on égorgeoit, diſoit-on, au Port-au-Prince.

Juſqu'à cette époque la ville des Cayes avoit toujours manifeſté des principes ſages & modérés ; mais tout-à-coup il s'y forma un club qui devint bientôt l'arbitre des délibérations, la terreur des citoyens honnêtes & paiſibles, & l'appui de l'aſſemblée générale. Le club ayant décidé que l'on s'empareroit de toutes les lettres contreſignées du gouvernement & de l'adminiſtration, M. de Cauders, ancien major du régiment du Cap, retiré ſur ſes terres avec ſa famille à peu de diſtance de la

ville, ſur une lettre qui lui étoit adreſſée par le commandant en ſecond de la colonie, voit ſon habitation inveſtie par plus de deux cens perſonnes; on met le feu à deux pièces de canon, on pille ſa maiſon, ſes meubles, on le ſaiſit lui-même, & on le conduit dans les priſons des Cayes: il en eſt preſqu'auſſi-tôt arraché par le peuple qui le traîne ſur la place publique, où malgré la réſiſtance apparente des officiers municipaux, ſans avoir été jugé, ſans avoir même été entendu, il tombe frappé de deux coups d'armes à feu, & périt au milieu des plus affreuſes violences.

Pendant que cette ville ſecondoit d'une manière ſi barbare les projets de vengeance de l'aſſemblée générale, l'orage grondoit ſur celle-ci, & l'inſtant approchoit où elle devoit être anéantie. L'aſſemblée provinciale du nord qui n'avoit ceſſé de réclamer contre l'uſurpation de pouvoirs de l'aſſemblée générale, crut devoir prendre enfin une meſure vigoureuſe

& déciſive : quatre commiſſaires furent envoyés de ſa part à M. de Peynier pour le requérir d'opérer la diſſolution de cette aſſemblée. Douze députés pris dans tous les corps partirent au même inſtant pour offrir force & appui au gouverneur général & lui annoncer la prochaine arrivée d'un corps de troupes patriotiques, & d'un bataillon du régiment du Cap, ſous le commandement de M. Vincent qui devoit attendre des ordres aux Gonaires. Dans le même tems on diſpoſoit au Port au-Prince un détachement de troupes patriotiques & réglées, prêtes à marcher ſous les ordres de M. Mauduyt. Mais le Léopard rendit inutiles toutes les tentatives de ce côté ; il leva l'ancre tout-à-coup & alla s'emboſſer à S. Marc de manière à écraſer toutes les forces qui auroient pu ſe porter du Port-au Prince ſur cette ville par terre & par mer. Le 6 août, M. Vincent fit ſommer l'aſſemblée générale de ſe ſéparer dans 42 heures, lui annonçant qu'à l'expiration de ce délai,

il employeroit la force pour l'y contraindre. Ne ſe ſentant pas en état de réſiſter à ce dernier argument, elle prit le parti de céder aux circonſtances, & après avoir annoncé ſon départ à toute la colonie, dans une adreſſe remplie de ſon dévouement pour les citoyens de S. Domingue, de ſa fidélité pour la métropole, où elle diſoit aller ſans crainte chercher des juges, & demander une vengeance éclatante des forfaits de MM. Mauduyt & Vincent, elle s'embarqua ſur le Léopard qu'elle nomma le *ſauveur des françois* & ſe fit eſcorter par un détachement en garniſon à S. Marc qui ſe laiſſa entraîner à ſes ſéductions.

Ces légiſlateurs fugitifs ſe préſentèrent à leur arrivée à Breſt, comme des martyrs du patriotiſme, forcés de venir chercher dans la mère-patrie un aſyle contre les perſécutions & le deſpotiſme du gouverneur général. La municipalité ſéduite par leur civiſme hypocrite les reçut avec diſtinction, les citoyens abuſés s'empreſ-

sèrent d'offrir leurs maiſons à ces prétendues victimes de la tyrannie ; & la ſociété des amis de la conſtitution également trompée, prévint leur deſir ſecret, en ſe déclarant hautement leur protectrice.

On faiſoit circuler en même tems dans tous les vaiſſeaux de l'eſcadre, que M. de Marigny, major général de la marine, devoit ſe faire envoyer à S. Domingue *pour mettre à la raiſon & tailler en pièces les partiſans de l'aſſemblée générale.* Ce propos incendiaire fauſſement attribué à M. de Marigny fut le ſignal de la rébellion : un matelot du vaiſſeau le Léopard ſe rend ſur le Patriote, & ſe répand en invectives & en outrages contre M. d'Entrecaſteaux commandant du vaiſſeau, qui le renvoie *cuver ſon vin* ; mais tout l'équipage perſuadé qu'on veut punir ſévérement le matelot, ſe ſoulève, & déclare ouvertement qu'il ne le ſouffrira pas. On veut en vain rappeler aux ſéditieux leur ſerment de fidélité & d'obéiſſance, ils répondent *qu'ils n'ont point fait de ſerment, qu'ils ſont les*

plus forts, & qu'ils feront la loi. M. d'Albert de Rioms vient lui-même pour faire rentrer les matelots dans le devoir ; ſa voix n'eſt point écoutée, le matelot du Patriote porte l'inſolence juſqu'à crier à celui qui conduiſoit le canot dans lequel le général ſe rendoit à terre, *fais-le chavirer.* Une potence plantée pendant la nuit à la porte de M. de Marigny, fit appréhender les dernières violences du reſſentiment des rebelles, mais on prit des meſures pour les prévenir, & le lendemain elle fut enlevée ſans réſiſtance.

Il ſe trouvoit alors dans le port un vaiſſeau prêt à faire voile pour la Martinique. La municipalité livrée ſans défiance aux perfides inſinuations des quatre-vingt-cinq membres de l'aſſemblée générale, & perſuadée que c'étoient des tyrans ou des contre-révolutionnaires que l'on y envoyoit, prit ſur elle d'arrêter le départ de ce vaiſſeau & lui défendit de lever l'ancre. L'Aſſemblée Nationale allarmée de cette nouvelle inſurrection, or-

donne à l'aſſemblée générale de ſe rendre à Paris, & après l'avoir entendue à la barre, lui enjoint de reſter à ſa ſuite juſqu'à nouvel ordre. En rendant juſtice aux motifs qui avoient dirigé la démarche de la municipalité de Breſt, elle l'improuva comme une entrepriſe ſur l'autorité royale, & lui défendit d'arrêter les ordres du pouvoir exécutif. Elle ordonna pareillement le licenciement de l'équipage du Léopard & l'envoi de commiſſaires civils pour, de concert avec la municipalité, rétablir l'ordre & la ſubordination dans l'eſcadre. Ils réuſſirent à ſe faire entendre des matelots, par une conduite pleine de ſageſſe & de courage, & par le ſecours de la ſociété des amis de la conſtitution dont les inſtructions & les exhortations preſſantes eurent ſur ces hommes ſimples & groſſiers, mais francs & droits, l'empire que l'inciviſme des officiers leur avoit fait perdre. L'Aſſemblée Nationale touchée de leur repentir changea les articles du code pénal qui avoient excité leurs

réclamations, & leur permit d'arborer le pavillon tricolor qu'elle avoit défendu de leur envoyer juſqu'à ce qu'ils euſſent mérité cette faveur par leur retour à l'obéiſſance légitime.

La retraite de M. d'Albert dont l'affaire de Toulon avoit rendu le patriotiſme ſuſpect, contribua auſſi à ramener dans l'eſcadre la confiance & la ſoumiſſion. Il fut remplacé par M. de Bougainville dont le commandement fut de peu de durée, la concluſion de la paix entre l'Eſpagne & l'Angleterre ayant quelque tems après néceſſité le déſarmement de la flotte.

CHAPITRE V.

Retraite de M. Necker. — Démarche propoſée à l'Aſſemblée contre les autres agens du pouvoir exécutif. — Mouvemens oratoires de M. de Cazalès contre cette meſure. — Création d'un nouveau Miniſtère. — Anéantiſſement des Parlemens. — Rébellion de celui de Toulouſe. — Inſurrection du régiment de Royal-Liégeois. — Affaire de Saint-Jean d'Angély. — Troubles de Gourdan. — MM. de Fleurieu, Duport du Tertre, Deleſſart, Duportail & Montmorin.

LES déſordres multipliés qui arrêtoient fréquemment dans ſon cours la marche de toutes les parties de l'adminiſtration, excitoient un mécontentement univerſel. Les ennemis de la liberté en accuſoient la révolution qui avoit, diſoient ils, donné à tous les eſprits cette impulſion aveugle

contre laquelle viendroient ſe briſer tous les efforts de la ſageſſe & de la raiſon, tant que l'on ne rendroit pas au monarque cette puiſſance ſupérieure à celle même des loix pour réprimer ceux qui les enfreignent ; c'étoit, en d'autres termes, redemander le joug dont la nation venoit de s'affranchir. Les amis de la révolution rejettoient tout le blâme ſur les miniſtres : le maſſacre de Nancy avoit élevé ſur leur tête un violent orage, l'affaire de Breſt le fit éclater. Les deux partis ſe réunirent contr'eux : les uns, dans le deſir de ſe venger d'un miniſtère compoſé de déſerteurs des deux premiers ordres ; les autres, dans l'opinion qu'en approchant de la cour, ils en avoient adopté les principes & avoient ceſſé de ſervir la cauſe du peuple ; quelques-uns, dans le deſſein d'entretenir les ſoupçons & la méfiance contre le pouvoir royal qu'ils croyoient toujours redoutable & néceſſairement ennemi d'une conſtitution libre.

M. Necker, par ſa retraite, ôtoit au

miniſtère le ſeul appui qui lui reſtoit ; le ſouvenir de ſes ſervices, le poids immenſe de ſa réputation financière, & je ne ſais quel reſpect religieux pour un des premiers auteurs de la révolution, pour un homme qui pluſieurs fois avoit été victime du deſpotiſme & l'idole du peuple, ſembloit en quelque ſorte commander encore à l'opinion publique, & affoiblir les traits que l'intrigue & la calomnie lui lançoient avec fureur. Trop fort de ſa conſcience, il dédaigna d'entrer en lice contre ſes adverſaires, & ne ſut pas ſe prêter à cette politique néceſſairement variable au milieu des mouvemens qui entrainoient l'Aſſemblée Nationale & l'empire ; trop attaché à un ſyſtême de finances qui ne pouvoit offrir que de légers palliatifs à nos maux, il ne voulut point adopter une théorie plus vaſte & plus hardie, ſoit parce qu'elle n'étoit point ſon ouvrage, ſoit qu'il craignît que l'application ne fût point auſſi heureuſe que la conception pouvoit en être brillante ; trop

pénétré de l'aſcendant qu'il croyoit dû à ſes lumières & à ſes vertus, il montra plus d'une fois une fierté qu'il juſtifia peut-être par de longs & pénibles ſervices dans des circonſtances difficiles, mais non par aucun de ces ſuccès éclatans qui forcent l'admiration & ſubjuguent les eſprits. De plus grandes fautes obſcurcirent la gloire de ſon adminiſtration, ce furent les deux derniers actes de ſa vie publique; ils hâtèrent le triomphe de ſes ennemis & mécontentèrent ceux de ſes partiſans qu'une prévention exceſſive en ſa faveur n'empêchoit pas d'être juſtes, & qui penſoient que la perſécution même ne donne pas à un miniſtre le droit de ſacrifier à ſon reſſentiment ou à ſon humeur les intérêts de la patrie & de la vérité. Peu ſatisfait de combattre avec opiniâtreté la grande meſure des aſſignats qu'il avoit d'abord regardée lui-même comme la ſeule reſſource de la finance, il envoya contre elle aux quatre-vingt-trois départemens, des obſervations que l'Aſſemblée Natio-

nale avoit rejettées, & ſembla vouloir ainſi provoquer la défaveur, & indiſpoſer les eſprits contre le décret qui fut rendu peu de jours après. Il eut auſſi la foibleſſe de s'oppoſer ſeul dans le conſeil à la ſanction du décret qui ſupprimoit la nobleſſe, & l'on vit avec étonnement un écrivain philoſophe, né plébéien lui-même, citoyen d'une ville libre, écrire contre les principes de l'égalité, & verſer ſur la plaie faite à l'orgueil & à la tyrannie d'une caſte privilégiée, des larmes qu'il auroit dû garder pour les outrages & les maux dont elle avoit depuis tant de ſiècles accablé le genre humain. Les vrais amis de ſa gloire ne purent excuſer cet étrange oubli de principes qu'en l'attribuant à l'affaiſſement phyſique & moral où l'avoient laiſſé la longue lutte qu'il venoit de ſoutenir, & les nombreux orages qu'il avoit eſſuyés. Sa ſanté viſiblement épuiſée par des travaux continuels, & plus encore par les chagrins & les dégoûts de tout genre dont on l'abreuvoit, lui preſcrivoit depuis long-

tems

tems de remettre en des mains plus heureuſes les rênes de l'adminiſtration. Cependant il réſiſta courageuſement à toutes les attaques, tant qu'il put ſe flatter encore de ſervir la choſe publique. Mais dès que l'indifférence marquée de l'Aſſemblée, & quelques mouvemens de fureur du peuple lui eurent appris que la haine & la vengeance de ceux qui vouloient le perdre étoient enfin aſſouvies, & qu'on étoit parvenu à lui ôter ce qui, dans un gouvernement libre, eſt le nerf de l'adminiſtration, la confiance publique, il écrivit au corps légiſlatif qu'il alloit rentrer dans la vie privée. Sa lettre fut écoutée dans un profond ſilence, & l'Aſſemblée ſi ſouvent prodigue de ſes remercîmens & des marques de ſa bienveillance, paſſa ſans interruption à l'ordre du jour. Cette épreuve ne fut pas la moindre à laquelle on mit ſa ſenſibilité : ce n'étoit pas aſſez pour ſes ennemis ; ils excitèrent contre lui ce peuple ſur lequel il avoit regné avec tant d'empire, & les

derniers momens de ſon ſéjour à Paris furent ſignalés par des ſcènes qui prouvent que les favoris de la multitude ſont comme les favoris des rois, ſujets à d'effrayans revers & à des diſgraces ſouvent auſſi inattendues que peu méritées. A ſon retour à Paris, on avoit mis au-deſſus de la porte de ſon hôtel cette inſcription, *Au miniſtre adoré:* avant ſon départ, une multitude furieuſe vint l'enlever à ſes yeux; & ce miniſtre qui un an auparavant jouiſſoit dans tout le royaume d'une puiſſance que les rois mêmes auroient enviée, fut obligé d'appeler la force publique pour garantir ſa perſonne des violences dont on le menaçoit.

Depuis plus de douze ans il avoit fait au tréſor public le prêt de deux millions quatre cent mille livres; jamais il n'avoit voulu retirer cette ſomme, ni pendant ſon adminiſtration ni pendant ſa retraite, ni dans les momens où les emprunts offroient un intérêt beaucoup plus conſidérable, ni dans ceux où la fortune de l'é-

tat évidemment ébranlée faiſoit deſirer à ſes amis qu'il n'abandonnât pas au haſard des événemens une partie ſi conſidérable de la ſienne. Il déclara en partant qu'il laiſſoit cette ſomme ainſi que ſon hôtel & ſon mobilier pour caution de la fidélité de ſon adminiſtration. Pluſieurs ſections de la capitale peu raſſurées par un tel gage, & par le gage plus impoſant encore qu'offroient la moralité connue & le déſintéreſſement d'un adminiſtrateur qui avoit ſervi ſans aucun émolument la patrie qu'il avoit adoptée, délibérèrent de s'oppoſer à ſon départ juſqu'à ce qu'il eût rendu ſes comptes. Mais on crut qu'il étoit bien ſuffiſant de lui laiſſer emporter l'idée de cette mortification; d'ailleurs l'envie ſouhaitoit trop ardemment de lui voir franchir les frontières du royaume, pour ne pas s'oppoſer à une telle détermination.

On lui préparoit ſur la route de nouvelles perſécutions. Arrivé à Arcis ſur-Aube à quarante lieues de Paris, il ſe repoſoit

ſans défiance dans la maiſon de poſte; bientôt il voit paroître une foule de peuple & pluſieurs gens armés qui entrent dans ſa chambre & lui demandent ſes paſſeports. Il en avoit trois & un billet particulier du roi ; il les montre : la municipalité, le directoire du diſtrict les trouvent en regle. Mais des hommes ardens excitent la défiance de la garde nationale, & le triomphe demeure au plus emporté. On le conduit avec madame Necker à travers une haie de fuſiliers à une auberge qu'on leur aſſigne, où l'on veut d'abord les ſéparer de leurs gens ; mais on ſe contente enſuite de donner la conſigne à la porte de l'auberge & de leur interdire toute communication à l'extérieur. On multiplie autour d'eux les poſtes & les ſentinelles, on place un corps-de-garde au-deſſous de leur chambre ; on eut dit qu'il s'agiſſoit de prévenir la fuite de quelque grand conſpirateur. Il demande la liberté d'écrire à l'Aſſemblée Nationale, on la lui accorde,

mais à condition que la lettre ſera portée non par ſes gens, mais par deux citoyens de la ville. Les deux députés ſe concertent à leur arrivée avec ceux des repréſentans qui lui ſont les plus oppoſés : on prend jour & heure pour la remiſe de la lettre, & après un débat où des intentions perfides, mais impuiſſantes ſe manifeſtent, on conſent à le faire jouir au moins des droits de l'homme, en défendant qu'on mette obſtacle à la continuation de ſa route ; mais on ſe garde avec ſoin d'improuver la conduite de la garde nationale d'Arcis, & comme ſi l'on eut craint que le préſident ne fît uſage dans ſa réponſe d'un ſtyle qui reſſemblât à celui de la reconnoiſſance, on exigea la communication de ſa lettre avant de la faire partir, & qu'il ſe tînt dans les termes de rigueur qui lui furent impoſés.

Il quitte enfin la ville d'Arcis, & muni d'un quatrième paſſeport, celui de l'Aſſemblée Nationale, il continue ſa route. Mais en arrivant à Veſoul, le peuple l'en-

toure, coupe les traits de ſes chevaux, fait entendre les menaces les plus effrayantes, & ce n'eſt qu'avec peine qu'il échappe à cet aveugle emportement. Le ſoir, ſes domeſtiques de ſuite courent le plus grand danger ; on les ſaiſit tumultueuſement, on ouvre les malles de leurs voitures, on en briſe les cadenats, on fait une recherche rigoureuſe de tout ce qu'elles contiennent, & de l'intérieur on crie à la foule du dehors, *attendez, attendez, on vous avertira quand on aura trouvé quelque choſe.* Il ne manquoit qu'un prétexte aux plus grands excès : heureuſement il ne ſe trouva point. Les papiers étoient un recueil des principales lettres de reconnoiſſance ou de ſentimens qu'il avoit reçues depuis quelque tems ; les livres manuſcrits étoient des regiſtres de dépenſe de ſa maiſon. On fut donc contraint de laiſſer partir ſes gens ; mais ils ſe crurent pendant cinq heures entre la vie & la mort, & environnés de ſi grands périls, qu'ils ſe lièrent par des vœux qu'immédia-

tement après leur délivrance ils s'empreſsèrent de remplir.

Ce fut ainſi que ce miniſtre qui naguère ſembloit enchaîner à ſes deſtinées les deſtinées de la France, dont l'exil avoit été une calamité publique, & le retour une victoire pour la cauſe de la nation & de la liberté, ſe vit obligé de s'échapper en fugitif de ce même royaume qu'il avoit alors traverſé en triomphe, & dut regarder comme un bonheur de ſe ſouſtraire à l'acharnement de ce même peuple qui l'avoit reçu comme un libérateur en le comblant des vœux les plus ardens & des bénédictions les plus touchantes.

A peine M. Necker fut-il arrivé à Genève, que la chaleur des eſprits ſe porta toute entière ſur ſes collègues dans l'adminiſtration. De toutes les parties du royaume, s'élevèrent des reclamations ſans nombre contre la malveillance ou au moins la négligence du miniſtre de la juſtice dans l'envoi des décrets; négligence funeſte d'où devoit réſulter néceſ-

ſairement une foule de déſordres. On reprochoit auſſi à M. l'archevêque de Bordeaux d'avoir lâchement profité de l'inſtitution des commiſſaires du roi pour peupler les tribunaux d'ennemis de la conſtitution : pluſieurs d'entr'eux en effet avoient été choiſis parmi les agens de l'ancien gouvernement ; un grand nombre avoit été pris parmi les citoyens les plus diffamés par leur inciviſme ; quelques-uns même étoient plus que ſoupçonnés d'avoir acheté leur place.

On accuſoit le miniſtre de la marine d'avoir provoqué les troubles qui avoient preſque amené ſa diſſolution, par la protection ouverte accordée à l'ariſtocratie des officiers contre les juſtes réclamations des matelots, & l'injuſte ſévérité déployée contre ces derniers. On lui reprochoit & l'inſurrection de Breſt que l'on attribuoit à la nomination imprudente d'un général dont les ſentimens ſur la révolution étoient plus que ſuſpects, & les déſordres des colonies, fomentés par des officiers qui

ſous le voile de leur prétendu attachement aux règles cachoient leur averſion pour le nouvel ordre de choſes & leur haine contre ſes partiſans. Enfin on ne lui pardonnoit pas d'avoir porté, diſoit-on, le mépris pour les couleurs nationales au point de défendre publiquement aux vaiſſeaux marchands d'en décorer leurs pavillons (*a*).

(*a*) Tout le monde ſait que les pavillons ſont pour les voyages de mer ce que les paſſeports ſont pour les voyages de terre. C'eſt une eſpèce de garantie nationale qui aſſure à celui qui la porte la protection de l'état qui la lui a donnée. L'uſage & une ſorte de convention générale affectent à chaque peuple une couleur diſtinctive. Les loix maritimes de toute l'Europe autoriſent à pourſuivre comme forban celui qui navige ſans pavillon reconnu, ou ſous un pavillon qui n'eſt pas celui de ſa nation. Toute innovation à cet égard devoit donc être légalement notifiée à toutes les puiſſances. L'empreſſement de pluſieurs patriotes les porta à devancer cette formalité diplomatique. M. de la Luzerne, craignant qu'il n'en réſultât

Les griefs naiſſoient en foule contre le miniſtre de la guerre. On objectoit contre lui ſa partialité marquée en faveur des officiers anti révolutionnaires, & les plus crians abus du deſpotiſme militaire exercé contre les ſoldats; les lettres de cachet envoyées à des guerriers patriotes; les cartouches infamantes délivrées à milliers pour chaſſer de l'armée tous les amis de la liberté; l'état de foibleſſe des frontières dégarnies de troupes, ou uniquement protégées par des troupes étrangères; le délâbrement des plus importantes fortereſſes; la facilité coupable avec laquelle on prodiguoit une multitude de congés; le commandement de l'armée de Metz donné à un général ennemi connu de la révolution; enfin le maſſacre de Nancy que l'on s'obſtinoit à imputer à la malveillance de M. de Bouillé & du miniſ-

---

quelques ſuites funeſtes, crut devoir prendre les précautions néceſſaires pour les prévenir : c'étoit un devoir & non un crime.

tre qui l'avoit chargé d'une commiſſion dont le patriotiſme ſeul pouvoit aſſurer le ſuccès.

A l'égard du miniſtre de l'intérieur, ſa conduite à Marſeille, Montauban, Verſailles, ſa complicité avec M. de Bonne-Savardin, ſes mouvemens convulſifs contre la liberté, ne laiſſoient voir qu'avec indignation entre ſes mains une partie auſſi eſſentielle du gouvernement.

Les quatre comités réunis pour l'examen de l'affaire de Breſt proposèrent à l'Aſſemblée Nationale de déclarer qu'elle avoit reconnu que la foibleſſe apparente du gouvernement avoit pour cauſe la méfiance que la nation avoit conçue contre les principaux agens du pouvoir exécutif, & que voulant remédier à ces maux autant qu'il étoit en elle, en éclairant la ſageſſe du roi ſur l'uſage des pouvoirs dont il eſt inveſti, elle ordonnoit à ſon préſident de ſe retirer auprès de ſa majeſté pour lui repréſenter que la défaveur générale du miniſtère actuel oppoſoit le

plus puiſſant obſtacle à l'ordre public & à l'établiſſement de la conſtitution.

Il s'éleva à cette occaſion dans l'Aſſemblée Nationale un combat très-vif entre les deux partis. Il s'agiſſoit de l'exercice d'un des droits politiques les plus eſſentiels, la cenſure contre les agens du pouvoir exécutif. Enviſagée en thèſe générale, cette queſtion ne pouvoit guère paroître problématique : comment en effet le peuple en qui réſide eſſentiellement la ſouveraineté, le peuple qui ſeul a le droit de ſe conſtituer, de donner les pouvoirs, de fixer leurs bornes, n'auroit-il pas eu le droit de dire au dépoſitaire de l'un de ces pouvoirs : vos agens vous trompent & trahiſſent nos intérêts, ils ſont vos ennemis, puiſqu'ils ſont les nôtres, ils ont perdu la confiance de la nation, ils ſont indignes de la vôtre ; nous ne vous preſcrivons point de céder à notre vœu, mais nos reclamations vous font un devoir d'examiner rigoureuſement leur conduite; qui peut mieux juger les injuſtices, les

vexations & l'incapacité de vos agens, que ceux qui en ſont les victimes?

Mais comment ce droit pourroit-il s'exercer ſans confondre les pouvoirs? juſqu'à quel point une telle déclaration de la part de l'Aſſemblée Nationale pourroit-elle influer ſur la détermination du roi? enfin dans les circonſtances préſentes les délits imputés aux miniſtres étoient-ils aſſez prouvés pour mériter une dénonciation auſſi ſévère? telles furent les queſtions que l'on diſcuta avec autant de force que d'éloquence.

Tous les miniſtres furent ſucceſſivement attaqués & défendus. Nous ne ſuivrons point ces débats, ils ne préſentent aucune vérité nouvelle à l'inſtruction publique, & ne fixent aucun point important de l'hiſtoire. Nous ne pouvons cependant nous diſpenſer de rapporter ici le diſcours de M. de Caſalès, l'un des plus beaux monumens de ſon talent oratoire, & qui peint d'ailleurs l'eſprit que porta dans cette diſcuſſion la minorité de l'Aſſemblée Nationale.

« Je ne me préſente point à cette tribune pour défendre les miniſtres perſonnellement ; leur caractère ne m'eſt point connu, & je n'eſtime pas leur conduite : ſi je n'avois eu ſans ceſſe devant les yeux le principe conſtitutionnel qui règle le partage des pouvoirs, il y a long-tems que j'aurois accuſé les miniſtres d'avoir laiſſé avilir l'autorité royale qui leur étoit confiée, de l'avoir trahie : c'eſt bien un crime de lèze-nation de laiſſer périr cette autorité ſalutaire qui garantit la nation du deſpotiſme de l'Aſſemblée Nationale, ainſi que celle-ci garantit la nation du deſpotiſme des rois.

» J'aurois accuſé ſur-tout ce miniſtre fugitif, ce premier miniſtre des finances, d'avoir fait naître, d'avoir flatté & trompé tour-à-tour deux partis auxquels il devoit ſans ceſſe oppoſer la dignité de l'autorité royale, de n'avoir calculé, au milieu des troubles qu'il fomentoit imprudemment, que les intérêts de ſa ſûreté & de ſon ambition ; je l'aurois accuſé d'avoir ſans ceſſe jetté un voile épais & ſur ſon adminiſtration, & ſur l'état de nos finances ; de nous avoir, ſuivant l'expreſſion d'un de vos orateurs, embarraſſés, fatigués de notre propre ignorance.

» J'aurois accuſé le miniſtre de la guerre d'avoir ſouffert que des officiers, que des chefs mi-

litaires s'abſentaſſent dans les momens de troubles, de n'avoir pas noté d'infamie ceux qui abandonnoient un poſte où l'honneur leur crioit de reſter.

» J'aurois accuſé tous les miniſtres, des conſeils pernicieux qu'ils n'ont ceſſé de donner au roi, & ſur-tout de cette coupable indifférence qui voit les maux & n'oppoſe rien à leur torrent. Oui, je le ſens, on peut beaucoup pardonner à ces ames paſſionnées que de faux principes aveuglent, que l'eſprit de parti égare; mais qui peut excuſer ces ames froides qui dans les troubles les plus funeſtes ne voient & n'entendent que l'intérêt de leur repos, & qui ſont toujours prêtes à ſe retrancher dans les étroites limites de leur intérêt perſonnel? un grand exemple leur a été donné; pourquoi n'y liſent-elles pas leur devoir?

» L'infortuné miniſtre de Charles I, le vertueux Staffort, mourut ſur l'échaffaud, mais ſon ingrate patrie a bientôt été forcée de pleurer ſa perte: l'Europe entière admira ſon courage, & ſon nom eſt encore un objet de culte pour tous les ſujets fidèles à leur roi: c'eſt de lui que les miniſtres devoient apprendre à périr, ou à rétablir la monarchie ébranlée. Staffort mourut: mais n'eſt-il pas mort auſſi ce miniſtre qui a abandonné la France au milieu des périls où il l'avoit préci-

pitée ? ſon nom n'eſt-il pas effacé de la liſte des vivans ?

» Après avoir ainſi expoſé mon opinion ſur la conduite des miniſtres, avec toute la franchiſe de mon caractère, je vais combattre une motion qui touche aux principes conſtitutionnels & qui leur eſt contraire. La liberté n'eſt fondée chez aucun peuple que ſur le partage de deux pouvoirs, & c'eſt ſur leur entière indépendance que repoſe la ſûreté des nations. Quelle autorité plus puiſſante à citer ici que celle de l'Angleterre ? Qu'on ouvre ſon hiſtoire à deux époques différentes; à cette époque d'anarchie & de crime où des factieux & des fanatiques la conduiſirent, à cette époque de gloire & de bonheur où l'amour & les principes de la vraie liberté la retiennent aujourd'hui. Dans ces deux époques ſi différentes, elle n'a pas donné une ſeule fois l'exemple de forcer ſes rois à renvoyer les dépoſitaires de leur confiance. Sous le règne du long parlement, la chambre des communes voulut forcer Charles I à renvoyer ſes miniſtres ; ce monarque, qui porta juſques ſur l'échaffaud la dignité des rois, Charles I répondit que *la nature avoit accordé à chaque homme le droit de choiſir les objets de ſa confiance, & que la Nation Angloiſe n'avoit jamais voulu en priver ſes rois.* La chambre des communes

communes n'inſiſta point, mais le comité, qui guidoit ces communes factieuſes, les porta à demander une ſeconde fois le renvoi des miniſtres: ils avoient, diſoit-il, perdu la confiance du peuple; ce mot *de mériter la confiance du peuple* n'a jamais voulu dire, dans toutes les langues, que ſuivre le parti qui domine: la chambre des communes céda encore une fois. Sous le règne de Charles II, de Guillaume III, elle réitéra pareille demande ſans ſuccès.

» Enfin, je vais citer un exemple contemporain. Charles Fox, miniſtre de l'Angleterre, préſenta un bill qui fut accueilli avec tranſport de la chambre des communes, mais rejetté de la chambre des pairs; le même jour Fox ne fut plus miniſtre: bientôt il incendia la chambre des communes qui demanda le renvoi du miniſtre qui avoit ſuccédé; ce miniſtre, c'étoit Pitt, qui a gouverné & qui gouverne encore l'Angleterre avec tant de gloire. Ce parlement manifeſta une oppoſition opiniâtre; il fut diſſous, & vingt-cinq membres du parti de l'oppoſition furent ſeulement réélus. Ainſi ſe manifeſta un vœu national contraire à celui qu'avoit exprimé la chambre des communes: tel eſt ce gouvernement d'Angleterre qui n'eſt calomnié que par ceux qui ne le comprennent pas.

» Maintenant je dois dire à l'Aſſemblée Natio-

nale que c'eſt elle qui a déſigné au roi les miniſtres qu'on attaque aujourd'hui, & que pluſieurs ſont tirés de ſon ſein : toute accuſation vague eſt une invention de tyran ; par-tout où on en peut faire de ſemblables, il n'y a plus, ſuivant l'expreſſion de Monteſquieu, qu'une république nonlibre.

» Déjà l'on répand que le projet eſt formé d'enlever à l'autorité royale le peu de force qui lui reſte ; un tel projet ſans doute eſt loin du vœu de l'Aſſemblée ; mais ſi elle l'adoptoit, il ne reſteroit plus aux vrais amis de la monarchie qu'à ſe ranger auprès du trône & à s'enſevelir ſous ſes ruines ».

On voit par cette apologie même dans quel diſcrédit, dans quel aviliſſement étoit tombé le miniſtère. Le profond mépris qu'il inſpiroit aux deux partis eſt dans toute révolution une ſuite néceſſaire de cette fluctuation de principes, de cette conduite équivoque, qui ne préſentant à perſonne un point de protection & d'appui, préſente à tous l'idée de lâcheté ou de foibleſſe, & fait ſoupçonner celui qui la tient d'être un ennemi commun qui

dans ſa perfide inertie ne cherche qu'à profiter des circonſtances pour opprimer indiſtinctement tout ce qui l'environne.

La motion des quatre comités fut néanmoins rejettée, ce qui fit croire que ce petit triomphe alloit affermir les miniſtres dans leurs poſtes; mais l'opinion publique dont rien ne peut arrêter la puiſſance, ſuppléa au vœu patriotique repouſſé par l'appel nominal.

M. de la Luſerne ſe retira le premier, & le choix de ſon ſucceſſeur ne fit qu'irriter encore les eſprits déjà ſi échauffés: c'étoit M. de Fleurieu, capitaine de vaiſſeau. On vantoit ſon eſprit, ſes connoiſſances, ſon habitude du travail; mais perſonne n'auroit oſé faire l'éloge de ſon civiſme. Comme il ſortoit des bureaux de la marine dont il étoit un des premiers chefs, on craignit de voir de ſemblables choix dans les autres départemens, & que les miniſtres ne continuaſſent à gouverner ſous le nom de leurs créatures. On s'indigne, on murmure, on crie de toutes

parts ; les ſections, les clubs, les papiers publics ſe plaignent vivement de l'opiniâtreté indécente avec laquelle les miniſtres s'obſtinent à demeurer à la tête du gouvernement malgré le vœu bien prononcé de la majorité de la nation. Les miniſtres effrayés s'adreſſent au roi, invoquent ſon témoignage, proteſtent de leur dévouement à la conſtitution, de la pureté de leur zèle & de leur inviolable attachement à la choſe publique ; ils reconnoiſſent avoir perdu, quoique injuſtement, la confiance de la majorité du corps légiſlatif & demandent des ſucceſſeurs. Le roi leur répond qu'il les a toujours vus amis du peuple, de l'ordre, de la juſtice & des loix, & leur enjoint de continuer leurs fonctions juſqu'à ce qu'il leur ait fait connoître à chacun ſes intentions.

L'archevêque de Bordeaux ſuivit de près M. de la Luſerne. Ce fut dans les derniers jours de ſon miniſtère que s'éteignit enfin juſqu'au nom de ces parlemens qui depuis tant de ſiècles formoient

dans l'état une puiſſance redoutable à la puiſſance royale elle-même. La plupart cédèrent ſans réſiſtance à une volonté ſous laquelle tout doit fléchir, puiſqu'elle eſt cette volonté générale, unique & ſuprême ſouveraineté de l'empire. Quelques chambres de vacations cependant, ne purent conſtater ſur leurs regiſtres le dernier moment de leur exiſtence, ſans laiſſer éclater quelques murmures contre le pouvoir qui les anéantiſſoit. La chambre des vacations du parlement de Toulouſe répéta quelques-unes de ces proteſtations des anciens abus, vieillies pour ceux mêmes qui regrettoient le plus les abus; elle parla de ces privileges des ordres, de cette grande injure faite à l'eſpèce humaine, comme on eut parlé des droits inhérens à la nature de l'homme. Elle parut même conteſter à l'Aſſemblée Nationale l'étendue des pouvoirs qu'elle exerçoit, comme ſi ces pouvoirs n'étoient pas ceux de la nation, & pouvoient avoir d'autres bornes que celles qu'elle veut bien leur donner

elle-même. L'Aſſemblée Nationale conſidérant que dans cette occaſion la clémence ſeroit une grande barbarie, puiſqu'elle laiſſeroit l'eſpoir de l'impunité à ceux qui ſeroient tentés de remettre un grand peuple ſous le joug qu'il venoit de briſer, décréta que les membres de cette chambre des vacations, ainſi que le procureur-général, ſeroient traduits devant le tribunal qui alloit être formé pour juger les crimes de lèſe-nation, qu'il y ſeroit procédé contr'eux ſur l'accuſation de rebellion & de forfaiture, & que le roi donneroit des ordres pour s'aſſurer de leurs perſonnes.

M. Duport du Tertre ſuccéda à M. de Ciſſey dans le miniſtère de la juſtice. Ce fut une fête pour les patriotes de voir élever à cette dignité un homme qui n'avoit d'autre ambition que celle du bien public, d'autres titres que les ſervices qu'il avoit rendus à la cauſe de la liberté, d'autre protecteur que l'eſtime du peuple, d'autre fortune que le modique produit

que retiroit d'un pénible travail celui qui ne ſachant ni ſervir les paſſions d'un parti, ni ramper ſous les diſtributeurs de la réputation, entroit dans la carrière du barreau ſans autre appui qu'un excellent eſprit, des connoiſſances approfondies, un grand zèle de la juſtice, une irréprochable probité. C'étoit le premier depuis le chancelier l'Hôpital, qui du ſein d'une condition privée eut été élevé à la première dignité de l'empire ; encore ce miniſtre dont le nom ſera toujours ſi cher aux amis de la vertu, avoit-il paſſé par les premières magiſtratures & par de brillantes ambaſſades. Electeur de 1789, puis repréſentant de la commune, après avoir rempli les fonctions délicates de lieutenant de maire au département de la police ſans aucune réclamation, dans un tems où l'opinion publique s'étoit ſouvent montrée ſi ombrageuſe & ſi ſévère à l'égard des meilleurs citoyens, il venoit d'être nommé ſubſtitut du procureur de la commune. M. de la Fayette le montra

au roi, & Louis XVI se détermina sur le champ en faveur de la vertu modeste & du patriotisme éclairé. Ce choix flatta infiniment la commune de Paris dont il étoit membre.

Le conseil général venoit de nommer une députation pour aller le complimenter, au moment où il se rendoit lui-même à la municipalité. Il y entra au milieu des applaudissemens & parla en ces termes:

« Messieurs, je ne puis assez exprimer ma sensibilité pour les bontés que veulent bien me témoigner mes camarades, mes chers collégues, vous tous que je suis si fâché de quitter. J'ai accepté la place à laquelle j'ai été élevé, pour ne pas donner le mauvais exemple que l'homme honoré plusieurs fois de la confiance de ses concitoyens, se crût au-dessous de la confiance des rois. Je viens, ajouta-t-il en présentant son écharpe de substitut de procureur de la commune, déposer au milieu de vous cette marque honorable des fonctions que vous m'aviez confiées; elle passera dans des mains qui en seront plus dignes. Pardonnez-moi, Messieurs, mes amis, le trouble où

je me trouve. Je voulois vous préſenter un diſcours qui vous exprimât dignement tous mes ſentimens; mais ce deſir a cédé à l'empreſſement de me revoir encore au milieu de vous. Je vous demande au nom du roi, je vous demande au nom de la patrie le concours entre le roi, ſes miniſtres, miniſtres déſignés par le peuple, & la commune de Paris. Je dois vous informer, Meſſieurs, que la veille de mon élévation au miniſtère j'ai ſigné les lettres à MM. les adminiſtrateurs proviſoires pour les inviter à rendre leurs comptes : je m'honore d'être le premier à donner cette marque de reſponſabilité. Je me repoſe ſur un de mes collègues du ſoin de vous repréſenter ceux qui me concernent, & j'eſpère que mon adminiſtration proviſoire ſera pour vous un garant aſſuré de celle à laquelle je ſuis appelé.

Une ſorte d'enthouſiaſme, de tendreſſe avoit ſaiſi tous les cœurs ; un membre de l'Aſſemblée fit la motion que M. le garde-des-ſceaux fût embraſſé & preſſé dans les bras de tous les aſſiſtans. On vota de plus qu'il conſervât l'écharpe qu'il venoit de dépoſer ſur le bureau. Il la reprit & la ſerrant contre ſon cœur :

« Meſſieurs, le poſte que je vais occuper eſt extrêmement périlleux; mais il n'y a point de peines, point de chagrins qui ne ſoient effacés par ce jour. J'emporte ce gage ; toujours il me ſera précieux. Conſervez-moi votre amitié, conſervez-moi votre eſtime : ſi la calomnie venoit à me pourſuivre, ne me jugez point ſans m'avoir entendu. Si vous pouviez jamais avoir quelque ſujet d'inquiétude, ſuſpendez votre jugement, faites-moi connoître vos deſirs ; je m'empreſſerai de paroître au milieu de vous : je ne ſerai jamais embarraſſé de vous rendre compte de ma conduite, car jamais je ne ceſſerai d'être honnête homme ».

De nombreux applaudiſſemens couronnèrent le diſcours de M. le garde-des-ſceaux, & toutes les voix l'invitèrent à s'aſſeoir à côté de M. le maire. « Non, meſſieurs, dit-il en ſe précipitant à côté de M. le procureur de la commune, laiſſez-moi m'honorer encore d'une place que j'ai due à vos ſeuls ſuffrages » : & M. Duport paroiſſoit en remplir encore les fonctions, lorſqu'un de ſes collègues propoſa de placer ſon buſte dans la ſalle de la commune ; mais il demanda que cet

honneur ne lui fût point déféré, pour qu'on n'accusât point la commune de l'avoir jamais prodigué. Il sortit de l'assemblée au milieu des plus vives acclamations, qui l'accompagnèrent jusqu'à sa voiture.

M. de la Tour-du-Pin ne put résister long-tems aux inculpations graves & souvent fondées faites contre son administration. Il y avoit assurément de l'injustice à lui imputer tous les désordres de l'armée; mais ces désordres se multiplioient sans cesse, & il est certain que ce ministre manquoit ou de la force de volonté, ou de la force de pouvoir nécessaire pour les réprimer. L'insurrection du régiment de Royal-Liégeois, dans laquelle les comités jugèrent que ce ministre n'étoit pas exempt de reproches, contribua beaucoup à accélérer sa chûte.

Ce régiment étoit en garnison à Belfort dans la Haute-Alsace avec les hussards de Lauzun. Le 21 octobre, après un repas de corps, un grand nombre d'officiers ayant à leur tête M. de la Tour, colonel,

repréſentant le ci-devant propriétaire de Royal-Liégeois, & le major M. Greintheim, ſe répandent dans les rues en criant : *vive le roi, vive la joie, vivent les ariſtocrates, au diable la nation.*

Tous les bourgeois qu'ils rencontrent, ils les inſultent, les menacent & les frappent ; les ſabres ſuſpendus ſur les têtes, ou les pointes des épées ſur la poitrine, ils forcent les paiſibles citoyens à dire avec eux : *vive le roi*, ſéparant ainſi le roi de la nation, & ne les joignant quelquefois enſemble que pour faire par le même cri une inſulte à la nation en rendant hommage au roi. Ils crient auſſi & font crier ſous peine de la mort : *vive le roi, au diable la nation.* Ceux qui balancent ſont frappés tantôt du tranchant, tantôt du plat des ſabres ; ceux qui fuient ſont pourſuivis juſque dans leurs foyers. Multipliant ainſi les outrages & les violences ſur leur chemin, ils ſe rendent dans les caſernes ; ils y trouvent les ſoldats ivres, tels qu'ils le deſiroient. Soldats & officiers, bras

deſſus, bras deſſous, toujours le major & le colonel à la tête, précédés des tambours & de la muſique, courent dans les rues élevant à la pointe de leurs épées nues des mouchoirs blancs dont ils faiſoient des drapeaux de contre-révolution, prodiguant toujours les injures, les menaces & les coups à ceux qu'ils rencontrent, & contraignant les meilleurs citoyens à proférer les blaſphêmes dont ils rempliſſent les airs contre la nation & contre ſes repréſentans; parodiant dans le délire de leur haine contre la liberté, cette chanſon qui s'eſt trouvée dans la bouche du peuple de Paris dans l'ivreſſe du patriotiſme, chantant, en même tems qu'ils frappoient: *ah! ça ira, ça ira, ça ira, les démocrates à la lanterne; ah! ça ira, ça ira, ça ira, les députés on les pendra.*

Envain appelle-t-on la garde, un ſergent de Royal-Liégeois commandant le poſte à la porte de Briſſac, retient quelque tems ſes ſoldats, & ne les laiſſe enfin ſortir qu'en leur diſant: *ſi ce ſont des bourgeois, aſſom-*

mez-les ; ſi ce ſont des ſoldats, laiſſez-les évader. De nouveaux ſoldats s'étant joints à cette troupe, on leur crie : *nous ſommes les plus forts, nos ſabres ont le fil, hachons les bourgeois.*

Ils courent à l'hôtel-de-ville pour attenter encore d'une manière plus directe à l'ordre public dans la perſonne des officiers municipaux prépoſés à ſon maintien ; ils enfoncent les portes de la maiſon commune, & traitent les magiſtrats avec la même indignité qu'ils ont traité les citoyens. Enfin, dans cette malheureuſe cité, tout préſente aux regards le ſpectacle d'une ville priſe d'aſſaut dans laquelle les vainqueurs promènent leur rage & leurs glaives, & font appréhender aux habitans les derniers excès.

Le lendemain, l'arrivée de M. de Bouillé met fin aux allarmes : il fait ſortir ſur-le-champ de la ville le régiment de Royal-Liégeois, & promet d'éloigner les huſſards de Lauzun. Il enjoint au colonel, au major, aux deux officiers de Royal-

Liégeois & à un officier de Lauzun de ſe rendre aux arrêts. Dès que le roi eſt inſtruit de ce qui vient de ſe paſſer, il donne des ordres pour que ces officiers ſoient mis en priſon ; mais ils en préviennent par leur fuite, l'exécution, ainſi que celle du décret de l'Aſſemblée Nationale qui avoit ordonné que leur procès leur fût fait comme à des criminels de lèze-nation.

Le ſilence officieux qui fut gardé pendant quelques jours par M. de la Tour-du-Pin, quoiqu'il eût été prévenu par M. de Bouillé, & ſon exceſſive tolérance pour M. de la Tour qu'il laiſſoit à la tête du régiment de Royal-Liégeois, quoique le comité des recherches l'eût depuis longtems averti de l'anti-patriotiſme profeſſé hautement par cet officier, parurent également inexcuſables. La cour fut donc enfin forcée de l'abandonner. On lui donna pour ſucceſſeur un homme qui parvenu par ſon mérite aux premiers emplois militaires, ne pouvoit laiſſer aucun

doute ſur ſon civiſme & ſon attachement à la conſtitution ; c'étoit M. Duportail. Les intentions du nouveau miniſtre furent ſans doute plus pures, mais ſes ſuccès ne furent pas long-tems plus heureux que ceux de ſon devancier.

Celui de tous les miniſtres que l'on voyoit le plus impatiemment à la tête des affaires, celui peut-être qui avoit excité contre tout le miniſtère cette haine irréconciliable qui venoit d'éclater à la fois dans toutes les parties du royaume, continuoit à braver dans ſon poſte l'indignation générale. La force publique ſans énergie & ſans activité livroit l'intérieur du royaume aux troubles inſéparables de l'anarchie ; pluſieurs départemens méridionaux étoient en proie à des déſordres continuels occaſionnés par la défiance du peuple qui s'oppoſoit à la libre circulation des grains ; dans quelques autres, les droits féodaux faiſoient naître de fréquentes inſurrections : depuis quelque tems il s'en manifeſtoit une dans le départe-

ment

tement de la Charente inférieure, où le peuple égaré par ſon ignorance & par les diſcours de quelques ſéditieux, s'abandonnoit aux plus coupables excès.

Des municipalités & des gardes nationales s'étoient oppoſées à la libre circulation des grains; on déclaroit qu'on ne vouloit plus payer ni dîmes, ni champarts; on confondoit, ou on affectoit de confondre dans les droits féodaux, ceux qui étoient abolis & ceux qui étoient ſeulement rachetables. Ce n'étoit pas dans des inſurrections ſeulement qu'on tenoit ce langage. Une de ces municipalités, ſur la réquiſition du procureur de la commune, avoit défendu de payer aucun de ces droits féodaux. Ainſi une autorité que ces fonctionnaires tenoient de la nation, ils la tournoient contre les loix de la nation elle-même. Le directoire du département ſuſpend de leurs fonctions ces officiers qui en faiſoient un abus ſi criminel. Auſſitôt les paroiſſes révoltées ſe raſſemblent pour prendre la défenſe de la municipa-

lité interdite. A la tête de ces mouvemens ſéditieux eſt un ſieur la Planche qui les a fait naître & qui les propage. Il eſt décrété de priſe-de-corps ſur la dénonciation du maire de Varèze ; mais ſes complices l'environnent & repouſſent l'huiſſier chargé de l'exécution du décret, & eſcorté d'un détachement de chaſſeurs. Il s'engage un combat dans lequel les rebelles laiſſent quatre hommes ſur le champ de bataille. Le plus criminel de tous, la Planche, eſt arrêté & conduit dans les priſons de Saint-Jean-d'Angely. Le ſoir même les payſans ſonnent le tocſin ; on accourt en foule, & le premier mouvement eſt de ſe porter chez le maire de Varèze ; ils le ſaiſiſſent, le garottent & ſe précipitent de-là ſur Saint-Jean-d'Angely. Celui de tous les citoyens de cette ville qui auroit dû avoir le plus d'horreur de l'auteur de ces violences, le maire, M. Valentin, ſert de conſeil, dans les priſons, au ſieur la Planche. Le feu de la ſédition fait alors plus de progrès dans les cam-

pagnes. On y crie qu'on ne veut plus de diſtrict, qu'on ne veut plus de département ; qu'on a neuf intendans au lieu d'un ſeul. Environnée d'hommes dont les paſſions ſont à ce point exaltées, la ville de S. Jean-d'Angely eſt menacée de toutes leurs fureurs. Le procureur de la commune qui ne partage point la lâcheté du maire, preſſe la municipalité de prendre des précautions, & de diſtribuer des cartouches aux troupes. La municipalité ne ſe donne aucun mouvement, ne prend aucun moyen de défenſe ; & M. Valentin ne témoigne des alarmes que pour le ſieur la Planche. Il a regret qu'on l'ait arrêté ; il auroit mieux aimé qu'on lui eût fait ſon procès par contumace.

Cependant les ſéditieux marchent ſur Saint-Jean-d'Angely, traînant avec eux leur infortuné priſonnier & proclamant, dans la route, qu'ils vont exterminer le diſtrict & délivrer le ſieur la Planche. Au lieu de déployer contr'eux toutes les forces qui ſont à ſa diſpoſition, la muni-

cipalité va traiter avec ces rebelles ; & des fonctionnaires publics confèrent avec des coupables. Ce n'eſt pas tout : ils exigent qu'on leur rende le ſieur la Planche, & la municipalité leur rend leur chef. Puiſqu'on traitoit comme d'ennemi à ennemi, il ſembloit que les ſéditieux ſuivroient au moins l'eſpèce de juſtice connue dans la guerre, & qu'ils auroient de leur côté rendu en échange le maire de Varèze. Mais, au lieu de le rendre, ils fondent ſur lui, & paroiſſent décidés à le faire périr ſous les coups qu'ils lui portent. Un eccléſiaſtique (le nom de cet homme véritablement ſaint doit être connu) le ſieur Iſembart, curé de Ternan, l'arrache de leurs mains, & le prenant ſur ſes épaules, le porte dans une maiſon voiſine. Il croyoit l'avoir ſauvé ; mais cette maiſon n'avoit point d'iſſue du côté oppoſé. Les furieux ſe reſſaiſiſſent de leur proie, & l'égorgent ſous les yeux de celui qui ſe réjouiſſoit d'en avoir été le libérateur. Alors, ſouillés du ſang de l'innocent, &

fiers d'avoir arraché à la juſtice & aux loix le coupable ſur qui elles devoient faire un exemple, les auteurs de cette inſurrection ſe retirent.

Quelque tems après éclata dans le diſtrict de Gourdon, département du Lot, une autre inſurrection dont les ſuites faillirent à devenir encore plus funeſtes. Les payſans pleins d'enthouſiaſme pour les principes de la révolution & pour la liberté, ſe mirent à planter des *Mai* auxquels ils attachoient avec des rubans les emblêmes ridicules de la féodalité. Dans les environs de Gourdon, ces folies dégénérèrent en ſédition : les payſans trompés par quelques ariſtocrates, refusèrent de payer les cens & rentes conſervés aux ci-devant ſeigneurs par l'Aſſemblée Nationale, & élevèrent des potences pour effrayer ceux qui ſeroient tentés de les payer. Sur la demande du diſtrict de Gourdon & de quelques municipalités, le conſeil général du département requit cent hommes d'infanterie & deux brigades de

maréchaussée de se rendre à Gourdon. Le directoire du district à l'aide de ces troupes parvint à rétablir l'ordre, il fit abattre les *Mai*, les potences, & informer contre les principaux auteurs de l'insurrection.

Le calme se rétablissoit ; mais aux approches du village de Saint-Germain on sonne le tocsin. Les payſans se rassemblent en armes, & renforcés par les communautés voisines qui se joignent à eux, ils attaquent les troupes, les forcent de se replier sur Gourdon, & les poursuivent jusqu'aux portes de cette ville. Un chef, M. Joseph Linard, se met à la tête des séditieux au nombre de quatre mille cinq cens. Il se conduit en général d'armée, Il fait des propositions de paix à la municipalité, il obtient l'entrée de la ville & agit en conquérant. Il marche à la maison commune, demande les ordres qui avoient été donnés par le directoire du district, se fait remettre toutes les pièces, rédige de sa main le procès-verbal,

ouvre les priſons, promet que toutes les troupes ſeront congédiées, que la maréchauſſée ſera anéantie, & annonce qu'il va ſe retirer lui & ſes gens en bon ordre. Il ſe retire en effet, mais c'eſt le moment du pillage. La tête des adminiſtrateurs eſt miſe à prix ; leurs maiſons ſont les premières dévaſtées, celles de tous les citoyens riches ſont miſes au pillage ; les châteaux, les habitations de campagne qui annoncent quelqu'aiſance éprouvent le même ſort. M. Linard écrit au département pour annoncer ſes exploits ; il exalte ſon patriotiſme, & ſe déclare protecteur du peuple du diſtrict de Gourdon contre le directoire de ce diſtrict.

Suivant le procès-verbal du 3 décembre 1790, dreſſé par M. Linard, & la lettre adreſſée par lui au département, les cauſes ou les prétextes de l'inſurrection étoient les doutes qui furent élevés ſur les décrets. On cherchoit en effet à perſuader au peuple qu'ils étoient l'ouvrage des ſeigneurs & qu'ils n'avoient point été ren-

dus par les repréſentans de la nation. Les gardes nationales elles-mêmes compoſées des cenſitaires, bien loin d'agir pour l'exécution des décrets, favoriſoient le refus du paiement des rentes. Ce ne fut que par une ſurveillance très-active des corps adminiſtratifs, ſoutenue par une force armée impoſante, & par l envoi de commiſſaires civils décrété par l'Aſſemblée Nationale, qu'on vint enfin à bout de rappeler à l'ordre & à la ſoumiſſion aux loix ces hommes égarés par des ſuggeſtions perfides.

Il étoit difficile de ne pas imputer à un adminiſtrateur qui portoit juſqu'au fanatiſme l'averſion pour la liberté, des malheurs que ſon anti-civiſme lui faiſoit regarder comme autant de triomphes pour ſon parti. Il ſuccomba enfin ſous le poids des accuſations & ſortit du miniſtère, & peu de tems après du royaume, chargé de l'horreur & du mépris qu'inſpirent à toutes les ames honnêtes le parjure, la trahiſon, la perfidie. Sa place fut donnée à M. Deleſſart déjà chargé de remplacer

M. Lambert au département des finances. Le titre d'adminiſtrateur de la caiſſe d'eſcompte ſouleva contre ce miniſtre tous les ennemis de cet établiſſement. Ses liaiſons avec M. Necker dont il avoit été le diſciple en finances, le coopérateur & l'ami, & ſes relations avec l'ancien gouvernement dont il avoit été un des ſuppôts, firent ſuſpecter la ſincérité de ſes proteſtations de dévouement à la choſe publique, & diſcréditèrent toutes ſes opérations.

M. de Montmorin ſurvécut ſeul à la ruine du miniſtère. Cette exception qu'il dut au témoignage honorable que le comité diplomatique rendit à ſon patriotiſme & à ſes ſervices, ne fut pas généralement approuvée; un grand nombre de patriotes ne pouvant croire au zèle & à la loyauté d'un homme vieilli dans les ambaſſades & dans les intrigues des cabinets, & qui d'ailleurs n'avoit rappelé aucun des agens françois auprès des cours étrangères, quoiqu'ils n'euſſent pas prêté le ſerment civi-

que. C'étoit auſſi le tems où l'on commençoit à répandre la maxime que la défiance du gouvernement eſt le palladium de la liberté des peuples, maxime dangereuſe qui pourroit auſſi nous ramener au deſpotiſme à travers tous les fléaux de l'anarchie.

CHAPITRE VI.

Hoſtilités du Cardinal de Rohan. — Invaſion du château de Buſſi. — Projet d'enlèvement du roi à Rouen. — Libelles contre-révolutionnaires. — Conſpiration de Lyon. — Duel de MM. Lameth & Caſtries. — Des principaux clubs. — Troubles & événemens funeſtes occaſionnés par les clubs des Amis du Roi & de la Paix *dans les villes d'Aix & Perpignan.*

DE tous les conſpirateurs qui juſqu'à cette époque avoient cherché à s'illuſtrer dans la carrière de la contre-révolution, aucun n'avoit encore oſé ſe montrer ouvertement, & réunir ainſi le comble de l'impudence à la plus extravagante audace. Il étoit réſervé à la révolution françoiſe déjà ſi féconde en prodiges de tout genre d'en faire naître un qui eût à peine trouvé

place parmi les fables de l'ancienne chevalerie. On vit un particulier, M. le cardinal de Rohan, paſſer le Rhin, mettre ce fleuve entre l'armée de ſon bailliage d'Ethneim & la garniſon de Strasbourg, & déclarer la guerre à la France. Un guerrier dont les exploits paſſoient la renommée, le fameux colonel du régiment de Touraine, le *vicomte* de Mirabeau fut le digne écuyer qu'il aſſocia à la gloire d'une ſi noble entrepriſe. Il lève lui-même une légion & menace auſſi de ſes armes l'Aſſemblée Nationale qui par commiſération n'avoit pas même daigné le punir de ſes indécences journalières & de l'inſolence qui accompagna ſa lâche déſertion. Les ariſtocrates ne ceſſoient de vanter la bravoure de cette légion, & de préſenter à l'ambition des puiſſances étrangères de nouveaux plans d'invaſion & de conquête. Auſſi forts d'eſpérances que foibles en réalité, ils entretenoient l'imbécille crédulité de leurs partiſans, en leur annonçant à chaque courrier la mar-

che & l'arrivée prochaine de nombreuſes armées qui n'exiſtoient que dans leurs lettres & leurs journaux.

Au mois d'octobre 1790, ils en attendoient trois ſeulement qui devoient ſe réunir à Beſançon & de là marcher ſur Paris, enlever le roi & diſſoudre l'Aſſemblée Nationale. Ces fauſſes nouvelles entraînoient leurs adhérens dans des démarches inconſidérées, & entretenoient parmi le peuple un eſprit de défiance qui le porta plus d'une fois à des meſures funeſtes envers ceux qu'il ſoupçonnoit d'être ſes ennemis. On en vit un exemple à Valence : les officiers municipaux de cette ville ayant entendu parler d'habits d'uniforme différens de ceux de la garde nationale, commandés à un tailleur, & inſtruits que pluſieurs jeunes gens auxquels ils étoient deſtinés devoient ſe réunir au château de M. de Buſſi en Beaujolois, crurent avoir découvert les auteurs d'une nouvelle conſpiration que l'on diſoit à la veille d'éclater. Ils écrivirent donc

à diverſes municipalités d'un arrondiſſement aſſez conſidérable pour leur faire part de leur découverte & les engager à ſe tenir ſur leurs gardes. Celle de Mâcon près de laquelle étoit ſitué le château de M. de Buſſi, y envoie un détachement de 800 hommes avec deux commiſſaires pris dans ſon ſein. Le château leur préſente toutes les apparences d'une place de guerre ; des fenêtres, comme d'autant de créneaux, on couche en joue la garde nationale, cependant aucun coup ne part quoique pluſieurs témoins aſſurent avoir vu le feu de l'amorce. Cette petite forteresſe eſt bientôt emportée. Au milieu du tumulte inſéparable de l'action, on ſurprend des domeſtiques jettant une malle par les fenêtres : on ouvre cette malle & on y trouve pluſieurs habits de drap vert doublé de rouge, ſemblables en tout au ſignalement de l'uniforme découvert à Valence. On y ſurprend auſſi quatre-vingts livres de poudre, des balles & pluſieurs fuſils. M. de Buſſi étoit ſorti peu de tems

auparavant avec quelques-uns de ſes volontaires ; on ſe met à ſa pourſuite, & après trois heures de recherches, comme on déſeſpéroit de l'atteindre, on l'apperçoit qui revenoit vers ſon château ; on ſe diſpoſe en embuſcade, on l'inveſtit & on le conduit à Mâcon. Interrogé ſur ſes préparatifs militaires, il répond que ſon château & ceux de ſes voiſins étant menacés de l'incendie & du pillage comme l'avoient été tant d'autres, par les brigands qui infeſtoient les campagnes, il s'étoit mis en état de les repouſſer, & qu'il avoit jugé que la meſure la plus efficace étoit de former une compagnie de quinze hommes vêtus & armés de manière à leur faire prendre un peu de l'eſprit militaire. Quelque peu de vraiſemblance que l'on pût trouver à un projet qui offroit de ſi foibles moyens d'exécution, les relations que l'on crut y voir avec les mouvemens qui agitoient alors la France & ſur-tout les provinces méridionales, engagèrent l'Aſſemblée à faire transférer proviſoire-

ment à l'Abbaye Saint-Germain M. de Buſſi & ceux qui s'étoient trouvés avec lui.

Dans une autre partie de l'empire on tramoit dans le même tems une conſpiration dont le plan étoit plus vaſte & dont les effets euſſent été plus dangereux. Il ne s'agiſſoit de rien moins que d'enlever le roi & de le transférer à Rouen où une armée de gentilshommes devoit ſe réunir ſous l'étendart royal. Divers détachemens réunis devoient former ſa garde pendant que les troupes de ligne diſpoſées à portée de la ville ſeroient en marche pour ſe rendre auprès de ſa perſonne. A leur arrivée, le parlement de Rouen devoit remonter ſur ſon ſiége, tirer une vengeance éclatante de tous les réfractaires à ſes arrêts, & ſe rendre agréable au peuple en lui livrant le pain à un ſol la livre. On eut au même inſtant engagé le roi à tenir un lit-de-juſtice pour caſſer tous les décrets de l'Aſſemblée Nationale, & un édit en forme de manifeſte eut ordonné

aux

aux provinces d'envoyer de nouveaux députés dont la miſſion eut été bornée à accepter la déclaration du 23 juin 1789. M. *le duc* de Villequier au château des Tuilleries, & madame la ducheſſe de Villeroi à Rouen, étoient déſignés comme les principaux agens de cette conjuration. *Je me contenterois*, diſoit cette dernière dans un ſouper chez madame de Belmont, *d'un millier de victimes choiſies à égorger ſur l'écuſſon de chaque noble qui aura été inſulté.* On travailloit avec toute la diligence poſſible à ſe procurer un nombre aſſez impoſant de ſignatures pour décider le roi à ſe rendre à Rouen, & s'il ſe refuſoit à tant d'inſtances, on ſe flattoit du moins qu'en publiant hautement qu'il étoit priſonnier, on viendroit facilement à bout de diſcréditer toutes les opérations de l'Aſſemblée.

La publicité fut la ſeule défenſe que l'on oppoſa à ces conſpirateurs ; leurs lettres furent imprimées dans pluſieurs journaux, & la municipalité de Rouen

exprima dans une adreſſe énergique toute l'horreur qu'ils lui inſpiroient.

Ce n'étoit pas le ſeul projet que médita en ce moment la haine préſomptueuſe de la nobleſſe françoiſe. Les réfugiés de Nice & de Turin comptoient beaucoup ſur des troupes en Savoie, ſur l'argent qu'ils avoient en abondance, ſur les mécontens qu'ils raſſembloient, enfin ſur des aſſaſſins qu'ils ſoudoyoient pour ſe délivrer des perſonnes qu'ils redoutoient le plus. Le 28 octobre étoit le jour marqué pour ce ſacrifice humain. On devoit faire ſauter les patriotes de l'Aſſemblée Nationale, égorger M. de la Fayette & les principaux chefs du parti populaire. Des circonſtances imprévues firent échouer ce nouveau plan; les baſes en furent changées, & l'exécution remiſe à un autre tems, pour en rendre le ſuccès plus aſſuré.

C'étoit par l'opinion publique que les patriotes avoient opéré la révolution; ce fut auſſi par l'opinion publique que l'on

crut devoir renverſer leur ouvrage & ſeconder les moyens de force qu'on ſe préparoit à mettre en uſage. Pluſieurs ouvrages annoncés avec pompe parurent à la même époque. On eſpéra que les argumens dirigés contre la conſtitution, auroient plus d'effet dans la bouche d'un étranger qui paſſoit pour un ardent défenſeur de la liberté & un ennemi du deſpotiſme. M. Burke, l'une des colonnes du parti de l'oppoſition en Angleterre, ſe chargea de porter les premiers coups, & lança un volumineux pamphlet contre le nouveau ſyſtême du gouvernement françois. Ce faſtidieux écrit révoltant par la partialité, l'ignorance ou la mauvaiſe foi de ſon auteur, qui ne préſentoit qu'un amas incohérent de fables groſſières compilées dans des journaux vendus à l'ariſtocratie, de figures outrées, de déclamations fanatiques contre la liberté de tous les peuples & les droits du genre humain, révolta tous les bons eſprits d'Angleterre, & ne fut un moment re-

cherché en France que comme un objet biſarre que la curioſité inſpiroit le deſir de connoître. Un libelle d'un autre genre fut répandu preſqu'au même inſtant par ce miniſtre déprédateur, qui fuyant même ſous l'ancien régime la vengeance des loix & d'une nation qu'il avoit entraînée ſur le bord de l'abyme, eſpéroit ſans doute obtenir de la cour le pardon de ſes rapines paſſées & de celles qu'il ſe flattoit d'exercer encore, en vomiſſant contre l'Aſſemblée Nationale les plus audacieuſes calomnies, & en armant l'Europe contre la France, après avoir armé le peuple contre ſes repréſentans. Ce prétendu état de la France préſent & à venir, où la liberté étoit peinte couverte de ſang, un poignard d'une main, une torche de l'autre, & traînant à ſa ſuite la misère, la famine & la banqueroute, tandis que le deſpotiſme portant la corne d'abondance & environné de la richeſſe, des plaiſirs & de la joie, ne préſentoit au peuple que des guirlandes de fleurs &

répandoit ſur la France des fleuves d'or, n'en impoſa à perſonne. On ſavoit très-bien que des chaînes étoient cachées ſous ces fleurs, & que le deſpotiſme n'eſt point la ſource des richeſſes de l'empire, mais l'abyme où elles vont s'engloutir. M. Lally-Tolendal eut auſſi la foibleſſe de proſtituer ſon éloquence en la faiſant ſervir aux projets contre-révolutionnaires de l'ex-miniſtre Calonne ; mais ce n'étoit plus le tems des brillantes proſopopées, & *Titus Quintius Capitolinus* transformé en déclamateur épuiſa vainement tous les lieux communs en faveur de la nobleſſe & du clergé : ſifflé par les pariſiens qui ne virent ſous le manteau de ce romain qu'un ci-devant *gentilhomme* françois exhalant ſon reſſentiment contre ſa patrie, au lieu de la ſervir, il ne put ni reſſuſciter cette prétendue gloire du trône, ni obſcurcir celle de l'Aſſemblée Nationale.

Le châtelet de Paris qui devoit jouer le premier rôle dans cette conjuration dirigée contre l'opinion dominante de la

nation, ne fut pas plus heureux. Il avoit conçu l'eſpérance, en dénonçant MM. d'Orléans & Mirabeau comme auteurs ou complices des événemens des 5 & 6 octobre 1789, de ſurprendre la crédulité publique, entaſſer ſur eux d'odieux ſoupçons, ſervir la vengeance d'une faction, en imprimant du moins la tache de l'infamie ſur les chefs du parti populaire, déshonorer ce parti s'il s'obſtinoit à les défendre, ou les perdre s'il venoit à les abandonner. Mais ce complot judiciaire ne fut funeſte qu'à ſes auteurs, ils furent eux-mêmes flétris; tout le poids de la calomnie retomba ſur les juges prévaricateurs qui avoient déshonoré leur miniſtère & s'étoient rendus les complices ou les eſclaves d'une vile cabale, & ſur les témoins impoſteurs qui pour aſſouvir leur haine ou par l'eſpoir d'un ſalaire, avoient menti à la juſtice.

Tant de mauvais ſuccès ne purent ralentir l'ardeur des conjurés; ils ſe flattoient toujours qu'une aggreſſion hoſtile

ſecondée des mouvemens qu'ils exciteroient dans l'intérieur du royaume, occaſionneroit enfin une commotion générale; & que s'ils pouvoient former un noyau de contre-révolution, ils ne tarderoient pas à voir ſe rallier autour d'eux les nombreux ennemis du nouveau régime. La ville de Lyon avoit été le théâtre de pluſieurs ſéditions, l'ariſtocratie y avoit toujours formé une ligue puiſſante; ſa poſition lui permettoit de recevoir facilement des ſecours du roi de Sardaigne; un peuple immenſe d'ouvriers réduits à la détreſſe par la ſtagnation du commerce & la chûte de pluſieurs manufactures, paroiſſoit facile à ſéduire & à ſoulever. C'eſt ſur les diſpoſitions de cette ville qu'ils avoient formé leur plan. Il conſiſtoit à gagner la multitude par des diſtributions d'argent, par l'eſpérance de voir baiſſer le prix du pain & du vin, & par une grande abondance d'ouvrage payé à haut prix. Lorſque par ces moyens le peuple auroit été à la merci des criminelles

ſuggeſtions de ſes corrupteurs, M. de la Chapelle, commandant des troupes de ligne, devoit armer les ouvriers, les incorporer dans ſes troupes & ſortir de Lyon pour aller au-devant des princes réfugiés, qui de leur côté ſeroient arrivés de la Savoie avec de l'argent & des ſoldats. Quand on auroit vu flotter leurs drapeaux, on ne doutoit pas que tout ce que la révolution avoit d'ennemis ſecrets dans le royaume ne dût ſe ranger autour d'eux. Alors on ſeroit entré dans Lyon qui, pour récompenſe d'avoir été le foyer de la contre-révolution, auroit enlevé le titre de capitale de l'empire à ce Paris coupable de félonie pour avoir été le foyer de la révolution. Le roi lui-même cédant aux inſtances de la reine, devoit violer les ſermens qu'il avoit faits à la nation & ſe rendre au milieu de ces révoltés comme dans le ſeul lieu du royaume où il verroit de vrais françois. Si l'Aſſemblée Nationale avoit jugé à propos de le ſuivre, on lui auroit dicté

des loix ; ſi elle avoit voulu ſe diſſoudre, les choſes ſeroient revenues ſur l'ancien pied ; ſi elle avoit voulu oppoſer la force à la force, on ſe flattoit d'un triomphe facile.

Cette conjuration, l'une des plus dangereuſes qui eût été formée, étoit à la veille d'éclater : mais depuis quelque tems des avis multipliés partis de Turin, de Nice, d'Antibes, de Valence, d'Aix, de Toulon, dirigeoient vers ce point important du royaume la ſollicitude du comité des recherches. De tous côtés on lui annonçoit de la part des réfugiés françois des intentions malfaiſantes & des préparatifs menaçans. Les fréquens voyages de M. d'Autichamp en Suiſſe, les allées & venues perpétuelles d'agens ſubalternes, l'arrivée ſoudaine de M. de Calonne à la cour de Piémont, l'accueil qu'il y avoit reçu de MM. d'Artois, Condé & Bourbon depuis long-tems déſignés comme les principaux auteurs des projets qui menaçoient la France, tout

allarmoit les patriotes, & leur faiſoit un devoir rigoureux de la plus exacte ſurveillance. Enfin pendant la nuit du 8 au 9 décembre, M. Privat, officier de la garde nationale, déclara aux officiers municipaux que par lui-même & par le ſecours d'autres bons citoyens, il avoit découvert une conſpiration qui tendoit à renverſer la conſtitution; MM. Monnet, Bertet, Chazot & David Jacob confidens déguiſés des conjurés, vinrent faire également leur déclaration devant la municipalité: ces quatre particuliers avoient été choiſis par les conjurés comme ayant un grand aſcendant ſur les diverſes claſſes d'ouvriers. Les agens en chef des princes étoient un ſieur Pingon, ci-devant comte de Lyon, le ſieur Deſcars, capitaine à la ſuite d'un régiment d'Artois dragons, le ſieur Terraſſe de Teyſſonnet, officier dans le régiment du Maine infanterie, & le ſieur Guillien, conſeil & juge de la juſtice des ci-devant chanoines & comtes de Lyon. Leurs vues, diſoient-ils, n'avoient

rien de criminel ; il s'agiſſoit ſeulement d'arrêter les progrès des enragés de l'Aſſemblée Nationale qui ne reſpectoient rien, & de rendre la liberté au roi. Les inſtructions qu'ils donnoient aux quatre particuliers que nous venons de nommer, étoient de réunir dans les cabarets le plus de monde qu'il ſeroit poſſible, de déclamer contre l'Aſſemblée Nationale, d'échauffer les eſprits & de les amener enfin à demander le rappel des princes & la diminution des octrois. Un dépôt de libelles étoit établi chez le ſieur Guillien ; ils chargèrent leurs émiſſaires de les diſtribuer au peuple : c'étoit, *la France ſauvée* ; *la bouche d'or* ; *les Cromwels françois démaſqués* ; *le maſſacre des catholiques de Niſmes* ; *ouvrez donc les yeux* ; *avis aux citoyens* ; *adreſſe de la veuve Gaz à l'Aſſemblée Nationale* ; *proteſtation du camp de Jalez* ; *lettre à l'auteur d'un journal très-connu* ; *la nouvelle lanterne magique* ; *l'état de la France préſent & à venir.*

Un préliminaire indiſpenſable leur parut être la formation d'une nouvelle municipalité; mais le plan ſe trouvoit dérangé par la démiſſion de cinq officiers municipaux dont les conjurés regrettoient la perte, & qui ſe trouvoient remplacés par un pareil nombre de notables très-dévoués à la conſtitution. On devoit porter le ſieur Guillien à la place de maire; il exiſtoit des liſtes toutes faites, on en remit cinquante exemplaires à M. Monnet pour en faire la diſtribution. M. de la Chapelle devoit aller trouver M. de Savy, lui dire que le peuple ne vouloit pas de ſes nouveaux municipaux, qu'il étoit dans la plus grande effervescence, & qu'il falloit engager ceux qui avoient donné leur démiſſion, à reprendre leurs places. On projettoit de rendre les élections abſurdes, de faire nommer des perſonnes ineptes, d'avoir des eſpions, des orateurs dans les différens clubs, de gagner & d'acheter les préſidens & ſecrétaires. Enfin on fit un projet de pé-

tition qui devoit être préſenté par le peuple & diſtribué avec profuſion aux différentes claſſes d'ouvriers. Le bonheur de la France voulut que ſes ennemis euſſent recours à quatre vrais amis de la liberté pour en faire leurs complices & les confidens de leurs manœuvres, auxquelles ils ne ſe prêtèrent que pour en prévenir plus ſûrement l'effet & les démaſquer.

C'étoit le vendredi 10 décembre, que la conjuration devoit éclater par une violente inſurrection : M. Monnet avoit été chargé particulièrement de la préparer. Le peuple devoit s'aſſembler en armes ſur la place des Terreaux & préſenter une pétition à la municipalité pour lui demander le retour des princes : beaucoup de gens qualifiés devoient ſe trouver ſur la place & ſe réunir à lui pour l'appuyer, l'encourager & ſoutenir la juſtice de ſa demande. En cas de refus la pétition auroit été ſucceſſivement portée au diſtrict & au département. Le peuple ſe ſeroit plaint à grands cris que l'on

promettoit beaucoup & que l'on ne tenoit rien, & auroit demandé M. de la Chapelle pour le commander. Cet officier ſe ſeroit mis à la tête de la multitude qu'il eut renforcée de trois mille hommes, & après s'être aſſuré de la ville, auroit marché avec ſa petite armée qu'il eſpéroit voir groſſir en route, au-devant des princes pour les amener en triomphe à Lyon dont les entrées auroient été réduites le même jour, de 13 à 6 liv.

M. Monnet repréſenta que le dimanche ſuivant il pourroit gagner beaucoup de monde, les ouvriers étant alors répandus dans les cabarets, & qu'un jour de fête avançoit plus les affaires que pluſieurs ſemaines de jours de travail. Les chefs de la conſpiration témoignèrent beaucoup d'impatience de ce délai qui leur cauſoit, diſoient-ils, des embarras infinis parce qu'il falloit en faire part à pluſieurs perſonnes employées de leur côté, & ne conſentirent qu'avec peine à différer juſqu'au lundi ſuivant.

Ces déclarations parurent ſi graves aux officiers municipaux, & le péril ſi imminent, qu'ils requirent à l'inſtant même (il étoit alors une heure & demie du matin) M. Frachon, aide-major-général de la garde nationale, d'aller ſur le champ arrêter les ſieurs Guillien, Deſcars & Terraſſe de Teyſſonnet, & de s'aſſurer de leurs papiers. L'arreſtation ſe fit le 10 à ſix heures du matin. On prévint le peuple des motifs qui avoient néceſſité cette précaution, & la tranquillité publique ne fut point troublée.

L'arreſtation de ces conſpirateurs jetta l'effroi dans le parti & détruiſit un foyer de conſpiration qui avoit des branches très-étendues. Le lendemain on vit arriver dans les environs de la ville pluſieurs hommes menant en leſſe des chevaux de remonte : chacun d'eux monté ſur un cheval, en conduiſoit deux autres à la main. Dès qu'ils apprirent ce qui ſe paſſoit à Lyon, ils s'enfuirent à toute bride, abandonnant pour aller plus vîte les che-

vaux qu'ils conduiſoient. On en trouva trois cens que l'on amena dans la ville où ils furent vendus, ſans aucune réclamation, au profit des malheureux.

Il paroît que Lyon étoit le point central où aboutiſſoient tous les fils de la trame qui enveloppoit alors tous les départemens du midi : on oſoit y porter publiquement à la boutonnière de la veſte une roſette bleue & noire, en ſigne de reconnoiſſance ; on n'y parloit que des eſpérances que l'on fondoit ſur les merveilles qui alloient s'opérer. Deux vaiſſeaux chargés d'armes étoient prêts à faire voile de l'Italie ſur nos côtes, & n'attendoient que le premier ſignal : Antibes étoit menacée ; & l'abbé de Calonne négocioit ouvertement à Gènes un emprunt pour les princes. Mais cette négociation échoua comme tous leurs autres projets. Les meſures fermes & ſages des corps adminiſtratifs, le concert des bons citoyens, le courage & le patriotiſme des gardes nationales & des troupes de ligne, inſpirèrent

inſpirèrent autant de terreur à nos ennemis, qu'ils jettèrent de diſcrédit ſur toutes leurs opérations de finance.

Un billet du roi à M. de la Fayette relativement à la formation de ſa maiſon militaire, & dans lequel il prévenoit le général que ſon intention étoit d'admettre dans ſa garde à pied les grenadiers ſoldés de la garde nationale pariſienne & une partie des compagnies du centre, occaſionnoit vers la même époque de la fermentation dans la capitale; on prétendoit que la cour tramoit une nouvelle conſpiration contre le peuple; qu'elle vouloit attirer à elle, & faire combattre pour le retour du deſpotiſme ces mêmes gardes-françoiſes qui avoient combattu les premiers pour l'établiſſement de la liberté; on aſſuroit que des propoſitions avoient été faites pour les ſéduire, & que le roi alloit oppoſer une maiſon militaire de ſix mille hommes à la garde volontaire de Paris, déjà affoiblie par ſa défection prochaine des troupes du centre.

On accuſoit le commandant général de s'être prêté à ces manœuvres perfides, & l'accuſation prit un tel caractère de gravité, qu'il ſe crut obligé de ſe juſtifier. Sa réponſe aux inculpations fut ſimple & facile : il fit imprimer la lettre du roi, qui bientôt déclara lui-même que ſatisfait des ſervices de la garde nationale, il remettoit à un autre tems la formation de ſa maiſon.

La paix étoit à peine rétablie, qu'un nouvel incident qui n'avoit aucun rapport aux affaires publiques, vint la troubler encore. L'Aſſemblée Nationale qui avoit vaincu avec tant de facilité des préjugés juſqu'alors invincibles, eut la foibleſſe de n'oſer attaquer le plus barbare, le plus abſurde de tous, & pluſieurs de ſes membres oubliant la ſainteté de leur caractère, eurent la lâcheté de ſacrifier à une coutume féroce contre laquelle la raiſon, la philoſophie, l'opinion publique s'élevoient également, & qu'il leur auroit été ſi facile de détruire. Tout Paris

avoit déjà été révolté pluſieurs fois de voir des légiſlateurs donner eux-mêmes l'exemple ſcandaleux de l'infraction des loix. Lors du duel de MM. Barnave & Cazalès, pluſieurs écrits éloquens appelèrent l'indignation publique ſur ce reſte gothique des mœurs féodales qui déshonoroit le caractère françois & contraſtoit d'une manière ſi frappante avec les mœurs douces de la nation & avec le régime de la liberté qui ne reconnoît d'autre honneur que celui de ſervir la patrie & d'obéir aux loix. Bientôt le peuple manifeſta lui-même ſon indignation contre des ſcènes auſſi barbares que criminelles.

Lors des élections pour les états généraux, M. Charles Lameth avoit été nommé dans l'aſſemblée primaire de Senlis, un des commiſſaires vérificateurs ; il obſerva que M. de Chauvigny, officier du régiment de Meſtre-de-Camp général, dont M. de Caſtries étoit colonel, n'ayant que vingt-trois ans, n'étoit pas éligible. L'honneur de M. de Chauvigny ſe trouvant bleſſé

de cette obſervation, une querelle ſurvint. Elle fut cependant aſſoupie & ſembloit depuis entièrement oubliée, lorſque ce jeune militaire s'aviſa vingt-deux mois après de venir demander ſatisfaction à M. de Lameth. Celui-ci lui répondit qu'il ſe devoit à ſes commettans & à la nation, & que M. de Chauvigny ayant attendu vingt-deux mois, pourroit bien en attendre quelques-uns encore, & qu'il lui engageoit ſa parole de lui donner à la fin de la légiſlature toutes les ſatisfactions qu'il pourroit exiger. Peu de jours après M. de Lautrec l'aborde à l'Aſſemblée Nationale & lui fait un compliment ironique ſur le changement de ſes principes & ſur la manière commode dont il ſait ſe débarraſſer de ſes querelles. M. de Lameth répond au vieux guerrier, qu'il reſpecte trop ſon âge pour s'offenſer de ſes plaiſanteries. A ces mots, M. de Caſtries que l'on dit parent de M. de Chauvigny, s'écrie : *Vous ne m'objecterez pas mon âge, & je ſuis député comme vous ; je vous demande*

la ſatisfaction que vous avez refuſée à M. de Chauvigny. Le courage abandonne M. de Lameth, il ne peut réſiſter à une provocation réitérée depuis trois jours à diverſes repriſes, & aux railleries de ſes collégues. A l'heure même le rendez-vous eſt donné, & pour comble de ſcandale, leurs amis reſpectifs, des députés, au lieu de les arrêter au nom de la juſtice & de la raiſon, leur ſervent de témoins. Le lendemain entre trois & quatre heures ils ſe rendent au Champ-de-Mars & s'attaquent avec fureur. Le combat étoit trop vif pour être long. M. de Lameth reçoit dans le bras gauche un coup d'épée aſſez grave pour le mettre hors de combat. Le bruit de ſa bleſſure excite une violente fermentation; la multitude croit obſerver que depuis quelque tems ſe multiplient les provocations faites aux députés qu'elle regardoit comme les plus diſtingués par leur zèle ardent pour la cauſe populaire. Elle croit voir un ſyſtême combiné de faire périr par le fer des ſpadaſſins ceux dont elle

vantoit le patriotiſme : il ſe forme des grouppes au palais royal & ſur les places publiques, & quelques factieux profitant de l'agitation du peuple pour l'augmenter encore, répandent que la bleſſure eſt mortelle, que l'épée de M. de Caſtries eſt empoiſonnée. La nuit paroiſſoit avoir calmé l'effervescence, mais le jour ſuivant, vers une heure, une troupe de furieux égarés les uns par un zèle aveugle, les autres par des inſinuations perfides, part du caffé de Foy ; elle groſſit dans ſa route d'une manière effrayante, juſqu'à l'hôtel de Caſtries. En une demi-heure les glaces, les meubles, juſqu'aux marbres, tout eſt briſé, de ſuperbes tableaux de Vernet ne ſont pas plus épargnés. Une eſpèce d'ordre regnoit cependant au milieu du tumulte : on reſpecta un portrait du roi, que l'on dépoſa dans un lieu ſûr. Pendant cette bruyante ſcène quelques-uns de la troupe étant entrés chez un valet-de-chambre du maréchal, ſe décorèrent de cordons bleus & de plaques de l'ordre du Saint-

Eſprit qu'ils y trouvèrent, & vinrent rejoindre les déprédateurs; ce qui fit croire à pluſieurs perſonnes que c'étoit la nobleſſe qui pilloit l'hôtel. Cette nouvelle nobleſſe qui ne valoit guère mieux que l'ancienne, auroit fini par y mettre le feu, ſi on ne lui eût obſervé que l'incendie pourroit ſe communiquer aux bâtimens voiſins, & ſi la garde nationale ne fût arrivée à tems pour appuyer cette obſervation: ce ne fut pas ſans peine qu'elle parvint à arrêter le déſordre. MM. Bailly & la Fayette ſe préſentent, leurs remontrances ſont mal reçues: *reſpectez les loix*, diſoient-ils. On leur répondoit: *que ceux qui les font commencent eux-mêmes par les reſpecter.* Un ſeul cabinet échappa à la dévaſtation univerſelle, grace à la contenance ferme & impoſante d'un grenadier volontaire de la garde nationale, qui ſachant que des choſes précieuſes y étoient renfermées, ſe plaça à la porte, ſes piſtolets à la main, & autant par la force de ſes diſcours que par l'intrépidité de

ſon courage, en impoſa à la multitude. Elle ſe retira enfin, & la plupart eurent l'attention de ſe faire fouiller par la garde nationale pour montrer qu'ils n'emportoient ni argent ni aſſignats, qu'ils avoient ſcrupuleuſement laiſſés au milieu des débris qu'ils venoient de faire. Le calme le plus profond ſuccéda tout-à-coup à l'impétuoſité de la colère, & un aide-de-camp de M. de la Fayette vint annoncer à l'Aſſemblée le retour de l'ordre, au moment où l'abbé Maury demandoit la loi martiale pour diſſiper cet attroupement.

Pluſieurs bataillons firent des députations à M. Lameth; celui de Saint-Euſtache lui reprocha vivement d'avoir compromis ſes jours, & violé la loi pour un ſujet auſſi miſérable. Ce député s'étant excuſé ſur les loix de l'honneur: « Charles Lameth, lui répondit celui qui portoit la parole, ſi les loix de l'honneur te preſcrivoient de répondre à la provocation qui t'étoit faite, les loix de la patrie t'ordonnoient de ne pas l'accepter; ta vie

n'eſt plus à toi, elle eſt à la nation, elle eſt à ceux qui t'ont nommé leur repréſentant, & les amis de la liberté eſpèrent que tu ne ſacrifieras plus à des préjugés auſſi barbares ».

La premiere fois que M. Charles Lameth reparut à l'Aſſemblée, il fut couvert d'applaudiſſemens; on dut le féliciter ſans doute d'avoir échappé au danger qu'il avoit couru & de le voir rendu à ſes fonctions ; mais on obſerva que le corps légiſlatif eût montré plus de ſageſſe & de dignité en fermant les yeux ſur un événement que les circonſtances le forcèrent de ſouffrir en ſilence, que de paroître applaudir lui-même à une infraction des loix dont ils auroient en d'autres tems demandé la punition.

L'ariſtocratie luttoit encore & voyoit à peine échouer une de ſes entrepriſes, qu'elle en avoit déjà formé une nouvelle. Tout le monde ſait combien les clubs ou ſociétés d'amis de la conſtitution contribuèrent au triomphe de la liberté, tant

qu'elles n'eurent d'autre paſſion que celle du bien public, d'autres vues que l'intérêt général; tant que des hommes ambitieux & pervers, couverts du maſque du patriotiſme, n'abusèrent pas de l'influence d'une multitude aveuglée qu'ils appeloient *la nation* pour impoſer ſilence aux loix elles-mêmes, & faire ériger leurs arrêts en actes de ſouveraineté; tant que la liberté des opinions fut au moins reſpectée dans ces premiers berceaux de la conſtitution. Ces ſociétés dûrent leur origine à quelques membres de l'Aſſemblée Nationale qui ſe réunirent au commencement de ſes ſéances, pour préparer entr'eux les matières qui devoient y être diſcutées & concerter les moyens de réſiſter à la tyrannie des miniſtres, des évêques & des nobles. Cette réunion connue à Verſailles ſous la dénomination de *comité breton*, étoit uniquement compoſée des députés de Bretagne : ils y admirent bientôt ceux de Provence & de Franche-Comté, & quelques zélés patriotes du corps légiſlatif.

Lors de ſa tranſlation à Paris, ils louèrent une ſalle aux Jacobins Saint-Honoré & admirent d'abord dans leur ſein un petit nombre de citoyens diſtingués par leurs lumières & leur civiſme ; mais bientôt après, la porte fut ouverte à tous ceux qui furent préſentés par quatre membres de la ſociété, ce qui accrut le nombre des aſſociés avec une extrême rapidité. On ne tarda pas à remarquer qu'un ſage diſcernement n'avoit pas préſidé à toutes ces admiſſions, mais il n'étoit plus tems ; le torrent avoit pris ſon cours, & amené avec lui une foule d'intrigans. Des cabales ſe formèrent ; des haines, des jalouſies dénaturèrent l'eſprit de cette aſſociation, & MM. Lameth & Barnave en qui le patriotiſme n'avoit pu éteindre l'eſprit de domination, ſe rendirent les maîtres abſolus des délibérations de l'aſſemblée. L'abbé Sieyes, l'évêque d'Autun, Mirabeau, la Fayette, M. Bailly & pluſieurs autres membres diſtingués du corps conſtituant, ne purent ſouffrir l'eſpèce de

deſpotiſme que les directeurs de ce club y exerçoient à la faveur de la multitude qu'ils poſſédoient éminemment l'art de maîtriſer & de conduire à leur gré. La ſciſſion s'opéra, & une grande partie de ces députés ſe retira pour fonder une ſociété rivale, connue ſous le nom de club de 1789.

Le contraſte le plus marqué ſe prononça entre la marche & l'eſprit des deux ſociétés. L'une, conſervant la ſimplicité de ſon premier local, préſentoit au ſimple coup-d'œil une aſſemblée de tribuns aſſis ſur des bancs & délibérant avec une auſtérité républicaine à la lueur de quelques lampes; tandis que les autres, aſſemblés dans une ſalle magnifiquement déçorée, ſembloient des ſénateurs ou des philoſophes de cour diſcutant avec grace & avec urbanité des queſtions de morale & de politique. Les premiers acquirent bientôt un empire immenſe; chaque ville, chaque bourgade eut ſon club, & tous, s'affiliant à celui des Jacobins qui prit

alors le titre de ſociété-mère, formèrent un corps immenſe répandu ſur toute la ſurface de l'empire, & la plus redoutable des puiſſances. Les ſeconds ſe refuſant à toute idée d'agrandiſſement, virent leur influence bornée aux applaudiſſemens d'un petit nombre d'eſprits ſages & modérés, & aliénèrent l'eſprit du peuple qui crut voir dans leur luxe l'eſprit de cette ariſtocratie toujours ennemie de l'égalité.

Cette ſciſſion penſa devenir funeſte à la choſe publique par la diviſion qu'elle opéra dans l'Aſſemblée Nationale, & le parti ennemi ſe réuniſſant à la ſection du parti populaire qui défendoit l'opinion la plus préjudiciable à l'intérêt commun, fit paſſer pluſieurs décrets évidemment contraires au bien de l'état. Elle eut fini par diſcréditer le corps légiſlatif à force de lui faire adopter de fauſſes meſures, ſi l'on ne ſe fût enfin apperçu du piége, & réuni pour l'éviter, dans toutes les grandes occaſions où la cauſe commune demandoit impérieuſement leur concert.

Quelques chefs paſsèrent ſucceſſivement de l'une à l'autre ſociété ; mais leur réunion complette fut toujours impoſſible.

Après la fédération de 1790, il ſe forma à Paris une troiſième ſociété qui donna de grandes eſpérances aux ennemis de la patrie. Vers la fin du mois d'août deux cabales bien connues travailloient à faire perdre à M. de la Fayette la confiance que ſes ſervices lui avoient méritée, & à le faire remplacer, l'un par M. Alexandre Lameth, l'autre par M. Dubois de Crancé. La garde nationale pariſienne toujours inacceſſible aux ſéductions de tous les partis, crut devoir ſaiſir cette occaſion pour lui témoigner ſon attachement, ſon eſtime & ſa reconnoiſſance, & de nombreuſes députations allèrent lui porter l'aſſurance des ſentimens de ſes compagnons d'armes. Des fédérés des divers départemens qui ſe trouvoient encore en nombre aſſez conſidérable dans la capitale, ſe réunirent alors au palais-royal, & envoyèrent des

députés offrir au général l'hommage & les bras de tous les ſoldats citoyens de l'empire. Ce fut à cette aſſemblée que l'on conçut le projet de former un club de gardes nationaux étrangers. Cet établiſſement dont le premier but étoit de correſpondre avec l'Aſſemblée ſur tout ce qui étoit relatif à l'organiſation de la garde nationale, ne devoit s'occuper que de cet objet, & durer ſeulement juſqu'au décret définitif qu'elle ſollicitoit. Mais quelques mal-intentionnés qui ſurent s'y introduire, cherchèrent à dénaturer cette inſtitution, & entreprirent de former dans la garde nationale & dans ce club qui devoit être ſon repréſentant, un pouvoir intermédiaire entre l'Aſſemblée Nationale & le roi. Un tel projet qui tendoit évidemment à perpétuer l'anarchie & à allumer la guerre civile, excita l'indignation de tous les patriotes éclairés, & dès ce moment ils s'empreſsèrent de ſe retirer de cette dangereuſe ſociété. Peu-à-peu ceux qui ne pénétrant pas d'abord

les dangers auxquels ils alloient exposer la patrie, s'étoient laissés séduire par la force de l'exemple, ou par une aveugle confiance, ouvrirent enfin les yeux, & renoncèrent à une association où, bien loin d'être utiles, ils n'étoient que les instrumens de l'ambition & de la perfidie de quelques intrigans. Ceux-ci abandonnés à leur foiblesse, & dénoncés à l'opinion publique, prirent le parti d'aller se fondre dans le club monarchique, société nouvelle qui fut créée à cette époque.

Les fondateurs de ce nouveau club, d'autant plus redoutables qu'ils se couvroient des armes de la loi, & que, la déclaration des droits à la main, ils avoient obtenu l'autorisation de la municipalité, résolurent de combattre les partisans de la démocratie avec les mêmes armes qui avoient été employées si avantageusement contre le despotisme des privilégiés & de la cour. Ils conçurent & en peu de tems exécutèrent le projet d'établir

d'établir dans les principales villes du royaume des points de ralliement, de ſe placer au centre des mouvemens pour les diriger, de ſe concilier l'opinion publique, de réunir tous les mécontens, tous les citoyens fatigués de nos agitations civiles, & de les ramener par le deſir du repos & de la paix, ſous le joug de la monarchie. Mais ils laiſſèrent trop facilement pénétrer leurs vues, & l'horreur de la tyrannie étoit encore trop vive pour qu'elle ne parût pas plus effrayante que la licence avec tous ſes excès. Les citoyens ne virent en eux que des ennemis publics; on les pourſuivit de retraite en retraite, & il fallut tout le zèle & toute l'activité de la garde nationale pour les ſouſtraire aux terribles effets du reſſentiment du peuple. Après avoir inutilement eſſayé de gagner la multitude par des diſtributions de pain & d'argent, ils furent forcés de ſe ſéparer & de reconnoître que les claſſes les plus indigentes n'étoient plus à vendre, qu'elles

ſavoient apprécier la liberté, & ſouffrir pour une ſi noble cauſe les angoiſſes de la faim & les rigueurs de la misère. Quel que fut le but véritable des chefs des clubs monarchiques, il eſt certain que par-tout où ils s'établirent, ils entraînèrent après eux les troubles & les diviſions, & que s'ils prirent en pluſieurs lieux le nom d'amis de l'ordre & de la paix, ils ne méritèrent nulle part celui d'amis de la conſtitution; les deux événemens que nous allons rapporter ſont plus que ſuffiſans pour établir la preuve de cette aſſertion.

Depuis long-tems les ennemis de la révolution fatiguoient la ville d'Aix de leurs intrigues. Lorſque le parlement fut anéanti, ces intrigues parurent reprendre une nouvelle activité; il ne ſortoit pas une parole de la bouche de ceux qui compoſoient ce parti, qui ne fût un outrage dirigé contre ceux qui avoient fait la révolution, & ceux qui la chériſſoient. Pour donner plus d'énergie à ces paſſions &

à ces intentions criminelles, on les raſſembla dans un club. Il en exiſtoit déjà deux à Aix : le club des amis de la conſtitution & le club des antipolitiques. Le nouveau club, qui ſe forma déclara la guerre aux deux autres en quelque ſorte, par le titre même qu'il prit, & s'appela le *club des amis du roi & du clergé*. Les mêmes vues qui avoient préſidé à ſa formation l'enflammèrent de la paſſion du proſélitiſme : la ſéduction fut miſe en œuvre ſous toutes les formes pour corrompre les hommes de tous les caractères & les faire entrer dans ce club ; & ils annoncèrent hautement qu'à un jour très prochain la cocarde blanche ſeroit à leur chapeau. Cette jactance excita l'attention des deux autres clubs qui ſe raſſemblèrent plus fréquemment, pour le ſurveiller.

Un jour une députation de ces deux ſociétés patriotiques paſſoit paiſiblement devant un caffé appelé *le caffé des nobles*, à la porte duquel étoient en ce moment

des officiers du régiment de Lyonnois, des chevaliers de S. Louis & d'autres membres de ce club compoſé des amis du clergé; elle eſt d'abord huée, enſuite outragée, & parce qu'elle repouſſe l'injure, les amis du clergé tombent ſur elle: les uns lui portent des coups d'épée, les autres lui tirent des coups de piſtolet. Perſonne ne fut tué, mais pluſieurs pensèrent l'être, & quelques citoyens furent dangereuſement bleſſés. Cette horrible violence ſe commit en plein jour, & l'on vit les citoyens tranſportés d'indignation & de fureur accourir de toutes parts à la maiſon commune pour demander vengeance des attentats commis contr'eux. Quatre officiers du régiment de Lyonnois, déjà arrêtés, y étoient priſonniers: de jeunes officiers du même régiment avoient couru de leur côté au quartier, & ſollicitoient les ſoldats à prendre les armes & à ſe rendre à la maiſon commune pour en arracher les quatre priſonniers; mais les ſoldats, les grenadiers

particulièrement, refusèrent d'obéir à des ordres contraires aux loix. Si nous en ſommes requis par les adminiſtrations & par la municipalité, dirent-ils, nous marcherons; mais nous ne bougerons pas tant que les organes des loix ne ſe feront pas entendre. Ils reſtèrent donc immobiles, & ſi la ville ne fut pas inondée de ſang, on le dut à ces grenadiers de la patrie.

Les adminiſtrateurs & les officiers municipaux parcoururent la ville, & faiſant entendre par-tout des paroles de paix, ils calment la fureur du peuple qui étoit extrême & générale. L'ordre & la tranquillité paroiſſoient en effet rétablis, lorſqu'une nouvelle circonſtance vint rallumer la colère du peuple. On ſe rappela qu'aux derniers momens de l'exiſtence du parlement d'Aix, M. Paſcalis qui exerçoit la profeſſion d'avocat avoit prononcé devant cette cour qu'il périroit ſous ſes ruines, plutôt que d'obéir aux décrets de l'Aſſemblée Nationale qui l'anéantiſſoient.

Le peuple auquel il s'étoit dénoncé lui-même en proteſtant ſi hautement de ſa haine pour la révolution, l'arrête & le conduit dans les priſons de la maiſon commune. M. Morlet éprouve le même ſort. La municipalité ayant fait toutes les diſpoſitions qui étoient en ſon pouvoir pour la ſûreté de ces deux priſonniers, la nuit fut aſſez tranquille. Mais le lendemain, vers les huit heures du matin, la fermentation ſe manifeſte de nouveau & ſe propage avec une effrayante rapidité, un peuple immenſe attroupé demande à grands cris la tête des deux détenus. Les trois adminiſtrations ſe réuniſſent comme elles avoient fait la veille; pluſieurs officiers municipaux ſe portent avec leurs marques diſtinctives aux caſernes, où ils avoient été précédés par le procureur-général-ſyndic & pluſieurs adminiſtrateurs. L'attroupement & la fermentation étoient parvenus au point que leurs efforts & leur autorité furent également impuiſſans, & qu'ils ſe virent expoſés au plus grand

danger. L'agitation étoit ſi grande que la garde nationale elle-même ne put ſe rallier, ce qui rendit impoſſible la proclamation de la loi martiale qui eut été ſans ſoutien. Les deux priſonniers ſont enlevés par un peuple furieux, & traînés au cours. Les trois corps adminiſtratifs s'y rendent à l'inſtant, mais le malheur étoit déjà conſommé.

Pluſieurs forcénés s'étoient portés dans le même tems à une maiſon de campagne où s'étoit réfugié M. Guiraman décrété de priſe-de-corps par le tribunal des juges du diſtrict, dans la procédure relative aux événemens du dimanche précédent. Le déſordre fut le même & produiſit les mêmes effets; M. Guiraman fut conduit au cours avec la même furie, & fut maſſacré comme les deux autres avec le même acharnement & la même promptitude.

Dans la ville de Perpignan s'étoit auſſi formé une eſpèce de club ſous le nom d'*amis de la paix*. Des citoyens paſſant devant la maiſon de ces hommes de paix

en ſortant d'une autre où ils avoient coutume de ſe raſſembler ſous le nom d'amis de la conſtitution, pluſieurs coups de fuſil partent à la fois de cette maiſon, & quelques-uns d'entr'eux ſont bleſſés par cette lâche attaque des *amis de la paix*. A l'inſtant la maiſon eſt entourée de tout le peuple en fureur, les portes en ſont enfoncées, & ce qu'on y découvre principalement, ce ſont des fuſils. Les perſonnes qui s'y trouvoient ſont arrêtées comme ſoupçonnées naturellement d'avoir tiré les coups. Mais le peuple ne ſe laiſſe pas aveugler comme à Aix par ſon emportement ; il arrête ceux qu'il croit coupables, mais il ne le devient pas lui-même & apprend à reſpecter le ſang des hommes par l'horreur même que lui inſpirent ceux qui le répandent, il conduit ſes priſonniers devant le département pour en demander juſtice. Une choſe bien étrange, c'eſt que pendant le mouvement de la ville entière, les officiers municipaux ne paroiſſent point au milieu du tu-

multe. Le maire ſeul accourt, & c'eſt pour ordonner, comme l'eut fait un *ami de la paix*, au régiment de Vermandois de faire feu ſur ce peuple qui n'avoit d'autre tort que d'avoir arrêté des hommes qui s'étoient trouvés dans une maiſon d'où l'on faiſoit feu ſur les citoyens. Mais le régiment qui n'étoit obligé d'obéir qu'à la loi martiale, obſerve que cette loi n'eſt pas proclamée, & par cette préſence d'eſprit, ſans violer les formes, il montre ſon reſpect pour le ſang des hommes.

Un des attentats des ennemis de la liberté & de la conſtitution, c'eſt d'aſſocier ſans ceſſe à leurs vues criminelles le nom du roi : ſon portrait étoit ſuſpendu aux murs de cette maiſon d'où on lançoit des coups homicides ſur les paſſans. A la vue de cette image, le peuple en fureur n'éprouve plus qu'un ſentiment de reſpect, il la porte comme en triomphe dans le lieu des ſéances du département & la dépoſe au milieu des organes & des exécuteurs des loix.

CHAPITRE VII.

Rébellion des prélats & des prêtres contre la conſtitution civile du Clergé. — Fauſſes meſures du corps légiſlatif & du gouvernement. — Politique aſtucieuſe de la Cour de Rome. — Manœuvres ſacerdotales pour ſoulever les villes & les campagnes. — Doctrine ſéditieuſe des émiſſaires eccléſiaſtiques. — Troubles occaſionnés par le fanatiſme dans le Morbihan & pluſieurs autres départemens.

UNE conſpiration bien plus dangereuſe que toutes celles qui avoient juſqu'à cette époque flatté les coupables eſpérances des ennemis de la patrie, menaçoit la tranquillité publique dans les villes & ſurtout dans les campagnes. Les évêques & les prêtres irrités de la digue que l'on venoit d'oppoſer aux paſſions ſacerdotales, cherchoient à renverſer la conſtitution de l'état pour élever ſur ſes ruines

l'ancienne conſtitution du clergé, & n'aſpiroient qu'à voir toutes nos ſcènes politiques ſe dénouer dans les horreurs d'une guerre religieuſe. C'eſt dans cet eſprit qu'ils apportoient dans tout le royaume une réſiſtance combinée à l'exécution des loix nouvelles, & que pluſieurs étoient dans un état de révolte ouverte contre les décrets de l'Aſſemblée Nationale relatifs à la police extérieure du culte ſalarié.

Les évêques continuoient à nommer aux cures vacantes, comme s'ils en avoient encore eu le droit, & ſe refuſoient à la circonſcription des évêchés & des paroiſſes. Ils écrivoient de Paris à leur clergé, de former une ſainte ligue contre toute innovation, tandis que les chapitres & les curés inondoient les provinces d'écrits apoſtoliquement incendiaires. Dans le diocèſe de Nantes on compta juſqu'à cent trois proteſtations. Les chanoines de Quimper empruntant le langage des plus vils eſclaves & des plus mépriſables fanatiques, déclarèrent qu'ils

vouloient obéir à la volonté de leur prélat tout mort qu'il étoit, & rappeloient les anathêmes prononcés par l'égliſe, contre ceux qui tenteroient de s'emparer de ſes biens ; quelques-uns même damnoient impitoyablement tous ceux qui acheteroient des domaines eccléſiaſtiques. Un curé à Péronne faiſoit plus, il engageoit le peuple à ne payer aucun impôt & lui promettoit de marcher à ſa tête contre ceux qui viendroient l'attaquer. Le métropolitain de Paris, du fond de la Savoie, ſouffloit le feu de la révolte, & pour comble de ſcandale, des évêques membres du corps légiſlatif, cachant ſous le maſque de la piété & de la bonne foi le criminel deſſein de tromper la religion publique, & d'égarer le jugement du peuple, ſecouoient les torches du fanatiſme & de la ſédition, & plaidoient la cauſe de leur ambition & de leur avarice en feignant de plaider la cauſe de Dieu & de revendiquer les droits de la puiſſance ſpirituelle.

La rebellion étoit devenue trop manifeſte, trop générale pour que l'Aſſemblée ne pensât pas à prendre des meſures pour la réprimer. Quatre comités furent chargés de recueillir toutes les pièces de ce grand procès, & après de longs débats où les défenſeurs du clergé montrèrent plus d'opiniâtreté que de force de raiſon, l'on rendit enfin le célèbre décret du 27 novembre, qui enjoint à tout eccléſiaſtique fonctionnaire public, de prêter un nouveau ſerment à la conſtitution, à peine d'être déclaré démiſſionnaire & comme tel remplacé, ſuivant la forme preſcrite par le décret du 12 juillet, concernant la conſtitution civile du clergé.

C'étoit déjà une grande faute d'avoir fait une conſtitution civile du clergé; c'en fut une plus grande encore de vouloir la lier avec l'ordre civil, & d'aſtreindre tous les citoyens par ſerment à reconnoître des réglemens relatifs à la hiérarchie religieuſe. Une telle loi eut été évidemment une loi d'intolérance &

tendoit à priver de l'exercice des droits politiques tous ceux qui n'auroient pas profeſſé la religion catholique conſtitutionnelle. Les calviniſtes, les luthériens, les juifs, &c. ne pouvoient jurer d'obéir à une prétendue conſtitution eccléſiaſtique qui ne pouvoit avoir nulle relation avec leur ſyſtême religieux. Le clergé ſeul auroit pu en retirer un grand avantage pour la cauſe de la religion romaine, ſi l'intérêt de cette religion l'avoit véritablement animé. Il obtenoit en effet par ce décret, plus qu'il n'avoit demandé lui-même. Car non-ſeulement la religion catholique devenoit dominante, elle étoit encore liée à la deſtinée de l'empire, & l'Aſſemblée Nationale, ſuivant l'expreſſion de Mirabeau, plantant le ſigne auguſte du chriſtianiſme ſur la cîme de tous les départemens de la France, confeſſoit à la face de toutes les nations & de tous les ſiècles, que Dieu eſt auſſi néceſſaire que la liberté au peuple françois. Mais dans toutes les nations & dans

tous les ſiècles, l'or & la domination furent les premières divinités des prêtres: les nôtres révoltés d'un régime qui dépouilloit le ſacerdoce de ſa puiſſance & de ſes richeſſes, mettoit au nombre des devoirs eſſentiels de leur état, l'étude des meſures qui pouvoient arrêter ou faire rétrograder la révolution. C'étoit eux qui rédigeoient & faiſoient circuler juſque dans le fond des campagnes ces feuilles imbues de tous les poiſons du fanatiſme & de la haine théologique; c'étoit eux qui mettoient tout en uſage pour armer la France catholique contre la France libre. Toute la prélature ariſtocratique exaltoit leur dévouement aux anciens abus, comme l'héroïſme du zèle religieux; les honoroit, comme les réclamateurs imperturbables des droits de Dieu & des rois; les canoniſoit, comme de nouveaux Athanaſes, & leur préſentoit pour prix de leur audace ſéditieuſe les couronnes de l'apothéoſe, & la gloire d'être inſcrits ſur le tableau des martyrs du chriſtianiſme.

Ce fut ſans doute l'indignation que cette ligue de l'hypocriſie & du fanatiſme contre la conſtitution inſpira au corps légiſlatif, qui fortifia l'influence déjà très-marquée du parti janſéniſte, car, à la honte de notre ſiècle & de l'Aſſemblée Nationale, il exiſta réellement dans ſon ſein un parti janſéniſte qui l'entraîna dans des meſures que l'eſprit de la conſtitution & les règles de la prudence devoient lui faire également rejetter.

Le gouvernement fut effrayé du décret du 27 novembre, il craignit qu'il n'allumât les paſſions au lieu de les calmer, & qu'il n'excitât l'enthouſiaſme des réfractaires, comme c'eſt le propre de la perſécution. Il auroit deſiré comme pluſieurs citoyens éclairés, qu'écartant avec ſoin toute idée religieuſe, on ſe fût borné à requérir la punition ſévère de ceux qui par leurs diſcours ou par leurs menées auroient provoqué les citoyens à l'inſurrection, & troublé l'ordre public. Le roi n'oſant ni accorder ſur le champ,

ni

ni refuſer ſa ſanction, prit le parti de faire demander par ſon ambaſſadeur l'approbation du pape. Sa lettre étoit preſſante, c'étoit moins une prière qu'un ordre, & Pie VI qui s'étoit prêté avec une facile condeſcendance aux innovations de Joſeph II, n'auroit pas apporté plus d'obſtacles au vœu de Louis XVI, s'il avoit eu à Rome un miniſtre ferme & bien intentionné. Mais le cardinal de Bernis nourri dans les intrigues des cours & vieilli dans le faſte & la molleſſe de la pourpre romaine, étoit plus propre à être l'agent d'une cabale de courtiſans, que le repréſentant du roi d'un peuple libre. Il oublia ſon titre d'ambaſſadeur pour celui d'archevêque, & les intérêts de la France pour ceux de ſes bénéfices; il étoit lié d'ailleurs avec les plus ardens ennemis de la révolution françoiſe. La réponſe du pape qui devoit être portée courier pour courier, n'arriva point; les eſprits s'échauffoient, les prêtres revenus de leur première terreur, ſe coaliſèrent,

il ſe forma une ſorte de conjuration générale, & ce délai rendit funeſte au repos public une meſure qui, inſpirée par des vues de conciliation & des motifs de ſageſſe, devoit néceſſairement déjouer toutes les manœuvres & ramener la paix.

Le miniſtère commit une grande faute en attendant ſi tard pour demander à Rome une adhéſion qui, quelques mois plutôt, eut été facilement accordée. Les théologiens qui paſſoient pour les plus verſés dans ces matières, convenoient tous que la conſtitution civile du clergé ne contenoit rien de contraire aux dogmes de l'égliſe romaine : c'étoit auſſi l'opinion des docteurs ultramontains les plus renommés. D'excellens écrits ont porté depuis cette vérité juſqu'au dernier degré de la démonſtration, & il n'y a plus que la mauvaiſe foi, ou la croute des préjugés de l'école qui puiſſe élever quelques doutes à ce ſujet. Mais on laiſſe le tems aux paſſions de fermenter : les en-

nemis de la liberté dont le dernier eſpoir repoſoit dans la ſuperſtition des peuples, l'ignorance & le fanatiſme de la populace des prêtres, calculèrent toute l'influence qu'une bulle du ſouverain pontife pourroit exercer ſur des hommes aſſez ſtupides pour regarder le pape comme une eſpèce de vice-Dieu entouré d'anges & d'archanges, plongé dans un océan de lumières & tout reſplendiſſant des rayons de la gloire divine. Aſſurément de tels docteurs dont la plupart n'étoient entrés qu'avec reſpect dans l'antichambre de leurs évêques & n'auroient oſé ſoumettre au plus léger examen les oracles ſortis d'une bouche épiſcopale, n'étoient pas aſſez pénétrans pour diſtinguer entre la cour de Rome & l'égliſe romaine, & devoient recevoir comme des articles de foi toutes les déciſions de l'infaillible pontife. L'abrutiſſement de la populace théologique fut donc la baſe de la ligue formée entre l'ariſtocratie françoiſe & le deſpotiſme papal.

Cependant le courier envoyé par le roi déconcerta le Vatican, & ſi l'ambaſſadeur de France avoit ſuivi ponctuellement les ordres de ſa cour, & ſi le miniſtère ne ſe fût pas laiſſé effrayer par les clameurs de ceux qui prirent l'eſprit de la faction janſéniſte pour du patriotiſme, il y a lieu de douter ſi le ſacré college ne ſe fût pas cru forcé de ſe rendre au vœu bien prononcé de la nation & du roi. Mais la ſeule idée d'entrer en négociation avec le pape effraya une partie des membres du comité eccléſiaſtique; le délai de la ſanction excita des mouvemens dans le peuple; quelques journaux feignirent une inquiétude que ſans doute ils n'avoient pas, on affecta de répandre que ſi on la retardoit encore, il y auroit des mouvemens dans Paris, & que le mécontentement du peuple éclateroit avec violence. Il fut arrêté, ſur la demande de M. Camus, que le préſident ſe retireroit, ſéance tenante, devant le roi pour lui demander une réponſe ſignée de lui, &

contreſignée du miniſtre ſur les motifs de ce retard. Le roi fit la réponſe ſuivante:

« Je viens d'accepter le décret du 27 novembre dernier relatif à la conſtitution civile du clergé. En déférant au vœu de l'Aſſemblée Nationale, je dois lui expoſer les motifs qui m'ont déterminé à retarder de quelque tems cette acceptation, & je le fais franchement comme il appartient à mon caractère, & dans la perſuaſion où je ſuis que cette communication intime entre l'Aſſemblée Nationale & moi, doit reſſerrer les liens ſi néceſſaires au bonheur de la France.

» Si j'ai tardé de donner mon acceptation à ce décret, c'eſt que j'ai deſiré prévenir les moyens de ſévérité par ceux de la douceur, & que j'avois eſpéré que tout s'effectueroit par l'accord des eſprits, ſi deſirable pour le bien de la choſe publique. Mais puiſqu'il s'eſt élevé ſur mes intentions des doutes que la droiture connue de mon caractère devoit éloigner, ma confiance dans l'Aſſemblée Nationale m'engage à accepter.

» Je le répète encore: s'il n'eſt pas de moyens plus ſûrs, plus propres à calmer les agitations, à vaincre toutes les réſiſtances, que la réciprocité de ce ſentiment entre l'Aſſemblée Natio-

nale & moi, elle eſt néceſſaire, je la mérite; j'y compte ».

Signé, LOUIS. *Et plus bas*, DUPORT.

Ainſi le décret fut ſanctionné avant que l'on eût pu recevoir la réponſe de Rome, & le pape voyant que l'on s'étoit paſſé de ſon agrément, le refuſa; politique italienne qu'il étoit aiſé de prévoir. Rien aſſurément n'étoit plus indifférent en ſoi qu'un tel refus, rien de plus inutile pour la confection de la loi, que la ſanction de l'évêque du Tibre; mais il eſt des meſures d'exécution qu'un gouvernement ſage eſt ſouvent forcé d'employer pour vaincre plus facilement toutes les réſiſtances. Le peuple, comme les enfans, doit quelquefois être mené avec des hochets politiques, & dans l'état d'enfance où la raiſon publique ſe trouvoit encore dans une grande partie des provinces, une bulle du pape étoit le jouet le plus innocent dont on pût amuſer la crédulité des ſimples, & la bar-

rière la plus puiſſante à oppoſer aux fureurs ſacerdotales.

Le décret du 27 novembre fut bien éloigné de produire l'effet qu'on en avoit attendu. Le vrai moyen de triompher du clergé étoit de l'attaquer en détail, d'iſoler les chefs afin de leur ôter tout point d'appui, de faire exécuter ſur le champ les démarcations ordonnées, en commençant l'opération par les diocèſes où l'on pouvoit eſpérer le plus de reſpect pour la loi, d'effrayer la foibleſſe des évêques ſuſceptibles de crainte, par le châtiment rigoureux de ceux qui auroient oſé faire réſiſtance, de punir les réfractaires non comme improbateurs du culte ſalarié, mais comme perturbateurs du repos public, & de mettre les prélats aux priſes avec le gouvernement que l'on auroit bien ſu forcer à déployer les meſures les plus puiſſantes & les plus actives pour l'exécution de la loi. Mais on tint une marche toute oppoſée à celle que preſcrivoit la raiſon : au lieu d'iſoler les chefs

du clergé, on prépara un point de réunion aux factieux, en exigeant des députés ecclésiastiques qu'ils prêtassent leur serment dans le sein de l'Assemblée, disposition dont le sentiment de l'amour-propre qui fait rougir d'avouer en public sa défaite, & d'abandonner son parti, surtout en présence de ceux avec qui on l'a soutenu, devoit rendre l'exécution impossible. Aussi, malgré l'exemple de l'abbé Grégoire & celui de quelques évêques nouvellement élus, & d'un grand nombre de curés, le côté droit garda le silence, & de tous les anciens prélats, l'évêque d'Autun fut le seul qui se soumit à la loi.

On remarqua cependant que la plus grande partie des députés ecclésiastiques desiroit vivement de prêter le serment: la majorité multiplioit les avances, & la minorité les offres; & si l'Europe entière n'eut pas été témoin de cet étrange débat, si une fausse honte que l'on confond sans cesse avec l'honneur auquel elle ne

reſſemble pourtant pas, n'eut retenu la minorité, elle ſe ſéparoit ſur le champ en deux parties dont la plus conſidérable alloit adopter la conſtitution civile du clergé. Mais des hommes ſages d'ailleurs, jouets & victimes d'opinions qu'ils mépriſoient dans le fond de leur cœur, ſacrifièrent l'intérêt de la patrie à de miſérables préjugés qu'ils avoient tant fait d'effort pour détruire.

L'Aſſemblée ne tarda pas à s'appercevoir qu'au lieu d'appaiſer le déſordre, elle avoit jetté un nouveau germe de troubles au milieu de tous ceux qui déſoloient l'empire. Une première démarche mal calculée devoit entraîner un enchaînement de fauſſes meſures, c'eſt ce qui arriva. Dès le 4 janvier, elle fut obligée de ſuſpendre les conditions exigées pour être évêque ou curé, & les prêtres qu'on crut effrayer en leur offrant un grand nombre de concurrens pour les remplacer, voyant qu'on les redoutoit, en devinrent plus hardis. Elle ordonna

enſuite une adreſſe, ſans calculer qu'il étoit infiniment difficile de n'y rien dire qui donnât priſe à la controverſe, & qui ne devînt dès-lors une nouvelle ſource de diſſentions. Mirabeau en préſenta une pleine d'éloquence & de raiſon, mais elle choqua les préjugés de la faction janſéniſte, & on ne voulut pas même l'entendre juſqu'à la fin. On en fit rédiger une nouvelle qui, ne peignant que la terreur, l'incertitude & l'embarras, fourniſſoit de nouvelles armes aux prêtres, & les enhardiſſoit dans leur opiniâtreté.

Les parlemens, les financiers, avoient été remplacés ſans ſecouſſe & ſans convulſion, parce que le corps légiſlatif après avoir fait les loix, les avoit laiſſé exécuter par les miniſtres; au lieu que dans cette affaire, joignant à une conduite chancelante & incertaine une confiance aveugle & excluſive dans ſes comités, il néceſſita l'inaction du miniſtère, arrêta la marche du gouvernement & ſe compromit ainſi lui-même. A force de répéter

qu'il exiſtoit une coalition dans le clergé, on lui donna de nombreux partiſans, car dans un tems de trouble ceux qui ont un parti tout formé, trouvent beaucoup d'auxiliaires. Les évêques commencèrent les premiers à ſe liguer entr'eux; les curés ſe réunirent enſuite aux évêques, & lorſqu'il fallut pourvoir à leur remplacement, on eut à lutter contre la diſette des ſujets & contre la prévention du peuple. Les patriotes s'échauffèrent, le clergé s'obſtina; on en vint à la perſécution, & la perſécution alluma le fanatiſme.

Des citoyens qui avoient plus de zèle que de lumières, confondirent la conſtitution civile du clergé avec la conſtitution de l'état; tous ceux qui refusèrent de prêter le ſerment furent réputés ariſtocrates, & bientôt ſe répandit l'opinion la plus dangereuſe pour la liberté, en plaçant au rang de ſes ennemis tous ceux que l'ignorance, la foibleſſe, la ſuperſtition attachèrent à des préjugés qu'ils

avoient ſucés avec le lait, & qui voulurent voir deux religions différentes dans deux factions théologiques qui profeſſoient les mêmes dogmes, admettoient le même culte, célébroient les mêmes cérémonies, adminiſtroient les mêmes ſacremens.

Depuis la capitale juſqu'aux extrêmités de l'empire, un eſprit de vertige remplit toute la France. La diſcorde diviſa les villes, les bourgades, les hameaux, les familles. Des prêtres traveſtis, les uns en mendians, d'autres en gardes nationales, parcouroient les campagnes, ſoulevant le peuple, annonçant les menaces du pape, criant au ſchiſme, à l'héréſie, & fulminant des excommunications. On ameutoit les femmes, on ſoulevoit les hommes; on abuſoit du ſecret de la confeſſion pour prêcher impunément la révolte & commander des crimes au nom du ciel; on faiſoit pleuvoir des pamphlets, circuler des billets anonymes, des calomnies atroces, des li-

belles incendiaires; on disoit aux dévotes & aux payſans que le nouveau clergé n'étoit compoſé que d'*intrus*, & ce mot biſarre qui ne leur préſentoit aucune idée diſtincte, réveilloit en eux les idées d'héréſie, de maléfice, de poſſeſſion & le ſouvenir de toutes ces hiſtoires diaboliques, qui dans chaque village ſe perpétue d'âge en âge, de vieille en vieille, pour l'abrutiſſement d'une grande partie de l'eſpèce humaine; on diſpenſoit de la meſſe & de l'uſage des ſacremens ceux qui ne pouvoient les recevoir des prêtres non-aſſermentés; on les engageoit à s'unir de cœur & d'eſprit au pape qui célébroit, diſoit-on, trois meſſes par jour pour les vrais catholiques de France; on donnoit l'abſolution pour 20, 30, 40 ans; on vit des prêtres pouſſer le délire juſqu'à donner l'extrême-onction en plein champ à des gens qui ſe portoient bien. Leur doctrine eſt trop eſſentiellement liée à l'hiſtoire de l'eſprit humain, pour ne pas donner ici un abrégé ſommaire des

maximes contenues dans différens manuſcrits ſaiſis chez leurs plus ardens miſſionnaires.

Ils établiſſoient en thèſe qu'on ne peut s'adreſſer aux prêtres conſtitutionnels, qualifiés d'intrus, pour l'adminiſtration des ſacremens; que tous ceux qui y participent, même par leur ſeule préſence, ſont coupables de péché mortel, & qu'il n'y a que l'ignorance & le défaut d'eſprit qui puiſſent les excuſer; que ceux qui auroient l'audace de ſe faire marier par les intrus, ne ſeroient pas mariés & qu'ils attireroient la malédiction divine ſur eux & ſur leurs enfans;

Que les choſes s'arrangeroient de manière que la validité des mariages faits par les anciens curés ne ſeroit point conteſtée; mais qu'en attendant il falloit ſe réſoudre à tout; que ſi les enfans ne paſſoient point pour légitimes, ils le ſeroient néanmoins; qu'au contraire les enfans de ceux qui auroient été mariés par les intrus, ſeroient vraiment *bâtards*,

parce que Dieu n'auroit point ratifié leur union, & qu'il valoit mieux qu'un mariage fût nul devant les hommes que de l'être devant Dieu;

Qu'il ne falloit point s'adreſſer aux nouveaux curés pour les enterremens, & que ſi l'ancien curé ne pouvoit pas les faire, ſans expoſer ſa vie & ſa liberté, il falloit que les parens ou amis du défunt les fiſſent eux-mêmes ſecrètement; que l'ancien curé auroit ſoin de tenir un regiſtre exact pour y enregiſtrer ces différens actes. Ils obſervoient qu'à la vérité il étoit poſſible que les tribunaux civils n'y euſſent aucun égard, mais que c'étoit un malheur auquel il falloit ſe réſoudre, que l'enregiſtrement civil étoit un avantage précieux, dont il faudroit cependant ſe paſſer, parce qu'il valoit mieux en être privé que d'apoſtaſier en s'adreſſant à un *intrus*.

Enfin ils exhortoient tous les fidèles à n'avoir aucune communication avec l'*intrus*, à ne prendre aucune part à ſes inſ-

tructions, & déclaroient que les officiers municipaux qui l'inſtalleroient, ſeroient appoſtats comme lui, & qu'à l'inſtant même les ſacriſtains, chantres & ſonneurs de cloches devoient abdiquer leurs emplois.

Tel eſt le précis de la doctrine abſurde & ſéditieuſe de ces dignes apôtres d'une religion dont le but eſſentiel eſt d'apporter la paix parmi les hommes. Ils furent dénoncés à l'Aſſemblée Nationale; mais ſon indulgence ne fit qu'ajouter à l'activité de leurs manœuvres & augmenter leur funeſte influence.

Le violent orage qu'ils groſſiſſoient ſur le royaume éclata tout-à-coup dans le département du Morbihan. Dans aucune contrée de la France, le peuple n'eſt plus attaché à la religion romaine, l'ignorance n'eſt plus profonde, & par conſéquent la puiſſance du clergé plus grande. L'évêque de Vannes, homme aſſez éclairé, d'un caractère doux, mais foible, avoit paru acquieſcer au nouveau régime eccléſiaſtique

ſiaſtique. Il avoit annoncé au directoire du département qu'il s'occupoit du choix de ſes vicaires. Mais l'évêque de Nantes lui écrivit avec force ſur les ſuites d'une telle démarche. Ses vicaires généraux s'aſſemblèrent & lui déclarèrent qu'ils le regarderoient comme ſchiſmatique, & ne communiqueroient plus avec lui, s'il perſiſtoit dans cette réſolution. Le prélat effrayé ſe rendit. Deux de ſes vicaires généraux qui avoient fait à la municipalité leur ſoumiſſion de prêter le ſerment civique, ſe rétractèrent; les ariſtocrates & les prêtres triomphèrent de ſa foibleſſe, & pour profiter de la victoire, on fit courir dans les campagnes une eſpèce de proteſtation contre la conſtitution civile du clergé, dont M. Monnier, officier municipal, étoit l'auteur; les recteurs & leurs adhérens trouvèrent même le moyen de la faire inſcrire ſur les regiſtres de pluſieurs communes.

Enfin le 7 février, lorſqu'on vit les eſprits bien préparés, bien échauffés, on

raſſembla à Bondon à un quart de lieue de la ville, pluſieurs milliers de payſans ſous prétexte de faire une pétition relative à la liberté des cultes. Le directoire, à cette nouvelle, envoie demander à l'Orient quatre pièces de canon, des artilleurs pour les ſervir & requiert la publication de la loi martiale. Cependant l'attroupement augmente. A trois heures, une députation de payſans arrive à l'hôtel-de-ville & demande la permiſſion de continuer leur aſſemblée. La municipalité n'oſe s'y refuſer : les députés ſe tranſportent enſuite au directoire, cent cinquante payſans ſe raſſemblent à la porte, & cette petite troupe eſt bientôt groſſie d'une foule d'écoliers & d'habitans de la ville. La municipalité inſtruite du danger que court le département, envoie trois officiers municipaux à la tête de vingt hommes du régiment de Walhs & de vingt hommes de la garde nationale. La députation ſe retire, & l'attroupement ſe diſſipe. Mais les pay-

ſans laiſſent ſur le bureau des pétitions qui ne reſpirent que le fanatiſme & la révolte, & déclarent que, ſi dans deux jours le directoire ne fait pas connoître ſa réponſe, ils viendront la chercher.

Sur cette eſpèce d'injonction, mille cinq cens hommes ſe mettent en marche pour venir à Vannes donner main-forte à la loi. Les dragons nationaux de l'Orient, de nombreux détachemens de la garde nationale, & des volontaires de la même ville, de l'artillerie des colonies, &c. arrivent au ſecours du petit nombre de patriotes de Vannes. La garde nationale d'Angers fédérée avec celle de Bretagne, fait partir deux députés pour s'informer de l'état des choſes & offrir des renforts. Cette réunion des bons citoyens étonna les ariſtocrates, mais ne les fit point renoncer à leur entrepriſe.

Quelques jeunes gens ayant pénétré à l'évêché pour préſenter à M. Amelot la cocarde nationale, le prélat effrayé crut quon en vouloit à ſes jours & prit la

fuite : on parvint toutefois à le raſſurer, & la municipalité l'engagea à rentrer dans ſon palais. Le calme paroiſſoit rétabli & la ville ſe livroit avec ſécurité à l'eſpoir de la paix, lorſque le dimanche 13 février, elle ſe vit au moment de tomber ſous la puiſſance d'une troupe de forcenés & d'éprouver toutes les horreurs de la guerre civile.

Il étoit midi lorſqu'un voyageur arrive en hâte à la maiſon commune & déclare que trois ou quatre mille payſans armés de fuſils & de bâtons ne ſont plus qu'à un quart de lieue de la ville ; qu'il a été arrêté par eux & a obtenu avec peine ſa liberté ; que la vie d'un certain nombre de recrues qu'ils retiennent au milieu d'eux eſt en péril ; que leur projet eſt de venir délivrer l'évêque de Vannes, à qui le département, diſent-ils, va faire trancher la tête, punir les impies qui veulent porter ſur lui leurs mains ſacrileges, & rétablir la religion catholique, apoſtolique & romaine.

On fait battre ſur-le-champ la générale, les troupes nationales & de ligne s'aſſemblent précipitamment, le drapeau rouge eſt déployé, les corps armés & la municipalité ſe ſéparent en deux diviſions dont une ſe porte ſur la route de Rennes, & l'autre ſur celle de Nantes. Le major des dragons nationaux de l'Orient, le brave Beyſſer, qui depuis le commencement de la révolution s'étoit ſignalé dans ce département à la tête de ſes intrépides compagnons d'armes par ſon impétueuſe activité, par ſon courage indomptable, & que l'ardeur de ſon patriotiſme avoit rendu la terreur des malveillans, ſe porte en avant à la tête de ſes dragons : « Camarades, leur dit-il, point de quartier aux rebelles ; mais protection & ſûreté à ceux qui mettront bas les armes ; ſi vous remarquez en moi dans l'action un mouvement indigne d'un guerrier patriote, caſſez-moi la tête, je vous l'ordonne comme votre chef. Mais je jure que ſi quelqu'un de vous oubliant les de-

voirs de citoyen, & déshonorant le nom de dragon de l'Orient, ſe permettoit une honteuſe lâcheté, il trouvera dans ſa fuite une mort plus ſûre que celle qu'il voudroit éviter, & que je vengerai dans ſon ſang l'honneur du corps & l'intérêt de la patrie ».

Il eut bientôt apperçu la colonne qui s'avançoit par la route de Rennes. Quatre dragons ſe détachent pour les reconnoître : emportés par leur zèle, ils s'écartent de la grande route pour entrer en pour-parler avec les ennemis, dans l'eſpoir de ramener par la raiſon, des hommes égarés par des impoſteurs. Une décharge de mouſqueterie eſt la réponſe que l'on fait à leur harangue patriotique. Ils devoient être mis en pièces ; mais heureuſement la précipitation des payſans, la mauvaiſe qualité de leurs armes, le défaut de balles (preſque tous n'avoient que du plomb) les ſauvent du danger. Deux ſeulement ſont bleſſés, & ſe replient ſur le gros du détachement. A la

vue de leurs camarades couverts de ſang & attaqués avec furie ſans aucune provocation hoſtile de leur part, l'indignation s'empare de cette petite troupe, & ſans attendre l'infanterie, elle ſe précipite à travers le feu mal dirigé, mais continuel des ennemis. Ceux-ci avoient abandonné le grand chemin, & retranchés derrière les haies dont toutes les poſſeſſions ſont bordées dans ce pays, bravoient la fureur de la cavalerie. Un dragon, M. Jamtel le cadet, met pied à terre, & au milieu des décharges redoublées des payſans, ouvre la barrière d'un champ où une grande troupe étoit retirée. Les dragons s'y précipitent, & bientôt la multitude diſperſée cherche un aſyle dans des marais impraticables à la cavalerie. Les dragons s'acharnent à la pourſuite, franchiſſent les haies & les foſſés, & font un grand nombre de priſonniers. Pluſieurs, enveloppés par des gros de payſans, ne doivent la vie qu'à des prodiges de valeur & à un bonheur

inoui. M. Jamtel l'aîné couché en joue par un de ces malheureux, ſe précipite de ſon cheval, le coup part à l'inſtant & la balle vient frapper ſa ſelle. Le fanatique perſuadé que ſon ennemi eſt tombé du coup, croit avoir à combattre contre les puiſſances de l'enfer lorſqu'il le voit s'élancer ſur ſon cheval avec la rapidité de l'éclair, franchir un large foſſé, ſe précipiter ſur lui & le faire tomber à ſes pieds d'un coup de ſabre. M. Villemain, porte-guidon, eſt aſſailli par cinq à ſix payſans armés de fourches & de fuſils, il n'avoit pour défenſe que ſon courage & le tronçon de ſon ſabre; il renverſe les aſſaillans, & échappe ſain & ſauf à leur furie. Il eſt impoſſible de ſuivre M. Beyſſer dans les événemens variés de cette journée, il ſembloit ſe multiplier avec les périls, il ſe trouvoit par-tout où étoit le danger, par-tout il offroit aux rébelles un adverſaire redoutable & un dieu protecteur aux ſoldats patriotes; en butte à tous les traits,

il eut ſon caſque fauſſé en pluſieurs endroits par les balles des ennemis, ſon habit & ſa ſelle furent criblés de plomb, ſans qu'il reçût lui-même la plus légère bleſſure, on eut dit qu'un bon génie détournoit ou affoibliſſoit les coups qu'on lui lançoit de toutes parts.

Cependant l'infanterie ſuivant les ſéditieux dans leur retraite, leur coupoit les chemins, empêchoit tout ralliement & ramaſſoit les priſonniers. M. Oriordan commandant le détachement de Walhs, auſſi brave guerrier que zélé patriote, montra dans ſes diſpoſitions des talens militaires & la plus grande activité dans l'exécution. Il fut parfaitement ſecondé par ſes ſoldats & par les volontaires nationaux de l'Orient qui déployèrent la même ardeur & le même courage que les dragons; enfin après une fatigante & périlleuſe journée, ils rentrèrent à Vannes avec un grand nombre de priſonniers au grand regret des dévots & des ariſtocrates dont pluſieurs triomphoient en ſecret

de cette irruption & ſecondoient de leurs vœux les impuiſſans efforts des payſans pour exterminer les patriotes, qu'ils haïſſoient ſaintement comme des hérétiques & des excommuniés. Un ci-devant noble avoit même porté l'indécence, lorſque l'armée patriotique ſortit de la ville, juſqu'à jouer ſur ſon violon l'air: *on va leur percer le flanc.*

La colonne qui ſortit par le chemin de Nantes ne trouva point d'ennemis. Cette entrepriſe, concertée par des prêtres & des fanatiques, manqua heureuſement de cet enſemble qui décide le ſuccès : les lâches qui avoient ſoulevé les habitans des campagnes n'eurent garde de ſe mettre à leur tête, & cette multitude ſans chef, n'ayant pour guide qu'une fureur aveugle, fut bientôt la victime de ſa confiance dans ceux qui l'avoient ſéduite.

Cette malheureuſe affaire produiſit cependant un heureux effet, elle apprit aux révoltés à ſe défier de leur nombre & de

leurs forces, remplit les campagnes d'une terreur ſalutaire; & des idées ſuperſtitieuſes ſe mêlant au ſouvenir de leur défaite, ils ſe perſuadèrent que le diable combattoit pour les patriotes, & frémirent de ſe voir livrés à ſes maléfices, car de tout tems, comme on ſait, les ignorans ont eu plus de peur du diable, que de crainte & de confiance en Dieu. Le nom de diables rouges reſta aux dragons de l'Orient, & le zèle infatigable de ces guerriers citoyens ſecondant celui des commiſſaires du roi & des corps adminiſtratifs, la tranquillité publique fut maintenue, & après une lutte de ſix mois, le fanatiſme & l'ariſtocratie toujours pourſuivis, toujours vaincus, furent enfin réduits à exhaler tout bas leur rage & à laiſſer en paix ce département.

Nous ne pouvons finir cet article ſans rapporter un trait qui honore l'humanité de M. Perrier, colonel des dragons nationaux & de la garde nationale de l'Orient. Cet excellent citoyen, adminiſtrateur de la compagnie des Indes & l'un

de nos plus célébres négocians, qui, depuis le commencement de la révolution, a ſervi de ſa fortune & de ſa perſonne la cauſe de la liberté avec un dévouement ſans bornes, s'étoit rendu à Vannes pour acheter des domaines nationaux. Cette ſpéculation étoit plutôt une affaire de civiſme que d'intérêt perſonnel. Les biens du clergé ne ſe vendoient pas : des terreurs ſuperſtitieuſes arrêtoient le payſan, la crainte de la contre-révolution retenoit les capitaliſtes des villes; il falloit donner une impulſion qui décidât du ſuccès de la vente. Près de cent mille écus employés à cette opération, lui donnèrent le mouvement que l'on pouvoit deſirer, & M. Perrier eut encore la généroſité de rendre ſes acquiſitions utiles aux habitans des lieux dont il devint propriétaire, ſoit en y créant lui-même, ſoit en y facilitant des établiſſemens de commerce qui, occupant les bras inutiles à la culture, procurèrent du travail & des reſſources à une mul-

titude que l'oiſiveté & la misère auroient pu rendre ſi dangereuſe.

Un jour qu'il étoit entré au directoire où l'on faiſoit les enchères, on lui adjugea deux domaines évalués de vingt à vingt-cinq mille francs ; ſur-le-champ il en transfère l'uſufruit & la propriété aux veuves & aux enfans des malheureux payſans tués dans la journée du 13 février, remet en ſilence au procureur-ſyndic l'acte qui conſacre cette tranſlation, & ſe retire avant même que perſonne eût connoiſſance de ce généreux ſacrifice.

Cette belle action qui n'eſt point aſſez connue lui valut des remercîmens de l'Aſſemblée Nationale & du roi ; mais il ne put jouir du véritable prix de ſa bienfaiſance, du bonheur de faire lui-même des heureux. Les payſans qui avoient emporté & enterré ſecrettement leurs morts, dans la crainte qu'on n'attachât leurs cadavres à la potence, ne virent qu'un piege dans ce don du colonel des dragons de l'Orient, aucun ne ſe préſenta pour le ré-

clamer, & le bienfait retourna au bienfaiteur.

Les mêmes cauſes produiſirent les mêmes effets dans preſque tout le royaume, l'intolérance alluma la perſécution, & celle-ci le fanatiſme. Le peuple étoit partout enivré d'une eſpèce de fureur ſacrée. *Mon corps eſt au roi, mon ame eſt au pape*, diſoit aux commiſſaires civils du Morbihan un payſan écumant de colère. Dans la Vendée un garde nationale, l'épée haute, ſommoit un fanatique abattu à ſes pieds: *rends-moi mon Dieu*, lui répondit cet infortuné. On peut juger par ces deux traits, du délire qui tranſportoit à cette époque la claſſe ignorante du peuple & ceux qui la dirigeoient. Ce ſeroit offrir de faſtidieuſes répétitions, que de ſuivre ici tous les détails des déſaſtres occaſionnés par les prêtres dans tous les départemens; ce ſont d'ailleurs les mêmes ſcènes répétées dans des lieux différens. Nous terminerons ce tableau par la victoire ſignalée que le courage & la raiſon remportèrent

en Alſace ſur la rage du fanatiſme révolté.

Les troubles religieux, qui agitoient les départemens du Haut & du Bas-Rhin, avoient engagé l'Aſſemblée Nationale à ordonner qu'il y ſeroit envoyé des commiſſaires. Ils n'étoient pas encore arrivés à Strasbourg, que la calomnie les y avoit précédés pour les rendre ſuſpects à tous les partis: cependant telle fut la puiſſance du langage de la raiſon & du patriotiſme, qu'une proclamation publiée par eux dans cette ville, à leur arrivée, diſſipa tous les ombrages, & qu'ils reçurent de tous les corps les hommages qu'on devoit aux envoyés des repréſentans de la nation & du roi. Le département ſeul ne paroît point dans ce concours de témoignages de bienveillance: les commiſſaires du roi s'y rendent pour y montrer leurs pouvoirs & leurs intentions, ignorant qu'ils fourniſſoient ainſi de nouvelles armes à leurs plus redoutables ennemis.

Il y avoit eu à Strasbourg une ſociété connue ſous le nom de *ſociété des citoyens*

catholiques, apoſtoliques & romains, ou *de l'union.* Ces titres ſacrés n'avoient pas été pris pour couvrir, mais pour afficher en quelque ſorte, le deſſein criminel de s'oppoſer même par la violence à l'exécution des décrets de l'Aſſemblée Nationale relativement à la conſtitution civile du clergé. Auſſi le diſtrict & la municipalité avoient-ils ſuſpendu les ſéances de cette aſſociation qui étoit une vraie conjuration contre les loix. Le département ſe rend, auprès des commiſſaires du roi, l'organe de ces hommes déjà coupables envers la nation, & dénoncés comme tels à l'accuſateur public; il demande pour eux le droit de continuer leur aſſemblée, c'eſt-à-dire, leur révolte. Il n'en fallut pas davantage aux commiſſaires pour connoître l'eſprit qui dirigeoit le département. En quittant Straſbourg pour aller à Colmar, ils écrivent à ce corps adminiſtratif pour l'inviter à arrêter les diſtributions qui ſe faiſoient de toutes parts du faux bref du pape,

à

à preſſer la vente des biens nationaux, à calmer l'inquiétude des eſprits : ils lui annoncent en même-tems que pour étendre les moyens de remplir leur miſſion, ils vont ouvrir & entretenir une correſpondance avec les diſtricts & les municipalités du département.

Le département dénonce cette lettre des commiſſaires à M. Duportail, & il envoie une copie de la dénonciation à l'Aſſemblée Nationale. La correſpondance avec les autres corps adminiſtratifs leur paroît une uſurpation ſur la hiérarchie des pouvoirs établis : ils déclarent qu'ils ne laiſſeront point dégrader entre leurs mains le pouvoir conſtitutionnel qu'ils ont reçu de leurs commettans ; ils parlent de leur zèle à faire exécuter les décrets, tandis que depuis cinq mois, le comité d'aliénation les preſſe inutilement pour la vente des biens nationaux.

Les commiſſaires ne ſe doutant même pas qu'ils étoient dénoncés pour avoir rempli leur devoir, continuent à le rem-

plir avec la même activité. Au moment où ils s'approchent de Colmar, la municipalité inſtruite de leur arrivée, deſire que la garde nationale les reçoive avec les honneurs dûs à leur miſſion. Mais un commandant du roi à Colmar, un officier de ligne, M. Dubois, malgré les défenſes expreſſes du miniſtre de la guerre, préſide le comité de la garde nationale, & le détermine à refuſer toute eſpèce d'honneurs militaires aux commiſſaires du roi; & mêlant le ridicule aux événemens les plus graves, prétend qu'une ordonnance du feu roi s'y oppoſe. Des citoyens de bonne volonté s'offrent pour faire le ſervice, pour monter la garde d'honneur que la garde nationale refuſe, & ſe rendent à l'auberge où ils doivent deſcendre. A leur entrée dans la ville, une multitude aſſez conſidérable les environne, & l'air retentit de ces cris tumultueux: *vive M. d'Artois! les commiſſaires du roi à la lanterne!* Cette foule & ces cris les accompagnent juſqu'à l'auberge qui eſt entou-

rée à l'inſtant d'une multitude menaçante. Cependant l'un des officiers municipaux s'avance avec quelques hommes armés de bâtons ſeulement pour rétablir l'ordre, & à ſon aſpect tous ces ſéditieux ſe diſperſent.

Le lendemain quelques profeſſeurs réfractaires abuſant de leur aſcendant ſur des jeunes gens ſans expérience, excitent les écoliers à un ſoulèvement, & ouvrent dans leur college des thèſes publiques où l'on agitera la queſtion, ſi la religion ordonne ou défend de prêter le ſerment. Les commiſſaires du roi, militaires ou hommes de loi, n'héſitent pas à ſe préſenter dans cette arène théologique; & ſans employer d'autre autorité que celle de la raiſon, d'autre force que celle d'une bonne logique, triomphent, ce qui n'étoit pas facile, des préjugés mêmes des profeſſeurs: huit paroiſſent diſpoſés à prêter ſur-le-champ le ſerment, & tous les écoliers d'un commun accord témoignent leur allégreſſe de n'être plus que les élèves de la patrie.

CHAPITRE VIII.

Manœuvres ſacerdotales pour exciter des querelles religieuſes. — Départ de Meſdames, *tantes du Roi. — Leur arreſtation en différentes villes. — Journée de Vincennes & des poignards. — Voyage du Roi à Saint-Cloud. — Obſtacles qu'il éprouve. — Démiſſion volontaire de M. de la Fayette du commandement-général. — Comment il céde aux inſtances des bons citoyens. — Nouvelle Saint-Barthelemi projettée dans la ville de Touloufe.*

LA preſtation de ſerment des fonctionnaires publics, & le remplacement de ceux qui refusèrent d'obéir à la loi, étoient devenus une affaire capitale entre les deux partis. Le zèle de la conſtitution s'étoit transformé chez les citoyens en une ſorte d'enthouſiaſme religieux; le zèle de l'a-

riſtocratie avoit enivré ſes ſectateurs de toutes les fureurs du fanatiſme.

Les patriotes n'épargnèrent ni les écrits, ni les diſcours pour raſſurer la conſcience allarmée de quelques paſteurs; les ariſtocrates n'épargnèrent ni les promeſſes de la faveur, ni les menaces de la religion, ni les courſes nocturnes, ni les intrigues de tous les genres pour arrêter par l'ambition, ou par des ſophiſmes théologiques les prêtres qui ſe diſpoſoient à remplir le nouveau devoir qui venoit de leur être impoſé. Le peuple prit parti dans la querelle; il oppoſa les terribles argumens de la force aux ſourdes menées & aux raiſonnemens captieux des ennemis de l'Aſſemblée Nationale: des menaces violentes ſe firent entendre. Un délai fatal avoit été aſſigné aux eccléſiaſtiques pour ſe conformer à la loi. La crainte d'un ſoulèvement dont les réfractaires euſſent pu être la victime, & l'eſpoir d'en ramener quelques-uns par la réflexion, engagea deux fois à le proroger. Enfin le

jour marqué arriva, & il fallut toute l'activité de la municipalité, & tout le dévouement de la garde nationale pour empêcher quelques-uns de ces prêtres de recevoir dans leurs propres égliſes la palme du martyre qu'ils affectoient d'ambitionner.

Au milieu des mouvemens tumultueux que le zèle aveugle de la multitude occaſionna durant pluſieurs jours, on ne doit pas omettre un trait qui fait honneur au peuple & qui caractériſe l'eſprit qui l'animoit à cette époque de la révolution. Les écrivains patriotes s'efforcèrent de lui faire ſentir combien il étoit important d'épargner le ſang dans une querelle purement politique que l'aſtuce de nos ennemis vouloit transformer en querelle religieuſe; il ſe pénétra promptement de cette vérité & ne ſe permit aucune violence. Les citoyens même de la claſſe la moins inſtruite ſe défendirent ſcrupuleuſement toute voie de fait contre les prêtres, malgré les imprudences & les

provocations ouvertes que pluſieurs enthouſiaſtes ne ceſsèrent de répéter pendant pluſieurs jours. Quelques fonctionnaires publics s'obſtinant à continuer des fonctions dont la loi les déclaroit déchus, furent dépouillés des vêtemens ſacerdotaux & chaſſés par le peuple, mais leur perſonne fut conſtamment reſpectée. *Tu voudrois bien que nous te mettions à la lanterne*, dit-on à un prêtre de S. Roch au milieu d'un attroupement qu'il avoit excité à deſſein par ſon inſolence, en refuſant de donner, ſuivant la coutume, la bénédiction à un corps-de-garde national qui avoit pris les armes pour rendre les honneurs d'uſage au viatique qu'il portoit à un malade, *mais tu as beau faire, nous ne te donnerons pas le plaiſir de faire croire à tes ſots partiſans que tu es le martyr de ta religion.*

Les curés les plus vertueux & les plus inſtruits de Paris donnèrent l'exemple de l'obéiſſance; les autres furent remplacés ſans trouble & ſans déſordre. Les nou-

velles élections honorèrent en général le choix du peuple, & auroient fait bénir dans tout le royaume la nouvelle conſtitution du clergé, ſi le nombre des ſujets & la réunion des vertus & des lumières avoient offert dans les différens départemens le même nombre de miniſtres dignes de leur profeſſion & des ſuffrages de leurs concitoyens. Mais dans une grande partie du royaume ce remplacement ne put être effectué en entier, & ce mêlange de prêtres attachés, les uns à l'ancien, les autres au nouveau ſyſtême, fut une ſource de diſſentions & de troubles qui ſe prolongèrent même après la fin de la conſtitution, & offrirent aux factieux de tous les partis des moyens de perpétuer l'agitation du peuple & de le faire ſervir à leurs vues ambitieuſes.

La queſtion théologique ſur les nouvelles loix concernant la police du clergé, avoit été diſcutée au conſeil du roi comme une queſtion d'adminiſtration ou

de politique. M. Duport très-verſé dans les matières eccléſiaſtiques n'avoit pas eu de peine à faire ſentir à Louis XVI, que le nouveau ſyſtême, loin d'ébranler & renverſer la religion, la raffermiſſoit ſur ſes baſes, & étoit le ſeul propre peut-être à donner au clergé l'eſprit civique, des connoiſſances & des mœurs, en ne lui ouvrant qu'une ſeule voie pour parvenir aux dignités de l'égliſe, l'eſtime & le reſpect du peuple.

Le roi ſe déclara publiquement alors partiſan de cet ordre de choſes. Mais on réuſſit bientôt à lui inſpirer des allarmes & à le remplir de terreurs religieuſes auxquelles l'éducation qu'il avoit reçue d'un jéſuite en habit de courtiſan (M. de la Vauguyon) & d'un prélat plus recommandable par ſes vertus & par ſa piété, que par ſes lumières (M. de Coëtloſquet), ne l'avoient que trop diſpoſé. On prit d'abord le parti de l'attaquer par l'endroit le plus ſenſible, en allarmant ſa tendreſſe pour ſa famille. Meſdames, filles de

Louis XV, lui déclarèrent qu'elles ne pouvoient plus vivre dans un pays où la religion de leurs pères étoit proſcrite, & qu'elles ſe diſpoſoient à aller chercher auprès du ſouverain pontife des conſolations pour elles, & des indulgences pour la nation. Après de vains efforts pour les diſſuader de ce voyage, le monarque ſe crut forcé de céder & n'oſa point oppoſer à ces princeſſes une autorité que la loi ne lui accordoit pas ſur de ſimples citoyens.

Cette nouvelle excita dans Paris une extrême fermentation. On ſavoit quel reſſort on avoit fait jouer pour les décider à ce voyage; on connoiſſoit les principaux agens du complot, le roi ſeul ignoroit le projet qu'on avoit fait de l'enlever lui-même & de le tranſporter dans une terre étrangère pour en faire l'eſclave d'une nobleſſe conjurée pour ſa perte, & le prétexte d'une guerre que des citoyens rebelles brûloient de porter dans leur patrie. Des députations nombreuſes

des dames de la Halle ſe tranſportèrent ſucceſſivement aux châteaux de Belle-vue & de Choiſy pour ſupplier Meſdames de ne pas abandonner le roi leur neveu, & de ne pas offrir aux ennemis de la nation & de la branche royale l'occaſion qu'ils cherchoient avec tant d'ardeur, de déſoler la France & de perdre le roi. Des expreſſions vagues & inſignifiantes, dictées par la frayeur, furent la ſeule réponſe des princeſſes. Elles n'en perſiſtèrent pas moins dans leurs ſentimens, & partirent le 19 février 1791, à dix heures du ſoir.

Une inquiétude générale ſe manifeſta le lendemain, & devint encore plus vive, au bruit qui ſe répandit que Monſieur & Madame ſe préparoient à les ſuivre. A ſix heures du ſoir, une affluence nombreuſe s'étant portée au palais du Luxembourg, Monſieur ſe préſenta au peuple & dit que non-ſeulement il ne penſoit pas à s'éloigner de Paris, mais qu'il ne quitteroit jamais ſes concitoyens; il ajouta

qu'il avoit déjà donné assez de preuves de son attachement à la constitution, & qu'il mourroit plutôt que de se séparer de la personne du roi. Cette assurance parut calmer la multitude; mais lorsque Monsieur sortit ensuite avec sa femme pour se rendre aux Tuileries, la foule l'accompagna jusque chez le roi. Le conseil général de la commune qui étoit assemblé, instruit de ce mouvement, députa à l'instant le maire & les officiers municipaux pour dissiper cet attroupement, & envoya en même-tems une députation à l'Assemblée Nationale pour lui demander avec instance un décret qui fixât les devoirs des princes de la dynastie regnante, & une loi qui prononçât contre ceux qui quitteroient leur patrie pour aller lui susciter des ennemis, la peine de la confiscation de leurs biens ou au moins de leurs revenus, après les délais fixés pour leur retour en France.

Les nouvelles que l'on reçut deux jours après contribuèrent à entretenir l'agitation

des eſprits. Meſdames avoient été arrêtées à Moret : les officiers municipaux de cette ville ayant exigé la préſentation de leurs paſſe-ports, elles préſentèrent deux écrits, l'un du roi, qui déclaroit que les perſonnes qui en étoient munies étoient Meſdames. Dans la perſuaſion où il étoit que ſes tantes n'avoient pas beſoin de paſſe-port ſous l'empire de loix nouvelles qui reconnoiſſent à tous les françois le droit d'entrer dans le royaume, d'en ſortir, & de ſe tranſporter librement où il leur plaît, il avoit cru devoir ſe borner à atteſter leur état. L'autre étoit une déclaration de la municipalité de Paris, portant qu'elle n'avoit pas le droit de s'oppoſer à ce que les citoyens parcourent le royaume à leur gré. Les officiers municipaux incertains de la conduite qu'ils avoient à tenir, eurent recours à l'Aſſemblée Nationale, & décidèrent en attendant, qu'ils iroient prier Meſdames de ſuſpendre leur marche. Mais un détachement de chaſſeurs de Lorraine étant venu

les armes hautes entourer la voiture des princeſſes, les mit en état de ne pas faire dépendre leur détermination de celle de la municipalité de Moret, & elles continuèrent leur route.

Mais la même ſcène ſe renouvela bientôt à Arnay-le-Duc : il n'y avoit pas là de chaſſeurs de Lorraine, & les tantes du roi forcées de céder aux inſtances de la municipalité, ſuſpendirent leur voyage. Elles écrivirent à l'Aſſemblée Nationale pour lui demander un paſſe-port, & leur garantir la jouiſſance des droits aſſurés par la conſtitution à tous les citoyens dans toute l'étendue de l'empire. Dès que l'on en fut inſtruit à Paris, il ſe forma dans le jardin des Tuileries un attroupement conſidérable de femmes & d'une quantité de peuple, qui demandoient que le roi donnât des ordres pour le retour de Meſdames. Le maire & auſſi-tôt après lui, tous les officiers municipaux s'y tranſportèrent. Ils firent de vains efforts pour engager la multitude à s'éloigner,

le raſſemblement groſſiſſoit toujours, & la municipalité ne put ſortir qu'avec peine du jardin pour ſe rendre au château. La foule l'accompagna juſqu'à la grille autour de laquelle elle ſe preſſoit avec une ſorte de fureur, demandant à parler au roi; les femmes ſur-tout faiſoient rage & montroient le plus violent emportement. M. Bailly leur obſerve qu'il faut du moins faire demander auparavant la permiſſion de ſa majeſté. Mais on eſt ſourd à ſes exhortations. Les officiers municipaux ordonnent alors, à pluſieurs repriſes, au nom de la loi, à la multitude de ſe retirer. Leur ſommation ne produiſant pas plus d'effet, deux détachemens de la garde nationale entrent par les portes du manège & du Pont-Royal, tandis qu'un troiſième ſuivi de quelques pièces d'artillerie & précédé d'officiers municipaux, ſe fait ouvrir la grille. La contenance ferme de la garde nationale fit bientôt évacuer le jardin, la marche de quelques bataillons dans les alentours

du château rétablit en peu de tems la tranquillité publique, & fit ſentir aux plus échauffés que le parti de la retraite étoit le ſeul qui leur reſtoit à prendre.

Ce mouvement populaire ſe communiqua juſqu'à l'Aſſemblée Nationale où une diſcuſſion plus vive & plus animée que ne ſembloit le comporter un ſujet de cette nature, remplit une longue ſéance, & ne fut appaiſée que par une plaiſanterie de M. de Menou : *L'Europe*, dit-il, *ſera, je crois, bien étonnée, lorſqu'elle apprendra que l'Aſſemblée Nationale de France s'eſt occupée pendant quatre heures du départ de deux dames qui aiment mieux entendre la meſſe à Rome qu'à Paris.* Cet événement avoit cependant une importance plus réelle qu'il ne ſembloit en préſenter : il eſt impoſſible de ſe diſſimuler qu'il ne fût lié à des projets très-étendus. Ce qui arriva quelques jours après en fut la preuve.

Il paroît que les ennemis du bien public qui cherchoient toutes ſortes de moyens

moyens d'exciter du trouble avoient imaginé de perſuader au peuple que le donjon de Vincennes étoit une ſeconde Baſtille, & qu'il falloit le démolir. Avec de pareilles idées, il étoit facile de remuer le fauxbourg S. Antoine. Cependant les habitans de ce quartier commençoient à écouter la voix de la raiſon que pluſieurs bons citoyens s'occupoient à leur faire entendre dans des ſociétés populaires qui s'y étoient formées. Auſſi les efforts des ſéditieux n'eurent pas le ſuccès qu'ils en attendoient, & ils furent obligés pour l'exécution de leurs projets de s'adreſſer à des brigands qui le 28 février 1791, partirent des environs de Paris pour ſe rendre à Vincennes : heureuſement le directoire du département, la municipalité & le général de Paris avoient eu le tems de prendre les meſures néceſſaires pour oppoſer la force à la force. Déjà ſur la réquiſition du maire de Vincennes, des détachemens de cavalerie, d'infanterie & de la garde

nationale s'étoient rendus ſur les lieux ; mais une grande partie des habitans du fauxbourg S. Antoine pouſſés par un ſentiment de curioſité, s'y étoient également tranſportés, & les curieux avoient fini par ſe joindre aux démoliſſeurs.

M. de la Fayette inſtruit que la démolition étoit commencée, que les troupes avoient été requiſes & qu'elles étoient en marche, y court auſſi-tôt, & les trouve rangées en bataille autour du donjon. Une partie de la garde nationale étoit ſortie des rangs & témoignoit ſon mécontentement de ce qu'on ſe diſpoſoit à employer la force pour empêcher un acte de liberté qui ne ſembloit pas criminel. Cette idée avoit pris crédit, par la tranquillité avec laquelle les officiers municipaux de Vincennes reſtoient ſpectateurs de la démolition. La préſence de M. de la Fayette & la fermeté avec laquelle il parle à ſes troupes, fait rentrer dans la ſubordination les eſprits inquiets ; le reſte de la garde nationale cède à ſes

diſcours obligeans & lui montre un entier dévouement.

Il falloit enſuite être requis par le pouvoir civil pour réveiller l'attention de la municipalité de Vincennes, & lui rappeler ſes devoirs. M. de la Fayette s'adreſſe au maire : « Monſieur, lui dit-il, » en qualité de commandant de la garde » nationale, je prends ici vos ordres, & » j'obéirai ; mais je vous avertis que ſi » vous manquez de fermeté, & ſi vous » ne faites pas reſpecter la loi, je vous » dénonce demain à l'Aſſemblée Natio- » nale ». Ce diſcours ramène les officiers municipaux aux vrais principes ; ils donnent ordre de faire ceſſer la démolition & d'arrêter ceux que l'on ſurprendroit en flagrant-délit.

A peine l'ordre eſt-il donné, qu'un détachement de la garde nationale s'élance dans le donjon : ſoixante brigands ſont arrêtés, les autres prennent la fuite & ſe mêlent à la foule qui entouroit le corps de troupe rangé en bataille devant le

donjon ; ils excitent le peuple, & la fermentation augmente au point que la garde nationale eſt inſultée. Sur un nouvel ordre du maire de Vincennes M. de la Fayette commande un demi-tour à droite, fait préſenter la bayonnette ; la foule ſe diſperſe & quelques mutins ſont arrêtés. Ceux qui échappent courent au fauxbourg S. Antoine pour le ſoulever ſous le prétexte de délivrer les priſonniers. Pluſieurs avis préviennent le général qu'il y a du danger à traverſer le fauxbourg avec les priſonniers. Il forme une forte colonne, place les priſonniers au centre, & fait marcher une avant-garde avec du canon. Il n'éprouve aucune réſiſtance ; on entend ſeulement les cris d'un grand nombre de gens ſans aveu qui couroient devant & ſur les flancs, & que l'on diſtinguoit facilement des habitans du fauxbourg S. Antoine. Un cavalier qui s'étoit écarté fut bleſſé d'un coup de piſtolet, & un aide-de-camp reçut trois coups de pierre.

La colonne ayant à ſa tête le général accompagné de deux officiers municipaux de Paris, s'avance avec beaucoup d'ordre & de fermeté juſqu'à l'hôtel-de-ville, & delà à la conciergerie où les priſonniers ſont dépoſés.

Cet exploit qui fit autant d'honneur au général qu'à la garde nationale, par l'attachement qu'ils avoient montré pour la loi, & leur courage à la faire reſpecter, augmente bien d'intérêt quand on le rapproche de ce qui ſe paſſoit en même tems aux Tuileries.

Dès le matin on avoit arrêté dans les appartemens du roi un homme portant un poignard ſous ſon habit. Il fut conduit au comité de la ſection des Feuillans, où M. le maire ſe rendit pour l'interroger. Le particulier ayant été reclamé par des perſonnes connues, & paroiſſant ne s'être armé que pour ſa propre défenſe, toute ſollicitude pour la sûreté de la perſonne du roi étant d'ailleurs

diſſipée, d'après le réſultat de l'interrogatoire, le priſonnier fut relâché.

Tout Paris étoit occupé de cet événement, lorſque la nouvelle de la démolition de Vincennes vint augmenter les inquiétudes. La garde deſcendante ne voulut pas quitter les Tuileries, & obtint de M. de la Fayette la permiſſion de reſter avec la garde montante. C'eſt après avoir donné différens ordres, que le général courut à Vincennes, comme nous l'avons dit. Il revenoit à la tête de ſa colonne, lorſqu'on vint lui dire qu'il y avoit fermentation aux Tuileries ; que les appartemens ſe trouvoient remplis de perſonnes dont une grande partie étoit inconnue; que cette multitude étoit entrée à l'inſu de la garde nationale, par une porte de dégagement qu'avoit fait ouvrir M. de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, & que tous étoient armés de cannes à épée, de piſtolets & de poignards.

Pendant que M. de la Fayette accou-

roit, M. de Gouvion, major-général, avoit prévenu le roi, qui demanda pourquoi plus de quatre cens perſonnes avec des armes ſecrettes s'étoient ainſi raſſemblées dans ſes appartemens. On lui répondit que c'étoit ſa nobleſſe qui, effrayée de l'événement de Vincennes, ſe rallioit autour de lui pour le défendre. Le roi déſapprouva beaucoup *ce zèle indiſcret de ces meſſieurs*, ce ſont les expreſſions dont il ſe ſervit, déclara qu'il ſe croyoit en parfaite sûreté au milieu de la garde nationale, & ordonna que les *indiſcrets* fuſſent déſarmés & renvoyés.

On ne ſauroit peindre la ſatisfaction de la garde nationale en apprenant l'ordre du roi & la confiance qu'il avoit en elle. Pas un ſeul de la prétendue nobleſſe, armée pour le roi, n'échappa ſans avoir été rudement fouillé, pouſſé, balotté & chaſſé; pluſieurs même reçurent d'une manière plus ſignificative la punition de leur inſolence. *Je ne ſuis pas fait*, diſoit l'un, *pour être fouillé: un homme comme*

moi, disoit un autre, *n'a rien de commun avec la garde nationale.* Les huées & la honte furent les traitemens les plus doux qu'éprouvèrent ceux qui, sans mot dire, se désarmoient & fuyoient.

L'expulsion des *indiscrets* s'opéroit lorsque M. de la Fayette arriva. Dès qu'il apperçoit M. de Villequier: « Je trouve » bien étrange, Monsieur, lui dit-il avec » le ton d'un vainqueur, qu'après être » convenu avec M. de Gouvion, que » vous ne laisserez entrer que les gens » de service, vous rempliſſiez les appar- » temens, d'hommes armés, étrangers à la » garde nationale! Si ce sont de bons » citoyens, que n'ont-ils pris l'uniforme » pour avoir l'honneur de servir avec » nous? s'ils ne le sont pas, je ne les » souffrirai point ici. Je réponds à la » nation de la sûreté du roi, & je ne le » croirai point en sûreté lorsqu'il sera en- » touré de gens de cette espèce. (M. de Villequier balbutia qu'ils méritoient confiance.) » Ceux à qui vous avez con-

» fiance, reprit M. de la Fayette, n'ont » pas la mienne; cela dépend des goûts, » je ne ſuis point du vôtre; au reſte, » Monſieur, ſi pareille choſe vous ar- » rive à l'avenir, je déclare à l'Aſſemblée » Nationale que je ne réponds point de la » sûreté du roi ». Un courtiſan ayant dit que beaucoup de ces meſſieurs appartenoient à des familles de la connoiſſance du général: « C'eſt parce que je les con- » nois, lui répondit-il, que je n'ai point » de confiance en eux, & que je ne les » ſouffrirai point ici ».

Il en falloit bien moins pour encourager la garde nationale dans l'expulſion qu'elle faiſoit avec une rudeſſe à laquelle meſſieurs les *indiſcrets* n'étoient point accoutumés.

Rien n'étoit plus plaiſant que de voir ces merveilleux Céſars, ſi impatiens, ſi peu diſpoſés à ſouffrir les injures, dépoſer bien humblement les cannes, les épées, les piſtolets, les poignards, & parcourir, tête baiſſée, la haie des gardes

nationales, recevant humblement les colibets, les huées, & même les bourades des vainqueurs.

M. Villequier ayant fait dire à M. la Fayette que l'uſage étoit que le premier gentilhomme de la chambre fût reſponſable du roi : « Dites à M. Villequier, que » s'il arrivoit quelque choſe au roi, la » nation ne s'en prendroit pas à lui, car » elle ne ſait pas ſeulement qu'il exiſte ; » mais que ſi les officiers de l'intérieur » du palais ſont reſponſables, il faudroit » en chaſſer lui & tous les ariſtocrates, » & y mettre des amis de la liberté & » de la révolution ».

Le lendemain dans l'ordre donné par le général, il s'expliquoit en ces termes :

« Le commandant général croit devoir » prévenir l'armée, qu'il a pris les ordres » du roi pour que les appartemens du » château ne ſe rempliſſent plus de ces » hommes, dont quelques-uns, ſans dou- » te, par un zèle ſincère, mais dont plu- » ſieurs auſſi par un zèle très-juſtement

» ſuſpect, ont oſe hier ſe placer entre » la garde nationale & le roi. Le com- » mandant-général, d'après les ordres du » roi, a intimé aux chefs de la domeſti- » cité du château, qu'ils euſſent à pren- » dre des meſures pour prévenir pareille » indécence. Le roi de la conſtitution » doit, & ne veut être entouré que de » ſoldats de la liberté.

» Les perſonnes qui auroient dans leurs » mains les armes dont on a dépouillé » ceux qui s'étoient gliſſés hier dans le » château, ſont priées de les rapporter » au procureur-ſyndic de la commune ».

MM. Villequier & Duras, premiers gentilshommes de la chambre du roi dans un tems où il y avoit des gentils-hommes, ſous prétexte de répondre à ce qu'ils trouvoient d'injurieux pour eux dans cet ordre, cherchèrent à ſe diſculper de la manœuvre manquée qu'ils avoient préparée. Mais la lettre qu'ils publièrent n'offrit qu'une nouvelle preuve du complot qu'ils avoient médité.

Cet événement étoit bien propre à entretenir les ſoupçons & les inquiétudes des Pariſiens : la conduite imprudente de la famille royale devoit néceſſairement les augmenter. Depuis long-tems ſe répandoient des bruits malheureuſement trop bien fondés, que le roi donnoit aſyle dans ſon palais à des prêtres non-conformiſtes, & qu'il ſe diſpoſoit à ſe rendre à Saint-Cloud, pour éviter de communiquer pendant la quinzaine de pâques, avec les prêtres conſtitutionnels, & abandonner dès qu'il le pourroit, l'Aſſemblée Nationale & la France. La fermentation qui ſe manifeſtoit d'une manière très-allarmante, ne fit rien changer aux diſpoſitions de la cour, & elle n'en continua pas moins à perſiſter dans un projet de voyage qui pouvoit devenir ſi funeſte à la tranquillité publique.

Dès le vendredi 15 avril, ſur la demande du roi, des ordres avoient été donnés pour ce voyage par le directoire du département. Le dimanche ſuivant, la

première diviſion de la garde nationale avoit formé le détachement qui devoit aller à Saint-Cloud : le lundi matin, ce détachement étoit parti, & perſonne n'avoit imaginé d'oppoſer le moindre obſtacle à une marche ordonnée par les corps adminiſtratifs & parfaitement connue de l'Aſſemblée Nationale. Mais il n'en fut pas de même au moment du départ du roi. Le bruit avoit couru la veille qu'il avoit reçu, dans ſa chapelle dont l'entrée étoit interdite au public, la communion des mains de ſon grand-aumônier dont la reſiſtance à la loi étoit connue; qu'il avoit retiré au réſpectable curé de Saint-Euſtache la direction de ſa conſcience pour la donner à un ex-jéſuite; qu'il avoit mal reçu le nouveau curé de Saint-Germain l'Auxerrois auquel il avoit tourné le dos, & que des ſcènes de ce genre s'étoient répétées au palais du Luxembourg. Ces bruits populaires qui n'étoient pas tous également dénués de fondement, excitèrent des mécontente-

mens & des murmures. Comme on apperçoit les voitures du roi, le tocsin de l'égliſe de Saint-Roch ſe fait entendre, en moins d'une demi-heure, la place du Carrouſel eſt couverte de citoyens ſans armes. La garde nationale, ſur les ordres de ſes chefs, s'y rend auſſi la bayonnette renverſée en ſigne de fraternité: M. de la Fayette & ſes aides-de-camp ſe répandent dans la foule pour la rappeler à des ſentimens de paix & de modération. On ne leur répond que par ces cris: *taiſez-vous, le roi ne partira pas.* Monſieur paroît aux fenêtres du *Muſeum* en face du Carrouſel; mille voix s'élèvent du milieu de la place: *nous ne voulons pas que le roi parte.*

Cependant le roi monte dans ſa voiture avec ſa famille. A cette vue les inſtances du peuple redoublent, on veut inutilement mettre des obſtacles à ſon opiniâtreté, plus on les multiplie, plus elle augmente. M. de la Fayette ordonne à la garde nationale d'ouvrir le paſſage.

Elle ne reconnoît plus la voix de ſon général; les cris, le tumulte, les menaces ſe font entendre ſans interruption. Il y avoit déjà ſept quarts-d'heures que le prince attendoit dans ſon carroſſe la liberté de pourſuivre ſa route. M. de la Fayette ſe tranſporte au directoire & à la municipalité pour leur rendre compte de l'état des choſes; il en reçoit l'ordre de faire ouvrir le paſſage au roi. Pendant ce tems les ariſtocrates, par un ſingulier concert avec la multitude, ſupplioient le roi de remonter dans ſes appartemens, dans le deſſein de conſtater la violence qui lui étoit faite, & de prouver à l'Europe qu'il n'étoit pas libre. Un officier municipal fit au roi les mêmes prières, par amour de la paix, & ſur-le-champ ſa majeſté ſe rendit à ſon invitation.

Le jour même, le département préſenta au roi une adreſſe dans laquelle il l'invitoit à faire ceſſer les défiances du peuple. « Sire, lui dit-il, le directoire du département de Paris a rendu compte à

une aſſemblée extraordinaire de tous les membres du département, de l'état actuel de la capitale. Le département n'en a point été effrayé, parce qu'il connoît l'attachement du peuple à la perſonne du roi, & qu'il ſait que le roi a juré fidélité à la conſtitution. Mais, ſire, la confiance que le peuple a dans votre perſonne, peut-elle réſiſter long-tems aux impreſſions que des hommes preſſés de jouir de la liberté, reçoivent de tout ce qui eſt auprès de vous? Les ennemis de la liberté ont craint votre patriotiſme, ils ſe ſont dit: nous allarmerons ſa conſcience. Cachant ſous un voile ſaint leur orgueil humilié, ils verſent ſur la religion des larmes hypocrites; ce ſont là, ſire, les hommes dont vous êtes entouré. On voit avec peine que vous favoriſez les réfractaires; que vous n'êtes ſervi preſque que par des ennemis de la conſtitution; & l'on craint que ces préférences trop manifeſtes n'indiquent les véritables diſpoſitions de votre cœur. Sire, les circonſtances

conſtances ſont fortes. Une fauſſe politique doit répugner à votre caractère, & ne ſeroit bonne à rien. Par une démarche franche, éloignez de vous les ennemis de la conſtitution; annoncez aux nations étrangères qu'il s'eſt fait une glorieuſe révolution en France; que vous l'avez adoptée; que vous êtes maintenant le roi d'un peuple libre; & chargez de cette inſtruction d'un nouveau genre, des miniſtres qui ne ſoient pas indignes d'une ſi auguſte fonction.

» Que la nation apprenne que ſon roi s'eſt choiſi, pour environner ſa perſonne, les plus fermes appuis de la liberté: car aujourd'hui il n'eſt pas d'autres véritables & utiles amis du roi. Sire, ne repouſſez pas la démarche que fait auprès de vous le département de Paris; le conſeil qu'il vous offre vous ſeroit donné par les quatre-vingt-trois départemens du royaume, ſi tous étoient à portée de ſe faire entendre auſſi promptement que nous ».

Le corps municipal réitéra deux jours

après la même demande & les mêmes vœux, & convoqua l'assemblée des sections pour délibérer purement & simplement par *oui* ou par *non*, si on engageroit le roi à partir, ou si on le remercieroit de n'être point parti. Toutes les sections répondirent qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer; & plusieurs exprimèrent leur étonnement sur le mode de délibération proposée.

Le 19, le roi se rendit à l'Assemblée Nationale où les applaudissemens lui furent prodigués comme pour le dédommager de ce qui s'étoit passé la veille. « Messieurs, dit-il, je viens au milieu de vous avec la confiance que je vous ai toujours témoignée; vous êtes instruits de la résistance que l'on a apportée hier à mon départ pour Saint-Cloud. Je n'ai pas voulu qu'on la fît cesser par la force, parce que j'ai craint de provoquer des actes de rigueur contre une multitude trompée, & qui croit agir en faveur des loix lorsqu'elle les enfreint. Mais il importe à la

nation de prouver que je ſuis libre : rien n'eſt ſi eſſentiel pour l'autorité des ſanctions & des acceptations que j'ai données à vos décrets. Je perſiſte donc par ce puiſſant motif, dans mon projet de voyage à Saint-Cloud, & l'Aſſemblée Nationale en ſentira la néceſſité. Il me ſemble que pour ſoulever un peuple fidèle, & dont j'ai mérité l'amour par tout ce que j'ai fait pour lui, on cherche à lui inſpirer des doutes ſur mes ſentimens pour la conſtitution. J'ai accepté & juré de maintenir cette conſtitution dont la conſtitution civile du clergé fait partie, & j'en maintiendrai l'exécution de tout mon pouvoir. Je ne fais que renouveler ici l'expreſſion des ſentimens que j'ai ſouvent manifeſtés à l'Aſſemblée Nationale; elle ſait que mes intentions & mes vœux n'ont d'autre objet que le bonheur du peuple, & ce bonheur ne peut réſulter que de l'obſervation des loix & de l'obéiſſance à toutes les autorités légitimes & conſtitutionnelles »,

Le lendemain le corps municipal ſe rendit chez le roi pour lui faire part des cauſes de l'inquiétude générale, & l'engager, comme l'avoit fait le département, à éloigner de ſon palais ceux qui provoquoient la juſte défiance du peuple. Le roi, répondant au diſcours de M. le maire, lui témoigna combien il étoit ſenſiblement affecté de ce qui ſe paſſoit; il ajouta que la démarche qu'il avoit faite à l'Aſſemblée Nationale n'étoit qu'une manifeſtation publique d'un ſentiment qui n'avoit ceſſé d'être dans ſon cœur. « C'eſt à vous, Meſſieurs, à faire connoître à vos concitoyens, au peuple qui vous a élus, & dont je ſuis le meilleur ami, mes ſentimens que rien au monde ne fera changer ». M. le maire répondit que la municipalité étoit l'organe des inquiétudes du peuple. « C'eſt à vous à l'éclairer, reprit le monarque, & à le tranquilliſer ſur mes ſentimens ». Ces paroles proférées par le roi avec l'accent d'un ſentiment auſſi pénible que fortement prononcé,

donnoient à ce dialogue une expreſſion de vérité qui manifeſtoit une eſpèce d'indignation de ce qu'on avoit pu ſoupçonner ſon attachement aux loix & ſon dévouement à la conſtitution.

On n'en continua pas moins à répandre les écrits & les placards les plus incendiaires. Le club des cordeliers, entr'autres, fit afficher une dénonciation ſignée de ſon préſident & de deux ſecrétaires, contre la perſonne du roi. On ſe répandit en propos contre l'Aſſemblée Nationale, & l'on chercha même à ſoulever le peuple contr'elle. Un grenadier de la première diviſion qui s'étoit permis de tenir à la portière du roi les diſcours les plus outrageans, ayant été chaſſé de ſa compagnie, fut accueilli par le club des cordeliers qui le prit ſous ſa protection; enfin on eſſaya de ſemer la diviſion dans la garde nationale. Mais une démarche déciſive de M. de la Fayette produiſit dans l'eſprit des ſoldats citoyens un mouvement ſalutaire, & rendit tout d'un

coup aux règles de la diſcipline le corps que l'on tentoit d'en écarter.

Le 21, à midi, on annonce à l'*ordre* que M. de la Fayette avoit envoyé à M. le maire ſa démiſſion de la place de commandant-général de la garde nationale. La nouvelle de cette réſolution ſe répand promptement dans les ſections où elle eſt reçue comme une calamité publique. Toutes ſe raſſemblent, toutes ſe hâtent de députer au général pour le prier de retirer ſa démiſſion. Les ſoixante bataillons ſe rendent chez lui; l'armée entière veut lui faire entendre & ſes regrets de ce qui s'étoit paſſé le lundi précédent aux Tuileries, & l'aſſurance qu'elle vouloit lui donner d'obéir déſormais à tout ce qu'il lui commanderoit au nom de la loi. Mais on ne peut vaincre ſa réſiſtance; il ſe refuſe aux vœux de l'armée. Des bataillons marchent auſſitôt à l'hôtel-de-ville; leurs députés ſont introduits. « Venez, parlez pour nous; ſauvez la patrie; rendez le général à ſon armée ». C'étoit

ainſi que s'exprimoit le déſeſpoir de ces vrais ſoldats de la conſtitution. Le conſeil délibère : il part à dix heures du ſoir pour ſe rendre chez M. de la Fayette, au milieu de ces députés des bataillons & du peuple qui béniſſoit cette démarche. M. de la Fayette répond aux inſtances du maire avec un ſentiment d'attendriſſement dont il s'efforçoit envain de ſe défendre, & demande à ſes frères d'armes au milieu deſquels il paroiſſoit, dépouillé des marques de ſon commandement & vêtu d'un ſimple habit bourgeois, la permiſſion de porter le lendemain ſa réponſe au conſeil général. Il s'y rendit dans le même coſtume qu'il avoit la veille, & après avoir laiſſé calmer l'agitation qu'occaſionnoit ſa préſence, il exprima ſa reconnoiſſance des ſentimens que lui manifeſtoient ſes camarades & rappela fortement les principes conſtitutionnels d'après leſquels la force publique devoit obéir à celui que ſes concitoyens avoient choiſi pour les commander. Un orateur

lui répondit au nom des députés des bataillons & exprima l'attachement de toute l'armée pour ſon général. Des cris unanimes & répétés preſsèrent alors M. de la Fayette de reprendre le commandement, lui annoncèrent que c'étoit en lui ſeul que l'armée plaçoit ſa confiance, & que la choſe publique étoit en danger s'il ſe refuſoit à ce vœu général. Quelques volontaires ſe jettent à ſes genoux..... Il ſe recule avec un mouvement d'indignation. — « Remettez-vous, général, lui dit un de ces guerriers ; ce ne ſont pas des eſclaves que vous voyez à vos pieds, ce ſont des hommes libres qui fléchiſſent le genou devant la ſtatue de la liberté ». Dès que M. de la Fayette put ſe faire entendre, il répondit que l'on attachoit trop d'importance à ſa perſonne; que le ſalut public ne dépendoit pas d'un individu, mais des moyens qui pouvoient aſſurer à celui qui commanderoit, la certitude d'être obéi, & de pouvoir garantir les perſonnes, les propriétés & la tranquillité publique qui

ne ſauroit exiſter ſans la plus entière ſoumiſſion aux loix. Le vœu qu'il venoit d'exprimer fut celui de la preſque totalité de l'armée ; les ſoixante bataillons s'aſſemblèrent le lendemain, & cinquante & un apportèrent au corps municipal leurs délibérations, portant le ſerment individuel & ſigné par chaque citoyen ſoldat ou ſoldat citoyen, d'obéir & de faire obéir à la loi, & aux ordres qui lui ſeroient donnés par le commandant-général pour ſon exécution, & l'excluſion du rang de garde nationale pour ceux qui ſe refuſeroient à ſigner ce ſerment & pour tout citoyen qui, après l'avoir ſigné, manqueroit de le remplir.

Le dimanche 24, à onze heures du ſoir, le conſeil municipal fit à M. de la Fayette une députation pour lui porter un arrêté par lequel, en lui manifeſtant le vœu des bataillons, il l'invitoit à céder à l'attachement de l'armée pariſienne pour ſon général, & à l'engagement qu'elle avoit pris d'obéir aux loix. M.

de la Fayette répondit en reprenant ſa démiſſion, & en ſe jettant dans les bras du maire & de ſes collégues.

Cette nouvelle ſe répandit à minuit dans les principaux corps-de-garde. Le lendemain les bataillons prirent les armes, & ſe tranſportèrent chez le général pour lui témoigner leur joie & leur reconnoiſſance. Ces ſentimens ſe manifeſtèrent ſur-tout à la place de Grève, lorſque le général vêtu de ſon uniforme vint faire défiler la garde. Hommes, femmes, enfans, vieillards, tous l'entourèrent, & il put facilement reconnoître à ce mouvement de tous les citoyens de la capitale, la confiance que leur inſpiroient ſes vertus & ſon patriotiſme.

Les factieux des deux partis dont toutes les démarches eurent toujours une ſi étonnante reſſemblance, s'efforcèrent de troubler le triomphe du général & la joie des bons citoyens. Des grouppes ſe formèrent au Palais Royal & aux Tuileries; les aſſemblées ſe ſuccédèrent au

club des *cordeliers*, & à celui de *la ſociété fraternelle* : on propoſa dans le premier de s'engager par ſerment à tuer M. de la Fayette à la première occaſion ; une femme fit la motion, dans le ſecond, de le pendre à ſa porte. On ne ceſſa de prendre des arrêtés, & d'exciter le peuple par des affiches écrites en ſtyle de Cannibales.

Le corps municipal crut qu'un exemple ſur quelques excès coupables commis dans la journée du 18 avril, en impoſeroit aux ſéditieux & rameneroit le calme. Quelques grenadiers ſoldés du bataillon de l'Oratoire avoient quitté leur poſte ce jour-là, & s'étoient répandus dans les rangs de la garde nationale, pour l'engager à ne point obéir aux ordres du département & de la municipalité ; ils avoient menacé la cavalerie de faire feu ſur elle, ſi elle oſoit protéger le départ du roi ; ils avoient tenu autour de la voiture du prince les propos les plus outrageans pour ſa perſonne & celle

de la reine. Depuis ſept à huit mois cette compagnie montroit d'ailleurs l'inſubordination la plus déclarée. On décida qu'elle ſeroit licenciée, & l'arrêté de la municipalité s'exécuta ſur la place du Louvre en préſence des détachemens des ſoixante bataillons. Mais le corps municipal ne voulant point punir un grand nombre de braves ſoldats & de bons citoyens pour les fautes d'un petit nombre d'eſprits turbulens, recréa une nouvelle compagnie qu'il forma des membres de l'ancienne, à l'exception de quatorze auxquels elle laiſſa leur congé, & la transféra de l'Oratoire, à la rue Verte, fauxbourg Saint-Honoré. Il y eut quelques mouvemens au moment de ce départ, mais ils furent bientôt réprimés par le courage de la garde nationale.

Peu de tems auparavant le fanatiſme avoit rempli la ville de Toulouſe de meurtres & d'aſſaſſinats. Dès la formation de la garde nationale de cette ville, ſes habitans s'étoient diviſés en quatorze

légions: le quartier de S. Barthelemy en compoſoit deux. La plupart des citoyens employés ci-devant au parlement, & par conſéquent les moins contens de la révolution, formoient la ſeconde légion de la S. Barthelemy, dont M. d'Aſpe, ci-devant préſident à mortier, avoit été nommé colonel. Les principes & les démarches de cette légion avoient toujours été ſuſpects au reſte de la garde nationale, & ce n'étoit pas ſans raiſon. Cette troupe de gens de palais, comme pour juſtifier le nom qu'elle portoit, avoit conçu l'infâme projet de ſe défaire, pendant la nuit, de tous les habitans du quartier le plus commerçant de Toulouſe. Le motif d'une proſcription auſſi cruelle étoit que les citoyens adonnés au commerce, paroiſſoient franchement attachés à la conſtitution, & qu'ils ridiculiſoient les légionnaires de la Saint-Barthelemy. Le ſignal des meurtres fut donné dans la nuit du 18 mars. La ſcène la plus affreuſe que l'on ſe propoſoit de donner,

commença par quatorze coups de fuſils tous portans, & neuf coups de bayonnettes ou de ſabres; déjà pluſieurs citoyens étoient égorgés, lorſque la municipalité appela aux armes & déploya toutes les forces qui étoient à ſa diſpoſition. La garde nationale n'eut qu'à paroître pour mettre en fuite tous ces aſſaſſins, dont quelques-uns coururent chercher un aſyle en Eſpagne contre la vengeance des loix. On ſe porta à leur corps-de-garde; il étoit déſert: mais on y trouva des lingots de plomb & des balles mâchées. Le peuple furieux, ſe précipite dans la maiſon du commandant de la légion, en arrache les drapeaux, les met en pièces, & porte les lambeaux ſur la place publique où ils furent brûlés. La municipalité de concert avec le département ſupprima la légion de la S. Barthelemy & dénonça aux tribunaux les aſſaſſins dont elle étoit formée. L'Aſſemblée Nationale confirma ces meſures & approuva la conduite prudente & cou-

rageuſe des corps adminiſtratifs qui avoient préſervé la ville d'une ſubverſion générale.

Fin du ſixième Volume.

TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans ce ſixième Volume.

CHAPITRE PREMIER. *Terreurs & eſpérances ſimultanées des ennemis de la Conſtitution. — Camp fédératif de Jalez. — Moyens employés par ſes Chefs pour en faire le foyer d'une contre-révolution. — Scène remarquable donnée par un Maire de Provence,* page 1

CHAP. II. *Miracles & prophéties pour allarmer le patriotiſme des campagnes. — Tentative faite au château de Saint-Cloud par MM. d'Hozier & Petit-Jean. — Prodigieux effets du magnétiſme dans toute cette affaire. — Evaſion de M. Bonne-Savardin des priſons de l'Abbaye,* 17

CHAP. III. *Fermentation de l'Armée. — Réclamations*

clamations des Soldats contre les Etats-Majors. — Affaire de Nancy, 45

CHAP. IV. *Conjuration des puiſſances européennes contre la Conſtitution. — Intervention armée de la France dans les projets de guerre entre l'Eſpagne & l'Angleterre. — Réforme du code pénal de la marine. — Syſtême d'indépendance élevé dans la colonie de Saint-Domingue. — Opérations & mouvemens des rebelles. — Leur départ pour Breſt. — Comment ils ſéduiſent la municipalité, le club & jettent le trouble dans l'eſcadre de ce port. — Déſarmement de la flotte,* 138

CHAP. V. *Retraite de M. Necker. — Démarche propoſée à l'Aſſemblée contre les autres agens du pouvoir exécutif. — Mouvemens oratoires de M. de Cazalès contre cette meſure. — Création d'un nouveau Miniſtère. — Anéantiſſement des Parlemens. — Rébellion de celui de Toulouſe. — Inſurrection du régiment de Royal-Liégeois. — Affaire de Saint-Jean d'Angély. — Troubles de Gour-*

don. — *MM. de Fleurieu, Duport du Tertre, Deleſſart, Duportail & Montmorin,* 172

CHAP. VI. *Hoſtilités du Cardinal de Rohan.* — *Invaſion du château de Buſſi.* — *Projet d'enlèvement du roi à Rouen.* — *Libelles contre-révolutionnaires.* — *Conſpiration de Lyon.* — *Duel de MM. Lameth & Caſtries.* — *Des principaux clubs.* — *Troubles & événemens funeſtes occaſionnés par les clubs* des Amis du Roi & de la Paix *dans les villes d'Aix & Perpignan,* 219

CHAP. VII. *Rébellion des prélats & des prêtres contre la conſtitution civile du Clergé.* — *Fauſſes meſures du corps légiſlatif & du gouvernement.* — *Politique aſtucieuſe de la Cour de Rome.* — *Manœuvres ſacerdotales pour ſoulever les villes & les campagnes.* — *Doctrine ſéditieuſe des émiſſaires eccléſiaſtiques.* — *Troubles occaſionnés par le fanatiſme dans le Morbihan & pluſieurs autres départemens,* 266

CHAP. VIII. *Manœuvres ſacerdotales pour exciter des querelles religieuſes. — Départ de* Meſdames, *tantes du Roi. — Leur arreſtation en différentes villes. — Journée de Vincennes & des poignards. — Voyage du Roi à Saint-Cloud. — Obſtacles qu'il éprouve. — Démiſſion volontaire de M. de la Fayette du commandement général. — Comment il céde aux inſtances des bons citoyens. — Nouvelle Saint-Barthelemy projettée dans la ville de Toulouſe,* 308

Fin de la Table.
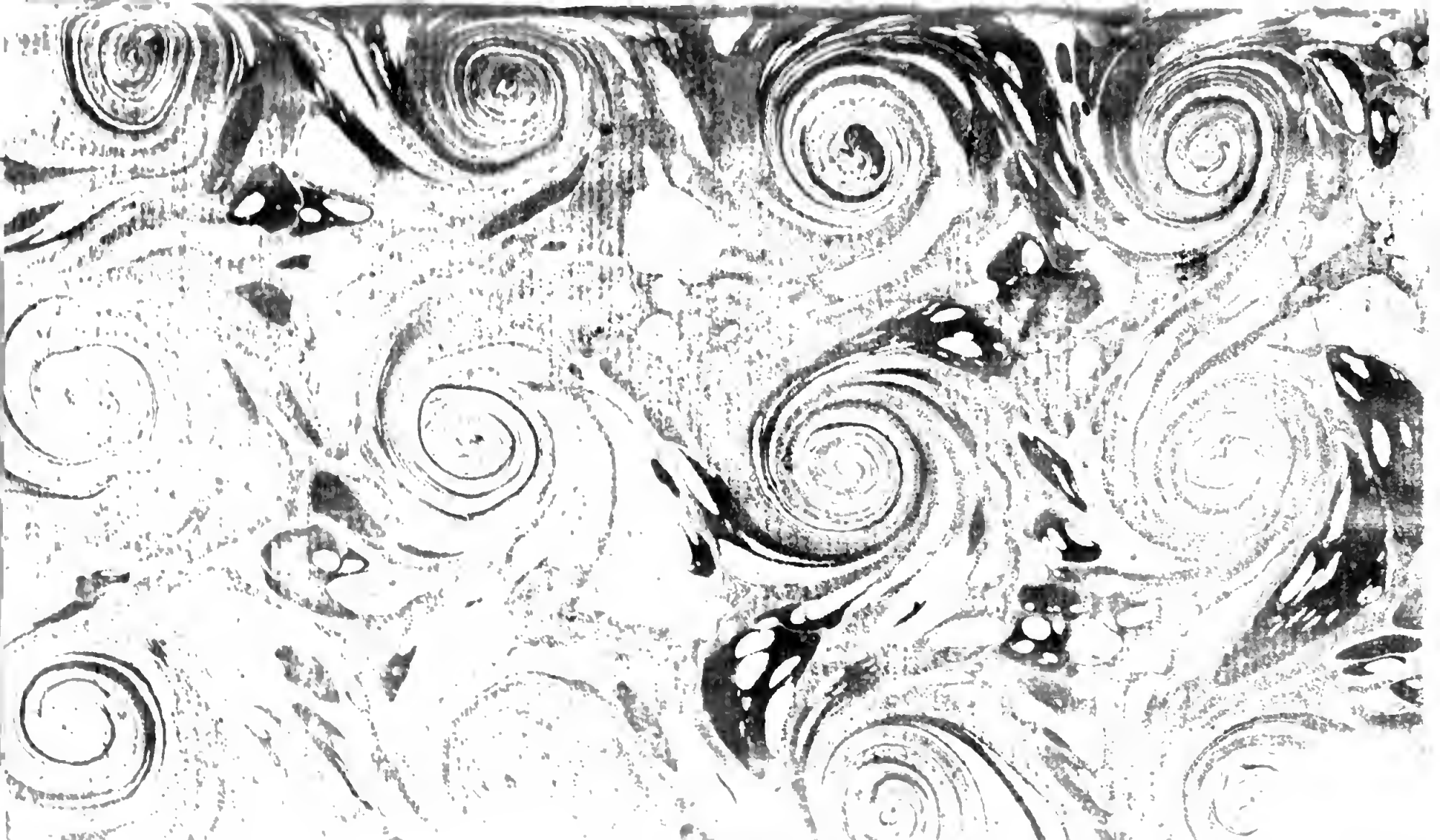
560216